



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 141 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 7 février 2002

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 février 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

• (1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité mixte permanent des langues officielles.

En somme, le comité demande que le gouvernement fédéral fasse une contribution raisonnable au gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, afin de lui venir en aide pour traduire les textes municipaux, ainsi que demandé par le tribunal.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ) demande à présenter le projet de loi C-430, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

—Monsieur le Président, je suis effectivement heureuse de déposer ce projet de loi. Je remercie d'ailleurs ma collègue de Laurentides.

Essentiellement, le projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de permettre à la personne qui exploite activement, de façon régulière ou continue, une entreprise— finalement les travailleurs autonomes—de se soustraire à la règle générale qui oblige le contribuable ayant le revenu le moins élevé à déduire les frais de garde d'enfants.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

PÉTITIONS

L'AFGHANISTAN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des citoyens de la région de Peterborough qui sont préoccupés par la guerre en Afghanistan.

Les pétitionnaires sont profondément attristés par la tragédie de septembre dernier et dénoncent les auteurs des atrocités. Ils pleurent énormément la perte de civils en Afghanistan et félicitent les États-Unis d'avoir fait preuve de compassion envers les Afghans en leur larguant des rations de nourriture par avion.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada d'interrompre les mesures militaires canadiennes. Ils demandent instamment que les États-Unis et la Grande-Bretagne imposent un moratoire sur les mesures militaires prises contre l'Afghanistan. Ils demandent que les Nations Unies engagent des négociations pour qu'elles puissent distribuer une aide d'urgence. Ils exhortent le gouvernement canadien à demander que toute autre mesure contre les talibans et d'autres personnes à l'avenir soit prise par les Nations Unies, conformément au droit international.

• (1010)

L'ARSÉNIATE DE CUIVRE CHROMATÉ

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plus de 500 électeurs de ma circonscription, Lanark—Carleton, et d'autres localités en Ontario et au Québec.

L'arsenic et le chrome figurent sur la liste des substances toxiques aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et pourtant on continue d'utiliser de l'arséniolate de cuivre chromaté dans le bois traité sous pression dont on se sert pour construire des terrasses et des terrains de jeux pour les enfants. Il a été prouvé que cette substance se dégage du bois et présente de sérieux risques pour la santé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'interdire immédiatement l'utilisation de l'arséniolate de cuivre chromaté dans les produits de bois traité sous pression.

Je veux rendre un hommage spécial à une de mes électrices, Deborah Elaine Barrie, pour tout le travail qu'elle a fait afin de sensibiliser les gens au problème soulevé dans cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 89.

Privilège

[Texte]

Question n° 89—**M. John Cummins:**

En ce qui concerne le programme de cession des havres et des ports du ministère des Transports et du ministère des Pêches et des Océans et la cession prévue du quai flottant au port de Billings Bay: a) quand le quai de Billings Bay a-t-il été construit; b) pourquoi a-t-il été mis en place; c) pourquoi a-t-il été offert à la Billings Bay Float Society; d) à quelle date a-t-il été offert à cette société; e) quand la Billings Bay Float Society a-t-elle répondu en faisant parvenir une lettre d'intention; f) dans quelle mesure la lettre d'intention divergeait-elle des objectifs du programme de cession des havres et des ports; g) quand les ministères ont-ils officiellement retiré leur offre de cession du quai de Billings Bay; h) pourquoi ont-ils retiré leur offre de cession du quai flottant; i) pourquoi les ministères ont-ils rejeté la lettre d'intention de la Billings Bay Float Society; j) quand le quai flottant a-t-il été retiré du port de Billings Bay; k) pourquoi l'a-t-il été; l) qui utilisait le quai comme lieu de refuge lors des tempêtes; m) quels autres moyens d'amarrage sûrs sont offerts aux kayakistes, aux canoéistes, aux résidents locaux, aux marins de loisirs et aux autres en cas de tempêtes; n) quels étaient les coûts annuels d'entretien du quai flottant de Billings Bay?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Les ministères des Pêches et Océans et des Transports m'informent comme suit:

a) En 1948;

b) Le quai a été créé en tant que quai public;

c) Cette société a fait savoir au ministre qu'elle souhaitait acquérir cette propriété dans une lettre datée du 5 novembre 1998. Il s'agissait d'une lettre d'intention, dans laquelle la société précisait qu'elle ne serait pas tenue de gérer un port public. Transports Canada n'a pas signé la lettre d'intention;

d) Les discussions entre la société et Transports Canada ont commencé au début de 1998. La société a exprimé son intérêt dans une lettre d'intention, datée du 5 novembre 1998. Dans sa lettre du 28 avril 1999, Transports Canada a rejeté l'offre de la société et y a indiqué le montant qui pouvait être versé à titre de contribution aux fins de l'exploitation de l'installation publique. On y a aussi indiqué, comme autre option, que le quai pourrait être acheté à la valeur marchande;

e) La lettre de la société, désignée sous le nom de lettre d'intention, était datée du 5 novembre 1998 et n'a pas été signée par Transports Canada. Aucune réponse n'a été reçue suite à la lettre de Transports Canada du 28 avril 1999;

f) La lettre de la société du 5 novembre 1998 mentionnait que «l'entité locale n'était pas obligée de gérer, d'exploiter ou d'entretenir le port comme s'il s'agissait d'un port public régional». Le programme de cession requiert que les installations soient gérées comme un port public pendant une période déterminée à moins qu'elles ne soient acquises à la valeur marchande;

g) Dans sa lettre du 28 avril 1999, Transports Canada a décliné la lettre d'intention de la société, mais y indiquait le montant qui pouvait être versé à titre de contribution aux fins de l'exploitation de l'installation publique. On y indiquait aussi, comme autre option, que le quai pourrait être acheté à la valeur marchande;

h) La lettre de la société, datée du 5 novembre 1998, désignée sous le nom de lettre d'intention, ne respectait pas les principes de la Politique maritime nationale;

i) La lettre de la société ne respectait pas les principes de la Politique maritime nationale;

j) En octobre 1999;

k) En août 1999, Transports Canada faisait savoir au MPO qu'il ne se servait plus du quai flottant de Billings Bay et proposait que le quai soit installé ailleurs. L'offre a été faite à l'administration

portuaire de Pender Harbour, qui loue et gère trois ports de pêche publics dans ce secteur au nom du MPO. L'administration portuaire, maintenant propriétaire du quai, a déménagé ce dernier à Whiskey Slough afin de réduire l'encombrement et de fournir des espaces d'amarrage additionnels aux pêcheurs commerciaux et aux autres utilisateurs à cet endroit;

l) Il y a peu d'information au sujet de l'utilisation des installations puisque aucun employé n'y était affecté. Selon le journal de bord qui se trouvait sur les lieux, 30 inscriptions auraient été effectuées entre 1994 et 1996;

m) Il y a un certain nombre de quais à l'île Nelson, notamment le havre Hidden et l'île Strawberry entre la baie Cockburn et la baie Billings, et un bon nombre de quais le long de la baie Blind;

n)

1986-1987	400 \$	1991-1992	0 \$
1987-1988	900 \$	1992-1993	0 \$
1988-1989	0 \$	1993-1994	18 000 \$
1989-1990	0 \$	1994-1995	0 \$
1990-1991	1 500 \$	1995-1996	0 \$ (dernière donnée disponible)*

* Les derniers coûts d'entretien ont été enregistrés en 1995/1996. En 1999/2000, des coûts reliés à l'inspection du site ont été consignés mais ils ne sont pas considérés comme des coûts d'entretien.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 février, de la motion et de l'amendement.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, les discussions entre les partis se poursuivent encore aujourd'hui. Je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que le débat sur cette question demeure ajourné pour l'instant. Nous y reviendrons lorsque nous le pourrons.

[Français]

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le débat soit ajourné pour le moment?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 février, de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La dernière fois que la Chambre a étudié cette question, le député de Kings—Hants avait la parole. Il lui reste six minutes du temps prévu pour ses observations.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, habituellement, je n'arrive même pas à dire bonjour en six minutes, mais j'essaierai d'être aussi bref et concis que possible. Il est difficile d'être concis et de limiter ses critiques à l'égard du budget parce qu'il y a énormément de secteurs de la politique budgétaire du gouvernement libéral à critiquer. Celui-ci n'a absolument pas proposé aux Canadiens de vision d'avenir ni de plans sur les façons d'atteindre les objectifs et d'obtenir les succès auxquels bon nombre aspirent individuellement et collectivement, à un moment où certains de nos éléments les meilleurs et les plus brillants quittent le Canada.

Nous assistons à un exode des cerveaux sans précédent. À titre de Canadien de l'Atlantique et de Néo-Écossais, je comprends le phénomène de l'exode des cerveaux parce que, depuis des décennies, nous voyons des gens quitter le Canada atlantique pour aller profiter des occasions qui s'offrent ailleurs dans notre pays. Nous voyons maintenant cela se produire dans des provinces comme l'Ontario.

Les Canadiens vont aux États-Unis et ailleurs parce qu'il y a là-bas davantage de possibilités et des taux d'imposition plus avantageux. D'une manière générale, dans leur quête d'un niveau de vie plus élevé et d'une plus grande prospérité pour eux et leurs familles, les gens peuvent atteindre plus facilement leurs objectifs ailleurs qu'au Canada.

Depuis 1993, le gouvernement n'a absolument rien fait pour établir un fondement financier sur lequel les Canadiens puissent construire leur avenir. Au cours du dernier débat, le chef de mon parti, le très honorable député de Calgary-Centre, a posé une question au premier ministre. Il lui a demandé de citer une seule réalisation de son gouvernement depuis la prise du pouvoir par les libéraux en 1993. Le premier ministre n'a pas pu signaler ou exposer une seule initiative ou réussite politique importante de son mandat.

Cela fait neuf ans que nous avons à toutes fins pratiques un gouvernement intérimaire qui a enclenché son régulateur de vitesse et qui coûte une somme formidable aux Canadiens. C'est ce que traduisent évidemment la baisse de 20 p. 100 de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et une réduction de revenu pour tous les Canadiens. La faiblesse du dollar reflète celle des taux de productivité au Canada. Nous devons donc nous poser la question suivante: que ferions-nous si nous formions le gouvernement pour stimuler la productivité?

Si le gouvernement était à la hauteur, il présenterait sûrement un programme de relance de la productivité axé sur une réforme fiscale, pas seulement sur une baisse d'impôt mais sur une véritable réforme fiscale qui s'attaque aux impôts les plus pernicieux pour ce qui est de leur incidence sur la croissance, les possibilités et les investissements, plus particulièrement l'impôt sur le capital, l'impôt des sociétés et l'impôt sur les gains en capital. Il examinerait aussi d'autres impôts qui nuisent aux profits, telles les charges sociales, et envisagerait des réductions plus agressives dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

En outre, il songerait à réformer la réglementation afin de supprimer les règlements qui nuisent à la croissance et à la prospérité de l'économie canadienne. Nous avons une des réglementations les plus lourdes du monde industrialisé. Une réglementation sévère a, sur la croissance et les possibilités, la même incidence que des impôts élevés ou illogiques. Pour ne citer qu'un seul exemple, le gouvernement fédéral devrait collaborer plus étroitement avec les provinces afin de supprimer les barrières commerciales interprovinciales.

Les missions commerciales d'Équipe Canada nous permettent d'envoyer des parlementaires et des chefs d'entreprises canadiens à l'étranger pour promouvoir une libéralisation des échanges; pourtant, nous ne pratiquons pas le libre-échange à l'intérieur de notre frontière. Il y aurait peut-être lieu de créer une Équipe Canada qui mènerait des missions au Canada même! De toute évidence et d'un point de vue économique, il est insensé de priver les Canadiens et les entreprises canadiennes de la possibilité de bénéficier d'avantages relatifs dans leur propre pays, en maintenant ces barrières commerciales interprovinciales devenues aujourd'hui des anachronismes.

Nous devrions également nous pencher sur les dépenses du gouvernement. La vérificatrice générale a pointé du doigt 16 ministères dont les dépenses sont excessives. Le ministre n'a pas su cerner les sources de gaspillage dans son budget de 130 milliards de dollars. Il n'a pas non plus tenu compte de certaines des priorités exprimées par les Canadiens.

● (1015)

Les soins de santé, la sécurité nationale, depuis le 11 septembre, certes, mais avant aussi, les forces armées du Canada, les exploitants agricoles, l'agriculture, autant d'impératifs dont il n'a pas tenu compte dans le budget. Le secteur de la santé est en crise au Canada du fait de la négligence du gouvernement libéral et de la réduction, depuis 1993, des paiements de transfert. Ce secteur n'avait jamais jusqu'ici été en proie à des difficultés aussi graves.

L'assiette fiscale de la Nouvelle-Écosse, ma province d'origine, n'est pas aussi importante que dans d'autres provinces plus favorisées. Les réductions draconiennes opérées au titre des paiements de transfert destinés à la santé s'y font sentir particulièrement fort, surtout au vu de la situation démographique dans notre province par rapport à d'autres. À cet égard, nous sommes doublement touchés.

Je demande instamment au gouvernement de ne plus focaliser son attention sur les sondages et les groupes de concertation, mais de s'intéresser plutôt aux priorités énoncées par les Canadiens pour le long terme, et de favoriser le succès et la prospérité du peuple canadien dans la décennie à venir. Qu'il cesse de se préoccuper de ce que lui diront la semaine prochaine les groupes de concertation et les sondages.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite le député de son discours. Il a transmis des messages très importants. Est-il au courant de cette décision prise il y a peu de temps par notre gouvernement libéral si empreint de compassion? Le parti libéral prétend être le champion de la compassion, mais quand vient le temps de percevoir des recettes et autres choses de ce genre, il a autant de compassion qu'un serpent-Arlequin.

Initiatives ministérielles

Bon nombre de Canadiens ont du mal à respecter leurs engagements en ce qui a trait aux exigences liées à l'impôt sur le revenu. Le ministère du Revenu se montre inflexible envers ceux qui sont désespérés, ce qui nous cause à tous bien des tracas. Tout député qui affirmerait qu'il n'a jamais entendu parler de ce genre de problème cache sûrement quelque chose.

Le député sait-il que le ministère du Revenu a soudainement eu l'idée de génie d'engager 960 nouveaux employés pour percevoir des recettes et pour faire enquête sur ceux qui traversent malheureusement un mauvais moment, par exemple les petites entreprises et les agriculteurs qui sont dans le besoin.

J'aimerais savoir ce qu'il pense d'un gouvernement qui est prêt à dépenser de l'argent pour tenter de soutenir encore plus d'argent des Canadiens qui croulent sous les impôts. Que pense-t-il du magnifique sens de compassion de notre gouvernement?

● (1020)

M. Scott Brison: Monsieur le Président, le député de Wild Rose a raison. Il est vrai que le gouvernement libéral cherche parfois à prétendre qu'il exerce un monopole sur la compassion. Ce n'est tout simplement pas le cas, particulièrement lorsque le gouvernement fait tout en son pouvoir pour renforcer la capacité de l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de soustraire jusqu'à leurs derniers sous aux contribuables.

Voyez à quel point le code des impôts du Canada est compliqué. Dans bien des cas, lorsque des contribuables éprouvent des ennuis, ce n'est pas parce qu'ils cherchent à frauder le système ou à agir malhonnêtement. C'est parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour confier à des avocats et comptables fiscalistes la tâche de remplir leur déclaration de revenus. La réalité, c'est que nous avons un code des impôts qui est trop compliqué et un gouvernement qui est trop avide d'impôts.

En bout de piste, les contribuables moyens du Canada ressentent une grande crainte lorsqu'ils reçoivent de l'Agence des douanes et du revenu du Canada une lettre précisant qu'ils feront l'objet d'une vérification ou d'une enquête. Ils ne peuvent compter sur la légion d'avocats ou de comptables dont disposent le gouvernement et ses organismes. Il est très difficile pour les contribuables de se défendre lorsqu'ils sont aux prises avec le ministère du Revenu ou l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Je partage les préoccupations du député à ce sujet. J'ai été témoin, tout comme il l'a sûrement été lui aussi, de cas où des électeurs ont été victimes de ce genre de comportement abusif de la part de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, ainsi que du traitement absolument injuste réservé aux gens.

On a effectué il y a quelques années une évaluation psychologique de l'incidence de divers types de pièces de correspondance. On a dit qu'une lettre du gouvernement annonçant qu'une personne ferait l'objet d'une vérification avait à peu près la même incidence psychologique qu'une lettre informant une personne du décès d'un parent. Peut-être y a-t-il des parents que nous sacrifierions avant une vérification de Revenu Canada, mais c'est là une tout autre histoire.

La réalité, c'est qu'une des expériences les plus traumatisantes que puisse vivre un citoyen, c'est d'être avisé qu'il fera l'objet d'une vérification de la part de Revenu Canada ou de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Je partage ces préoccupations avec le député.

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député. Il a parlé de productivité et d'innovation, sans toutefois se reporter aux mesures prises par le

gouvernement dans ses budgets antérieurs ainsi que dans celui-ci: l'affectation de 3,15 milliards de dollars dans la FCI, ou Fondation canadienne pour l'innovation, l'affectation 200 millions de dollars pour éponger les coûts indirects de la recherche universitaire, la création de la Fondation pour l'infrastructure stratégique, afin de stimuler la productivité globale du Canada, et la protection de l'accord signé par les provinces et le gouvernement fédéral sur les transferts en matière de santé.

Le député ne convient-il pas que la Nouvelle-Écosse, sa province qui est si magnifique et où je vais souvent, a tout à gagner de certaines de ces initiatives prises par le gouvernement?

M. Scott Brison: Monsieur le Président, je remercie le député, avec qui j'ai siégé au Comité des finances de la Chambre des communes, de sa question.

Seul un libéral pourrait se vanter de remplacer à la petite cuillère ce qu'on a retranché à la pelle des paiements de transfert. Je ne sais pas s'il s'attend à ce que je le remercie, au nom de la Nouvelle-Écosse, pour la pitance qui est remise aux paiements de transfert après les réductions draconiennes auxquelles ils ont été soumis. Si le député s'attendait à des remerciements, il sera déçu.

Le député a parlé, entre autres programmes, de la Fondation canadienne pour l'innovation. Je reconnais que le gouvernement a, jusqu'à un certain point, redressé la situation par l'intermédiaire de cette fondation et d'autres institutions subventionnaires qui privilégient la recherche et le développement et, dans certains cas, des technologies commercialisées à la grandeur du Canada par le truchement des universités. Toutefois, lorsque je demande au gouvernement de prendre des mesures pour améliorer la productivité, je ne m'attends pas seulement à ce qu'il engage des dépenses à cette fin. Le crois d'ailleurs que les Canadiens sont conscients qu'il faut faire plus.

Le gouvernement libéral a tendance à croire que les dépenses gouvernementales sont une panacée. Certes, des programmes comme la Fondation canadienne pour l'innovation peuvent aider, mais la solution passe aussi par une réforme fiscale, une réforme de la réglementation et une nouvelle priorisation des dépenses dans d'autres secteurs. C'est faisable. C'est un peu comme marcher et mâcher de la gomme: on peut faire l'un et l'autre en même temps. C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à mieux coordonner son action et, au lieu de se contenter de dépenser de l'argent, d'essayer d'améliorer la situation des Canadiens par une réforme fiscale, une réforme réglementaire et d'autres mesures innovatrices.

Un autre problème se pose dans le cas de la Fondation canadienne pour l'innovation: les provinces doivent verser une subvention de contrepartie pour chaque subvention accordée par la fondation. Cette exigence est discriminatoire à l'égard des provinces qui ont moins de ressources financières. Si l'éducation est prioritaire pour les fins de l'égalité des chances, il ne faudrait pas que les subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation contribuent à faire perdre encore plus de terrain aux provinces moins riches. Il y a pourtant un risque réel que cela ne se produise. Cette question me tient beaucoup à coeur, en tant que résidant de la Nouvelle-Écosse, qui est le berceau de l'éducation supérieure au Canada, mais aussi comme représentant de l'Université Acadia, située dans ma circonscription. Cet établissement de premier cycle est le plus innovateur au Canada et l'une des universités les plus innovatrices au monde.

Initiatives ministérielles

•(1025)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NDP): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député de Kings—Hants. Comme il représente une province où les besoins en matière de soins de santé sont les mêmes qu'ailleurs au pays, je lui demande s'il est préoccupé de la maigre pitance consentie à ce chapitre dans le budget. Le député convient-il que la part du financement fédéral au titre des soins de santé devrait être haussée pour garantir, à court terme, une contribution d'au moins 15 p. 100 qui devrait rapidement être portée à 25 p. 100, ce qui nous mettrait sur la voie d'un partenariat à parts égales?

Dans sa réponse, le député reconsidérerait-il, avec regrets peut-être, la décision de son ancien chef, M. Brian Mulroney, d'enclencher une réduction du financement des soins de santé et un transfert de responsabilités aux provinces à cet égard?

M. Scott Brison: Monsieur le Président, j'apprécie la question de la députée qui défend ardemment le régime des soins de santé. J'apprécie particulièrement sa première question.

J'ai signalé plus tôt que la Nouvelle-Écosse n'a pas la même assiette fiscale que certaines provinces mieux nanties. Je sais à quel point les coupes draconiennes du gouvernement fédéral ont affecté et ébranlé gravement la Nouvelle-Écosse. J'ai vu des hôpitaux devenir des cliniques et des cliniques devenir des immeubles à bureaux. Le genre de soins de santé dont ma grand-mère et mon grand-père ont bénéficié il y a vingt ans alors qu'ils en avaient besoin en tant qu'aînés, n'est tout simplement plus disponible pour mes parents qui font maintenant partie de ce groupe d'âge. C'est un problème qui me touche très personnellement. C'est également un problème qui affecte ma circonscription à l'heure actuelle car le gouvernement provincial est dans une telle position qu'il envisage ce genre de fermeture. J'espère certainement que la province sera en mesure de trouver une façon d'éviter cette éventualité.

Pour ce qui est de la seconde question...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé, mais je vous ai accordé presque une minute de plus.

Le député de Elk Island a la parole.

•(1030)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de représenter les habitants de Elk Island et, je suppose, la majorité des Canadiens, quand je prends la parole à la Chambre pour discuter de questions budgétaires et demander au gouvernement de rendre compte clairement et correctement de la manière dont il dépense l'argent des contribuables.

Nous savons tous que le gouvernement a plusieurs fonctions importantes. Sans aucun doute, l'une des plus importantes est de voir à la sécurité personnelle des citoyens. Responsabilité qui s'étend à des domaines tels que les soins de santé. Nous avons besoin d'un régime fiscal sous lequel les entreprises prospèrent, car c'est véritablement ce qui détermine notre niveau de vie. Nous avons également besoin d'un régime fiscal qui protège les économies des Canadiens, les retraités et les autres. Au cours des huit dernières années, le gouvernement fédéral a lamentablement échoué à cet égard. Je ne veux pas trop me lancer dans l'hyperbole, mais honnêtement, je pense que le gouvernement n'aurait pas pu faire pire, même s'il avait essayé.

Je base cette observation sur certains principes très importants. Premièrement, et c'est là le plus important, du moins à mes yeux, il n'y a pas de meilleur moment pour rembourser le principal qu'en

temps de prospérité, particulièrement maintenant que les taux d'intérêts sont très faibles. Ces trois ou quatre dernières années, le gouvernement a raté une occasion en or, qui lui était grande ouverte, de réduire la dette et, par conséquent, de réduire grandement les paiements d'intérêts. Nous savons que le gouvernement s'est engagé sur cette voie, mais il aurait pu aller beaucoup plus loin.

Nous parlons de certaines des mesures qui ont été annoncées: un milliard par ci, un milliard par là, quelques sous pour les militaires, quelques sous pour la sécurité nationale. On parle d'un milliard, de 2 milliards ou de 3 milliards dans différentes catégories. Par exemple, nous voulons donner plus d'argent à nos forces armées. Cela n'est rien comparé aux 40 milliards par année que nous dépensons en intérêts. Je ne rappellerai jamais assez haut et fort et assez souvent cette occasion manquée. Les libéraux ont laissé passer cette occasion qu'ils avaient. Dans les circonstances actuelles, nous sommes obligés de prêter attention aux besoins de notre pays en matière de sécurité. Notre excédent budgétaire aura disparu l'an prochain. La capacité de réduire la dette se sera évaporée. L'occasion était là, mais on ne l'a pas saisie.

Cela me rappelle une histoire que j'ai entendue il y a de nombreuses années au sujet d'un gars qui faisait de l'alpinisme. Il était sur une saillie dans les montagnes et malheureusement, sa corde lui a échappé des mains. Il savait qu'il n'avait qu'une seule chance de rattraper la corde et c'était la prochaine fois qu'elle reviendrait vers lui. Avec le vide en-dessous de lui, il a plongé vers la corde, l'a attrapée, s'est donné un grand élan et a réussi à remonter sur la saillie accroché à la corde. S'il avait manqué sa chance, il aurait été coincé sur cette saillie avec la corde pendant hors de sa portée et il aurait dû rester là jusqu'à ce qu'on vienne à son secours des jours ou des semaines plus tard. C'est comme le gouvernement. Il a laissé passer une chance en or de grandement réduire la dette.

Je voudrais parler de certaines des questions reliées au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-49. Chose intéressante, il a été présenté à la Chambre mardi. C'est hier qu'on en a débattu pour la première fois. Nous voici deux jours après sa présentation. Le projet de loi ne fait que 50 ou 60 pages, mais je suis tout à fait persuadé qu'il y a certaines mesures négatives dans le projet de loi que nous n'avons pas relevées faute de temps simplement. Il est évident que d'autres fonctions nous occupent.

•(1035)

Une des premières choses dans le projet de loi est la question de la sûreté du transport aérien. Je prends fréquemment l'avion, à l'instar de la plupart des députés. Je me pose vraiment des questions au sujet de l'accroissement de la sécurité aux aéroports. Il est vrai que nous devons maintenant mettre en marche notre ordinateur. Chaque jour, lorsque j'arrive à l'aéroport et je passe par les contrôles de sécurité, on me demande de montrer si ma calculatrice à énergie solaire fonctionne. C'est censé accroître la sécurité.

Ma petite lame d'un pouce que j'avais sur mon coupe-ongles m'a été retirée. On m'a dit que c'était une chose très dangereuse à avoir pour un citoyen canadien honnête. En toute franchise, lorsque cela s'est produit, j'ai dit aux préposés à la sécurité qu'ils pouvaient l'avoir. J'ai compris ce qu'ils essayaient de faire, mais dans ma tête, je me suis demandé en quoi cela allait rendre notre vol plus sûr?

Maintenant, si nous avons des pirates de l'air à bord, nous devons simplement les maîtriser avec nos mains nues. Bien entendu, nous avons d'autres outils dont nous ne leur parlerons pas.

Initiatives ministérielles

La culture a changé à bord des avions. Il y a eu quelques cas de passagers turbulents et même de passagers qui voulaient causer des dommages à l'appareil et à tous les gens à bord. Ce sont les passagers eux-mêmes qui réagissent maintenant. Ils ne sont plus dociles et obéissants et n'attendent plus passivement dans l'espoir que l'appareil se pose sans encombre. Nous savons que ce n'est plus une certitude absolue de sorte que les passagers pensent différemment.

Nous avons préconisé la présence de policiers armés à bord des avions. Nous l'avons fait très tôt après les événements du 11 septembre. Éventuellement, le gouvernement s'est ajusté à cette idée et c'est maintenant chose faite.

Nous discutons du projet de loi C-49, la mesure portant exécution de certaines dispositions du budget et voici ce qui me trouble. Le gouvernement fédéral veut améliorer la sécurité dans le transport aérien, mais il propose de refile la facture aux passagers.

Il imposerait une nouvelle taxe de 12 \$ ou 24 \$ selon la destination et d'autres facteurs décrits dans le projet de loi. En passant, j'annonce fièrement aux Canadiens que cette somme inclut la TPS. Le projet de loi dit que le droit relatif au service correspond à 11,22 \$, mais une fois la TPS ajoutée à cette taxe sur la sécurité, la somme totale est de 12 \$. La TPS serait donc incluse. Félicitons le gouvernement d'avoir au moins procédé ainsi. C'est tout ce que je peux dire.

Toutefois, il ne convient pas que la sécurité dans le transport aérien soit défrayée uniquement par ceux qui voyagent. La grande majorité des gens tués le 11 septembre n'étaient pas à bord des avions. Un certain nombre se trouvaient à bord des appareils qui se sont écrasés ce jour-là, mais la plupart des gens tués au World Trade Center et au Pentagone ne se trouvaient pas dans les avions. La sécurité dans le transport aérien est d'intérêt public.

● (1040)

Ce n'est pas une bonne idée de la part du gouvernement d'instituer une taxe d'un montant fixe pour financer la sécurité aérienne. Premièrement, cela n'en distribue pas le coût à ceux qui en bénéficient réellement et, deuxièmement, cela n'incite vraiment pas à voyager par avion. Cette taxe aura de lourdes répercussions pour nos compagnies aériennes qui souffrent déjà en cette période de difficultés économiques et de risques accrus pour la sécurité.

Prenons par exemple le trajet entre Edmonton et Calgary. Si l'on conduit en respectant la limite de vitesse, comme je le fais toujours évidemment, le trajet prend environ trois heures. Depuis le moment où je quitte la maison pour me rendre à l'aéroport et attendre une heure ou une heure et demie en faisant la queue pour m'enregistrer et franchir le contrôle de sécurité étant donné que tout cela prend tellement de temps de nos jours, je pourrais avoir parcouru plus de la moitié du trajet vers Calgary si j'étais resté dans ma voiture et avait continué à conduire.

Voilà maintenant qu'on ajoute des taxes. Le coût est devenu prohibitif non pas à cause de ce qu'il en coûte pour fournir le service, mais plutôt à cause des taxes entrant dans le coût du billet.

Il est justifiable dans une certaine mesure d'imputer aux passagers aériens une partie du coût d'exploitation des aéroports, et je ne m'inquiète pas trop à cet égard. Pour l'exemple que j'ai évoqué, j'ai choisi un billet d'avion typique coûtant environ 119 \$. À l'aéroport que j'ai choisi, un billet d'avion de 100 \$ s'accompagne de taxes et de droits totalisant 150,12 \$. Autrement dit, le montant des taxes est plus élevé que le prix du billet lui-même. Vient maintenant s'ajouter à cela un droit pour la sécurité de 24 \$ et, croyez-le ou non, le billet pour un voyage aérien valant 119 \$ s'accompagne d'un montant de

174 \$ pour les taxes, les droits et le droit pour la sécurité. Ce montant représente 146 p. 100 de la valeur du billet avant taxes. C'est atroce.

Toutes les petites localités qui bénéficient du transport aérien, et je songe aux localités situées entre Grande Prairie et Edmonton, en Alberta, seront assujetties à ce droit parce que leurs aéroports sont désignés. Cela ajoutera énormément au coût du voyage aérien au point où ces entreprises cesseront d'être lucratives car elles seront incapables d'attirer une clientèle.

WestJet a émis un communiqué hier. Ce transporteur aérien est une jeune entreprise très innovatrice. Je ne devrais pas lui faire de publicité gratuite, mais je naviguais dans Internet hier soir à la recherche de renseignements sur notre transporteur aérien national, Air Canada, dont le site Web m'a exaspéré. Avant de pouvoir poser une seule question, on me demandait d'inscrire mon adresse électronique. Lorsque j'essayais d'inscrire mon adresse électronique, je ne pouvais entrer plus de cinq ou six caractères. J'ai essayé sans mon adresse électronique, mais je me faisais dire que celle-ci était invalide et que je devais en donner une autre. J'ai jeté l'éponge.

Au contraire, le site Web de WestJet était très convivial. En fait, c'est le plus convivial que j'aie jamais vu. Je l'ai pas mal utilisé parce qu'il est si facile d'y réserver des billets. Ce sont des billets électroniques; c'est merveilleux.

Dans le communiqué émis par le PDG de WestJet, M. Beddoe, ce dernier déclare que la hausse des billets d'avion de 12 \$ pour un aller simple et de 24 \$ pour un aller-retour est suffisamment élevée pour inciter bien des gens à prendre leur voiture pour franchir des distances de 300 à 400 kilomètres. Il a dit qu'il serait inévitable que bien des petites villes qui étaient desservies par WestJet perdent sans doute le seul service de transport aérien qui leur était offert. C'est honteux, et c'est à cause d'une taxe.

● (1045)

Le gouvernement s'est déjà servi des taxes pour inciter les gens à ne pas fumer. J'en ai déjà parlé. Le coût de production des cigarettes est de 12,75 \$, mais les taxes qui sont prélevées pour ces mêmes cigarettes s'élèvent à 16,69 \$. Cela représente une taxe égale à 130,9 p. 100 du prix du produit. Le gouvernement prétend que cela est suffisant pour inciter bien des gens à arrêter de fumer. Si une taxe de 130,9 p. 100 suffit à inciter les gens à arrêter de fumer, quel effet aura donc une taxe de 146 p. 100 sur les billets d'avion? Les gens cesseront sans doute de prendre l'avion, et les services s'en trouveront réduits d'autant.

Cela peut être évité. Divers transporteurs aériens ont demandé que les droits soient fixés en pourcentage du prix du billet plutôt que d'être fixés à un taux uniforme. Ce serait plus équitable. Les droits seraient proportionnels au prix des billets.

Les libéraux n'arrêtent pas de dire qu'ils sont en faveur d'impôts progressifs plutôt que d'impôts dégressifs qui touchent de façon disproportionnée les plus démunis. C'est pourtant ce qu'ils font en l'occurrence.

J'aimerais aborder un certain nombre d'autres aspects. Le projet de loi contient, entre autres choses, des modifications à l'impôt sur le revenu. Il y a cependant une lacune. Durant les audiences du Comité des finances, de nombreux témoins ont demandé la suppression de l'impôt sur le capital. Cet impôt, qui est excessif, a un effet dissuasif considérable à l'égard des entreprises, qu'il décourage de venir s'établir au Canada. Il aurait été possible d'éliminer cet obstacle tout en respectant les paramètres budgétaires.

Initiatives ministérielles

Le Comité des finances en avait d'ailleurs fait la recommandation au ministre des Finances, mais ce dernier n'en a pas tenu compte. L'impôt sur le capital demeure donc en place, de même que son effet de dissuasion à l'égard des entreprises. Je déplore cette lacune du budget. Le gouvernement aurait dû faire beaucoup mieux.

Le projet de loi permet aux apprentis mécaniciens de déduire de leur revenu imposable une partie des coûts engagés pour l'achat d'outils. Les dispositions pertinentes du projet de loi sont cependant tellement restrictives qu'elles ont pour seul effet de donner aux libéraux un prétexte pour se glorifier.

Je siége au Parlement depuis huit ans et je crois qu'il ne s'est pas passé une session sans qu'un député présente un projet de loi d'initiative parlementaire visant à accorder aux mécaniciens une déduction d'impôt applicable au coût de leurs outils. Les outils représentent une dépense considérable pour les mécaniciens, qui en ont besoin pour gagner leur salaire, et l'impossibilité où ils sont de déduire de leur revenu le coût de ces outils est discriminatoire à leur endroit.

Je me souviens que le député de Lakeland et un député bloquiste avaient eux aussi présenté des projets de loi d'initiative parlementaire concernant les mécaniciens. Finalement, après plusieurs prorogations, un député libéral a lui aussi présenté un projet de loi, et la Chambre a décidé que les mécaniciens devraient pouvoir déduire le coût de leurs outils pour les fins de l'impôt.

Qu'a fait le gouvernement? Il a annoncé une mesure en ce sens dans le budget, mais avec des restrictions. La déduction ne s'applique qu'aux apprentis mécaniciens. Les mécaniciens qui ont terminé leur formation n'ont pas droit à la déduction. D'ailleurs, cette mesure ne s'applique qu'au-delà d'un seuil de dépenses de 1 000 \$. Un apprenti mécanicien qui est en formation devrait pouvoir appliquer la déduction aux premiers 1 000 \$, et non pas seulement au montant excédentaire. De plus, le montant de la déduction ne peut excéder 5 p. 100 du revenu. Au-delà d'un revenu de 20 000 \$ par année, ce qui constitue le seuil de la pauvreté, le seuil d'admissibilité augmente. Si, par exemple, un mécanicien fait 30 000 \$ par année, il ne pourra déduire ses coûts qu'au delà de 1 500 \$.

● (1050)

En définitive, les changements que le projet de loi apporte à l'impôt sur le revenu et à la fiscalité sont très insuffisants.

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'écoute toujours attentivement les propos de mon collègue d'en face, qui siége depuis longtemps au Comité des finances. J'ai été étonné de l'entendre dire que l'étude du projet de loi se faisait si rapidement qu'il n'avait pas eu le temps de l'examiner. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, le député aura une autre occasion d'en faire une étude plus poussée, de l'analyser et de contribuer au débat comme il l'a fait par le passé.

Je voudrais revenir sur ce qu'il a dit de la dette et de son remboursement. Il doit au moins admettre que, ces quatre dernières années, nous avons remboursé 36 milliards de dollars sur la dette. Le rapport entre la dette et le PIB était de 71 p. 100 lorsque nous avons pris le pouvoir. L'an prochain, il sera inférieur à 50 p. 100. Nous avons fait un remboursement non négligeable.

J'admets bien franchement que nous payons beaucoup d'intérêts sur notre dette. Il faut donc continuer de la rembourser. L'annonce récente nous a appris que nous pourrions, au cours de l'exercice, rembourser encore une partie de la dette, et j'en suis très heureux.

Le député a passé son temps à parler de ce que nous ne faisons pas. Pourrait-il dire à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens quel

montant il rembourserait sur la dette et où il trouverait l'argent pour le faire? J'espère que sa solution ne consiste pas à éliminer des programmes qui coûtent quelques millions de dollars, alors que ce sont des milliards qu'il faut consacrer au remboursement de la dette.

Je voudrais avoir du concret. Il est facile de nous reprocher ce que nous ne faisons pas, mais il est important de dire d'où vient cet argent et quels programmes le député éliminerait pour faire les plus gros remboursements dont il parle.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, quant aux délais concernant le projet de loi, tout ce que j'ai dit c'est qu'il comptait environ 60 ou 70 pages, et que je n'avais pu qu'en faire une lecture rapide une fois. Il doit y avoir des choses là-dedans qui m'ont échappé, mais oui, je suis prêt en quelque sorte depuis un bout de temps.

En ce qui concerne la dette, je reconnais, et je dois prodiguer quelques encouragements au gouvernement, qu'il aurait pu dépenser davantage, mais qu'il a en fait remboursé une certaine portion de la dette. Toutefois, il est arrivé quelque chose de très curieux. De 1993 à 1997, sous le gouvernement libéral, la dette est passée de 508 milliards de dollars à 583 milliards de dollars. Elle a donc augmenté. On pourrait dire que les libéraux ont hérité du déficit de leurs prédécesseurs, les conservateurs. Il est vrai que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut réduire la dette et arrêter d'emprunter.

Les députés se rappelleront que, pendant la campagne électorale de 1993, nous avons proposé un plan pour équilibrer le budget en trois ans. Ce que le gouvernement a fini par faire. Nos projections se sont révélées justes. Nous avons étudié les possibilités du point de vue budgétaire et nous avons constaté que c'était possible. Tout ce qu'a fait le gouvernement, c'est se lancer dans des beaux discours expliquant dans quels domaines il aller procéder à des compressions, allant même jusqu'à en inventer là où il pensait qu'elles auraient le plus grand effet politique. Mais en fait, ce n'était pas vrai. Ce qu'il a fait réellement, c'est adopter nos propositions, et le ciel ne lui est pas tombé sur la tête. Pourtant beaucoup paniquaient.

Je tiens à préciser que le montant dont la dette a été réduite se trouve être de 36 milliards de dollars, ce qui, fait intéressant, correspond exactement aux trop-perçus de la caisse de l'assurance-emploi.

Certains pensent que le gouvernement a prouvé qu'il pouvait être un bon gestionnaire. Toutefois, au lieu de traiter le fonds de l'assurance-emploi de manière équitable, c'est-à-dire de l'équilibrer, conformément aux exigences actuarielles, il a gardé l'argent. Il a pris 30 milliards de dollars dans le fonds de pension des employés du gouvernement. J'aimerais savoir où est passé cet argent. Comment se fait-il que la dette n'ait pas été réduite d'autant?

Le gouvernement a utilisé cette somme à des fins frivoles comme le registre des armes à feu. Il est douteux que ce dernier puisse jamais avoir la moindre influence sur la réduction de la criminalité. Il y a un trop-payé de trois milliards de dollars dû à des erreurs comptables. Il y a eu le cafouillis d'un milliard de dollars à DRHC. La liste est sans fin. Il existe réellement des domaines dans lesquels la prudence et une bonne gestion financière pourraient libérer des sommes importantes pour réduire la dette.

● (1055)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

Initiatives ministérielles

J'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot pour le discours qu'il a prononcé hier à la suite du dépôt de ce projet de loi. Mon collègue a traité le ministre des Finances de ministre flip-flop. J'ai cherché dans le dictionnaire pour voir ce qu'était un ministre flip-flop. J'ai constaté que c'est quelqu'un qui dit une chose un jour et le contraire le lendemain.

Je suis déçue parce que le 10 décembre dernier, lorsqu'il a déposé le budget, le ministre des Finances s'était engagé à remettre tous les surplus prévisibles dans les fondations devant être créées afin de relancer l'économie. Comme l'a dit mon collègue, force est de constater que le ministre a changé d'opinion; il ne sait plus du tout combien il aura de surplus budgétaires. Il change les règles du jeu.

Comme on le sait, je suis la porte-parole du Bloc québécois pour ce qui est du dossier du développement régional et celui des infrastructures. Mon intervention touchera trois volets de ce projet de loi: celui qui fixe une taxe pour la sécurité des passagers qui utilisent le transport aérien, le volet touchant l'assurance-emploi et celui touchant le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, un fonds de deux milliards de dollars.

Je viens d'une région dite éloignée. Comme le disait mon collègue de l'Alliance canadienne, cela n'a plus de bon sens; les personnes qui vivent dans les régions ont de plus en plus de difficulté à utiliser le transport aérien. Je pense que le transport aérien est un service essentiel pour les communautés éloignées. Il permet à des individus de se déplacer rapidement d'un point à un autre. Avec cette imposition de la taxe sur la sécurité aérienne, les billets d'avion subiront encore une hausse de prix. Depuis 1993, les billets d'avion ont subi une hausse de 9,3 p. 100.

Un aller-retour de Bagotville à Ottawa me coûte environ présentement 900 \$. Je vais donc avoir une augmentation à payer. Pensez-vous que des gens ordinaires, des gens qui ont des salaires raisonnables, peuvent se le permettre? Cette taxe est une taxe anti-régions.

Que fait ce gouvernement? Il nous dit qu'il n'y aura plus de concurrence. Nous avons un transporteur régional, soit Air Alma. Cette petite compagnie assurait plusieurs liaisons à partir d'Alma vers d'autres régions du Québec. Cette compagnie a tenu pendant 23 ans. Avant les Fêtes, elle a dû fermer ses portes. Elle ne pouvait plus assurer la concurrence avec Air Canada. Dans ma région, c'est une filiale d'Air Canada, Air Nova, qui assure le transport aérien.

Cette mesure fera qu'il n'y aura plus de concurrence dans le ciel canadien, surtout dans le ciel québécois. Pour ce qui est des petits transporteurs qui, de près ou de loin, pouvaient s'enorgueillir d'avoir un siège social dans les régions, qui étaient la fierté et le fleuron de nos régions—comme Air Alma chez nous—, on vient de les perdre avec les mesures de ce gouvernement. Il ne les a pas aidés et, en plus, il va imposer une taxe.

Au Québec, 20 aéroports seront touchés par cette mesure, alors que seulement 16 le seront en Ontario. De plus, ce sont tous des aéroports régionaux. Je dis que c'est une taxe anti-régions. Il faut que ce gouvernement comprenne enfin que les régions ont fini de se faire tondre comme des moutons.

• (1100)

Il va falloir qu'il respecte nos droits. Nous payons des impôts et nous payons aussi ce qu'il faut pour assurer notre sécurité et notre mobilité, soit la mobilité dans les deux sens. Il y a la mobilité des gens venant dans les régions et ceux qui vont vers les grands centres. C'est une mobilité dans les deux sens.

Il va falloir qu'il s'ouvre l'esprit. Je pense que le ministre des Transports n'a pas fait son travail. Il va falloir qu'il révise sa position et qu'il permette enfin à nos régions, par ce moyen, de pouvoir se développer. Ce n'est qu'un début.

Je veux aussi aborder le dossier de l'assurance-emploi. La mesure proposée dans le projet de loi C-49 visant à donner de l'aide aux personnes dont les enfants souffrent présentement d'un handicap est merveilleuse. Il y a plusieurs années qu'on la réclame.

Je pense que le ministre des Finances aurait dû entériner les 17 recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines, qui disait qu'il faudrait vraiment faire un ménage dans l'assurance-emploi. Comme le disait notre collègue de l'Alliance canadienne, la caisse de l'assurance-emploi n'appartient pas au gouvernement.

Aujourd'hui, dans les journaux, on pouvait lire qu'il y a un surplus phénoménal de 43 milliards de dollars. Vous et moi, monsieur le Président, on ne paie pas de cotisations au régime d'assurance-emploi. Ce sont notamment des gens qui n'ont pas des revenus plus élevés que 39 000 \$—ce sont des gens de la classe moyenne—qui cotisent à la caisse de l'assurance-emploi. Ce sont les compagnies. Ce sont des petites PME. Chez nous, ce sont les petites PME. Ce sont elles qui contribuent à la caisse.

On sait présentement, malgré ce que dit le ministre des Finances, bien qu'il commence à le comprendre, que nous subissons un ralentissement économique suite aux événements survenus aux États-Unis le 11 septembre dernier. Il va falloir prendre des mesures pour pouvoir relancer l'économie.

Il y aurait eu moyen de le faire. Il aurait été bien de se servir de ces surplus pour aider nos travailleurs. Je suggère de leur donner un congé de cotisations parce qu'il y a des surplus phénoménaux. Ce ne serait pas pour toujours. Ce serait provisoire et cette mesure permettrait une reprise de l'économie. On aurait pu le faire. On se demande ce qu'a fait le ministre?

C'est ce qui est grave. Avant les Fêtes, de l'autre côté de la Chambre, le parti gouvernemental a admis que ladite caisse est virtuelle. J'ai encore consulté *Le Petit Robert*. Quelque chose qui est virtuel, c'est quelque chose qui n'existe pas. C'est quelque chose qu'on imagine. Est-ce que cela veut dire qu'on aurait pris ces fonds et qu'on les aurait mis ailleurs?

Qu'est-ce que c'est que cette manière de faire? Monsieur le Président, demain matin, que feriez-vous si vous aviez un gros magot, qu'il était réservé pour mettre en branle des mesures actives de redressement de l'économie et que vous vous fassiez dire que, en réalité, il n'y a pas de magot, qu'il est seulement virtuel? Vous vous évertueriez à énoncer des critères visant la virtualité?

Aujourd'hui, on constate que tout est flip-flop, comme le dit mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot, dans les prévisions ou dans la vision du ministre des Finances et de ce gouvernement.

L'assurance-emploi sert à quelque chose. C'est une assurance qui appartient aux travailleurs et aux employeurs. Elle doit servir à eux, pour leurs besoins et pour ce qu'ils veulent faire pour faire avancer la société.

C'est pour cela que le Bloc demande de créer une caisse autonome, pour que ce soient les travailleurs et les employeurs qui gèrent cette caisse. Elle leur appartient. Je pense que c'est une nécessité et on ne lâchera pas ce dossier.

Initiatives ministérielles

Parlons des infrastructures et du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. C'est une grande victoire pour le Bloc. Lorsque le ministre des Finances a déposé son budget le 10 décembre dernier, on disait que de créer une fondation, c'était grave. Même le vérificateur général disait que cela n'avait plus de bon sens. C'est de l'argent qui appartient à tout le monde. On donne cela à une corporation qui est composée d'amis du régime et ils font ce qu'ils veulent.

Je pense qu'ils ont entendu raison. Nous avons dit non. Les parlementaires doivent être redevables des investissements qui sont fait dans des dossiers avec de l'argent qui appartient aux contribuables.

• (1105)

On a obtenu une grande victoire; le gouvernement a répondu à notre attente. Présentement, le ministre des Finances dit: «Il y a deux milliards de dollars dans ce fonds et il est disponible immédiatement.» J'en serais très heureuse.

Je crois que j'habite dans la plus belle région du Québec et du Canada parce que j'ai la visite des ministres libéraux, cela n'a aucun bon sens. Ils doivent sûrement aimer ma région parce qu'ils viennent très souvent chez moi. Cela veut dire qu'on est des gens accueillants, qui aiment le monde et tellement attachants qu'ils ne peuvent pas faire autrement que de penser à nous tout le temps.

Au cours de la dernière campagne électorale j'ai eu plusieurs visites. Je n'osais plus les compter parce que je trouvais cela indécent d'en avoir tant. Je me disais: «Mon Dieu, cela n'a pas de bon sens.»

J'ai donc eu la visite dans ma région des ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de la Justice, des Finances, de l'Immigration, de l'Industrie et la présidente du Conseil du Trésor. Je ne vais nommer que ceux-là.

Dans ma région, nous avons un projet majeur, soit la route 175. Je ne sais pas si les députés la connaissent. On l'appelle la route du parc des Laurentides. Chez nous, nous avons une réserve faunique. À partir de Québec, avant d'arriver au Saguenay, plus précisément à Laterrière, on doit traverser une réserve faunique extraordinaire. Nous avons une route qui serpente la réserve faunique des Laurentides et nous avons un projet qui a été défini par la région.

Plusieurs disent que c'est à la suite d'une concertation lors de réunions où on leur a demandé quel genre de développement les gens voulaient, afin de leur permettre d'être à l'ère du troisième millénaire, qu'ils ont alors décidé qu'il nous fallait absolument une route à quatre voies divisées dans le parc des Laurentides. La région est unaniment derrière ce projet.

Les ministres libéraux venaient faire, comme on dit, «trois petits tours» et puis s'en allaient. Mais ils venaient quand même, et ils disaient: «Pour votre route, on vous jure qu'on va vous donner l'argent, mais il y a une condition, c'est qu'il faut que le gouvernement du Québec dise qu'il en fait une priorité.» C'est ce que tout le monde a dit.

Nous nous sommes donc tournés vers le gouvernement du Québec et nous sommes allés voir M. Guy Chevrette que je veux saluer et remercier pour tout ce qu'il a fait pour le Québec, parce que c'est un ami. Je trouve que c'est un homme qui a énormément fait pour la cause que nous défendons, la souveraineté du Québec. Je lui lève donc mon chapeau.

Nous sommes allés voir le gouvernement du Québec et on a dit: «Il faut inclure cela dans un texte, un protocole d'entente afin de soumettre au gouvernement du Canada qu'on veut aller de l'avant.»

Nous sommes donc allés voir M. Guy Chevrette ainsi que Mme Marois.

Cela avait déjà commencé avec M. Lucien Bouchard, alors qu'il était premier ministre du Québec et qu'il représentait le comté de Jonquière au niveau provincial, comme je représente le comté au fédéral. Alors, le gouvernement du Québec a décidé de mettre 260 millions de dollars sur la table. Je rappelle que c'est un projet de près de 600 millions de dollars.

Ils ont dit: «Nous déposons 262 millions.» Mme Marois a approuvé immédiatement, pour montrer qu'on voulait aller de l'avant. De plus, on écrit un protocole d'entente et on l'envoie au gouvernement fédéral en leur disant: «Tu n'as qu'à signer; nous, on est prêts à avancer.»

Ils l'ont fait avant les Fêtes, en septembre, en octobre et en novembre. Les ministres disaient: «On n'a pas d'argent» mais ils s'étaient quand même engagés. Ils disaient: «Quand on va avoir de l'argent on va le faire parce qu'on trouve que c'est un dossier majeur pour votre région.» Ils nous ont également dit: «Il va y avoir des critères; cela va entrer dans les critères de ce que vous avez déposé.»

Nous avons présentement un programme qui s'appelle le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique qui s'inscrit carrément dans ce dossier. Hier, je demandais au vice-premier ministre: «Qui est responsable du dossier des infrastructures? Quand va-t-il signer l'entente sur la route 175 dans ma région.»

Il y a la route 185, dans le Bas-du-Fleuve. Rappelons que pendant la période du temps des Fêtes, il y a eu six morts sur cette route. C'est la route qui part du Bas-du-Fleuve vers Edmundston. Il y eu six décès. C'est une route extrêmement dangereuse. C'est la prolongation de la Transcanadienne. Il y a également la route 30.

Il y a trois protocoles d'entente sur la table. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas commencer tout de suite? C'est la valse des promesses, la valse des hésitations et également la valse des non-dits qui recommence. Je trouve cela déplorable.

• (1110)

L'argent est là; le ministre des Finances nous l'a dit. Le vice-premier ministre, lui, nous dit: «Attendons. Il faut que j'établisse des critères. Il faut que je rédige un projet de loi. Il faut que je dise dans quel sens ira le programme et que je le propose au Conseil du Trésor.» C'est assez! Il faudrait que ce gouvernement cesse de tout le temps faire des promesses aux gens, de toujours recommencer sa valse de promesses et de gruger la crédibilité des gens qui croient en leurs dossiers.

Les gens de ma région croient en leurs dossiers. Fin février, le maire de notre nouvelle grande ville—nous avons eu une fusion regroupant six municipalités, ce qui donnera la grande ville de Saguenay—va venir rencontrer le premier ministre. Il va venir lui demander: «Quand allez-vous mettre de l'argent? Le Québec a mis de l'argent, quand allez-vous en mettre.» C'est ce qu'on veut chez nous. J'espère que le premier ministre le recevra et qu'il lui dira: «On mettra l'argent avant le 31 mars.»

Travaux de la Chambre

Lorsque M. Chevrette avait demandé de l'argent additionnel à la ministre des Finances du Québec, il avait rencontré tous les intervenants. Je le sais, j'étais présente. Les ministres québécois nous invitent quand ils rencontrent quelqu'un. Quand les ministres libéraux viennent dans nos régions, ils ne respectent même pas les gens élus. Ils n'invitent pas les élus du comté qu'ils visitent. Ils font croire qu'ils sont élus par procuration dans des régions où ils n'ont pas eu l'aval majoritaire des citoyens. Monsieur Chevrette m'a invitée et a fait des promesses aux gens.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez connu les travaux d'hiver; moi, mon père m'en parlait. Cela faisait partie de ce que mon père nous racontait, de ce qui se passait dans son temps. Les travaux d'hiver servaient à relancer l'économie quand elle périlait; cela mettait des gens au travail. La construction de routes est un domaine où on crée le plus rapidement d'emplois directs.

Un investissement de un milliard de dollars dans des routes, cela crée 12 500 emplois directs et autant d'emplois indirects. Imaginez ce que cela représenterait dans ma région. Je ne m'en vante pas, c'est la réalité, nous avons le plus haut taux de chômage au Canada. Imaginez ce que cela représenterait pour nous; ce serait presque le Klondike. Cela permettrait de contrer l'exode des jeunes, car l'équivalent de tout un autobus de jeunes quitte ma région pour aller vers les grands centres. J'aimerais faire le contraire. Dans les grands centres, j'aimerais prendre deux autobus de jeunes pour les faire venir dans ma région.

Cela fait partie de ce qu'on veut faire dans nos régions. Ce gouvernement vient se vanter chez nous qu'il s'occupe de notre bien. Je trouve qu'il prend notre bien. Il s'en occupe pour lui et ne s'en occupe pas afin qu'il revienne pour nous.

J'enjoins le vice-premier ministre de nous dire: «Oui, c'est vrai. On est sérieux. On a l'argent, on va agir rapidement. On va prendre ce qui est sur la table et s'occuper de la relance économique.» C'est ce que tout le monde attend, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces du Canada.

Je parle du Québec, mais j'entends mes collègues des autres provinces. Je constate qu'ils ont les mêmes problèmes. N'oublions pas qu'il y a deux ans, le ministre des Transports du Canada avait rencontré tous les ministres des Transports des provinces et des territoires. Ces ministres avaient dit: «Monsieur le ministre, nos routes sont tellement désuètes qu'il va falloir que le gouvernement fédéral nous donne la main pour relancer l'économie et remettre de l'ordre dans nos réseaux routiers.» On avait remis au ministre canadien des Transports un plan d'investissement de 16 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Le ministre des Transports n'a pas été assez fort pour vendre ce dossier au ministre des Finances. Je pense qu'il y a de l'argent présentement et je leur demande d'agir.

Je fais rire les gens en disant cela. Si cela arrive, je vais acheter un grand tapis rouge. Je vais aller au début du parc des Laurentides parce que c'est dans mon comté, je vais faire marcher le premier ministre dessus, et je vais dire: «Bravo, c'est ça qu'on voulait.»

• (1115)

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours de la députée bloquiste.

J'ai souvent pensé que le gouvernement fédéral jouerait un rôle utile s'il améliorait réellement notre infrastructure routière, pour doter le pays d'une véritable route transcanadienne qui permettrait le

transport plus sûr et plus efficace des personnes et des marchandises d'un bout à l'autre du pays, d'une province à une autre. La députée a fait allusion à cela dans son discours quand elle a parlé du programme des infrastructures.

J'apprécierais vraiment qu'elle fasse une déclaration qui donnerait à entendre, même si ce n'était qu'en partie, qu'il y a un avantage à être Canadien, dans la mesure où nous pouvons travailler ensemble pour bâtir cette route traversant le pays, du Canada atlantique jusqu'à la côte ouest, en passant par le Québec et par les autres provinces.

J'ignore si elle est disposée à l'admettre, mais il s'agit de fonds fédéraux. Je pense l'avoir entendue dire qu'elle en voulait une plus grande part.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue. On a toujours de bons débats avec lui. Mais nous payons, juste au Québec, 33 milliards de dollars d'impôt fédéral. Je veux aller chercher ce qui m'est dû.

Quant au reste, c'est aux députés de l'Ouest de défendre leurs dossiers. Si une bonne journée on se rencontre à mi-chemin, je serai bienheureuse. Mais je défends ce qui m'appartient, et le reste, je le lui laisse pour qu'il fasse la même chose.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis, ainsi qu'avec le député de Don Valley-Ouest, en ce qui concerne le vote sur le projet de loi S-14, qui doit avoir lieu à la fin des initiatives parlementaires, vous constaterez qu'il y a consentement à l'égard de la motion suivante:

Qu'à la conclusion du débat sur le projet de loi S-14 aujourd'hui, toute question nécessaire pour disposer de la motion portant troisième lecture dudit projet de loi soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit demandé et différé à la fin des initiatives ministérielles du mardi 19 février 2002.

Le président suppléant (M. Bélair): Le député a-t-il le consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, je dois féliciter d'entrée de jeu ma collègue du comté de Jonquière. Lorsqu'elle a dit qu'elle représentait le plus beau comté au Québec, vous aurez compris que c'est après le comté de Charlevoix. Bien oui, on parle du Québec.

Ma collègue a fait allusion à la caisse de l'assurance-emploi. On sait qu'il y a un surplus phénoménal dans la caisse de l'assurance-emploi et ces surplus-là sont générés par des revenus provenant des cotisations d'employés et d'employeurs. Le gouvernement fédéral ne contribue aucune cenne à la caisse de l'assurance-emploi.

Malheureusement, le gouvernement fédéral s'en approprie pour régler différents programmes, pour régler sa dette, alors qu'on sait que ceux qui y contribuent, ce sont d'abord les travailleurs. C'est une taxe déguisée qui leur est soustrée directement et qui s'ajoute aux impôts fédéral et provincial. C'est une taxe indirecte que les travailleurs paient et qui est accumulée dans la caisse de l'assurance-emploi. La caisse de l'assurance-emploi, c'est une assurance en cas de perte ou de cessation d'emploi.

Lors de la campagne électorale, comme le disait la députée de Jonquière, les députés ont sillonné le Québec. Le ministre du Revenu national, qui vient de Charlevoix, s'est rendu sur la Côte-Nord, dans Charlevoix, pour dire que le gouvernement s'était trompé, que le premier ministre s'était excusé et qu'il allait redresser la situation et remettre l'argent aux travailleurs.

En termes d'infrastructures, c'est la même chose. Il y a des routes à faire, comme la 138 et la 389. Je pense que la consultation et la planification pour de meilleures réalisations sont nécessaires.

À la suite des 17 recommandations unanimes du Comité sur l'assurance-emploi, à la suite des débats ici, à la Chambre des communes, est-ce que le gouvernement ne devrait pas prendre les résolutions et suivre les recommandations du Bloc québécois? Pour régler tout ce problème, il faut une véritable caisse indépendante, gérée par ceux et celles qui y contribuent.

• (1120)

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. C'est vrai que sa région est extrêmement belle. Mais même si la sienne est extrêmement belle, la mienne l'est également.

Sa question est très importante. J'ai oublié de le dire dans mon discours et je remercie le député de me l'avoir rappelé. C'est véritablement une taxe, une taxe déguisée que le gouvernement impose aux travailleurs présentement. C'est grave parce que—je ne sais pas si j'ai le droit de le dire—prendre de l'argent dans les poches de quelqu'un, on appelle cela voler. Je l'ai dit doucement et j'espère que ceux qui nous écoutent l'ont compris quand même.

C'est vrai, il va falloir qu'il y ait vraiment une réforme de l'assurance-emploi, afin que cette caisse devienne autonome, gérée par ceux qui la paient, les travailleurs et les employeurs, pour leurs fins. C'est une assurance.

Quand nous prenons une assurance, nous connaissons les conditions pour lesquelles nous la prenons et nous savons ce qui va nous revenir. Mais présentement, les travailleurs prennent une assurance et ils ne connaissent pas les conditions et ce qui va leur arriver. Ils sont à la merci de ceux qui ne mettent pas d'argent dedans. C'est une aberration.

Nous n'en sommes pas à une aberration près de la part de ce gouvernement et celle-là est cruciale pour le développement de nos régions. Ce sont les travailleurs de nos régions qui paient le plus. Ils font partie de ceux qui paient des prestations. Ce ne sont pas les hauts salariés qui paient.

Alors il va falloir qu'ils ouvrent leurs oreilles et, comme on dit, *Il faut rendre à César ce qui appartient à César*. Il va falloir qu'ils remettent l'argent de la caisse de l'assurance-emploi qui appartient aux travailleurs et aux employeurs pour relancer des projets structurants pour nos régions du Québec.

[Traduction]

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, comme la discussion semble porter sur le compte d'assurance-emploi, j'estime important de souligner quelques faits.

Le député comprend sûrement que c'est la vérificatrice générale qui a demandé que le fonds d'assurance-emploi soit versé au Trésor, car, en fin de compte, le gouvernement appuie le compte d'assurance-emploi. Si un déficit est enregistré, les recettes gouvernementales permettront de verser ces prestations aux Canadiens. Un fonds distinct ne garantirait pas que l'argent serait là si des prestations se révélaient nécessaires.

Le député pourrait-il garantir absolument à tous les Canadiens que, lorsqu'ils auront besoin de prestations et qu'il y aura un déficit dans le fonds, ils recevront ces prestations? Qui versera ces prestations? Si le gouvernement verse ces prestations, la vérificatrice générale lui demande d'incorporer ces fonds dans le Trésor. Nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, il y a des gens qui sont tordus. Je pense qu'on ne sait pas lire les mêmes choses. Ce n'est pas ce qu'a dit le vérificateur général. Il a dit que la caisse de l'assurance-emploi doit servir à ce pourquoi elle a été créée.

Je pense qu'elle a été créée pour garantir une assurance. Cela fait que si on en a besoin, on est capable de l'avoir. Il n'a pas dit: «Tu n'as pas le droit de t'approprier le bien des autres.» Si le vérificateur général avait dit cela, je ne l'aurais pas cru. Je pense que le vérificateur général est très crédible et que ce qu'il dit, c'est la vérité, et non pas ce que vient de dire mon collègue.

De plus, on dit toujours qu'il doit y avoir une réserve dans cette caisse pour assurer les mauvais jours. On n'est pas des gens qui fabulent. Les gens du Bloc québécois, ont les deux pieds sur terre. On dit toujours qu'il faut assurer une réserve pour faire face à de mauvaises situations dans l'avenir, de sorte que cette caisse ne survive pas, si elle devient autonome, et que le travailleur soit pénalisé. Nous sommes des gens réalistes qui tiennent compte des vraies réalités qui se vivent sur le terrain.

Alors, concernant ce que vient de dire mon collègue, je pense qu'il va lui falloir relire le rapport du vérificateur général.

Initiatives ministérielles

•(1125)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélaïr): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr) : Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Convoquez les députés.

•(1135)

Après l'appel du timbre:

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les leaders à la Chambre pour que nous reprenions le projet de loi C-49. Nous aimerions soulever certaines questions ainsi qu'ajouter des intervenants à la liste. Si vous demandez le consentement unanime pour revenir au projet de loi C-49, nous reconnaissons que le projet de loi ne sera pas mis aux voix et nous poursuivrons le débat à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions au projet de loi C-49?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

•(1150)

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu des circonstances inhabituelles à la Chambre, il y a eu des discussions pendant la période où la sonnerie retentissait et je crois que nous nous entendons pour que le vote sur le projet de loi d'exécution du budget n'ait pas lieu maintenant et pour que nous reprenions le débat à l'étape de la deuxième lecture.

Les partis s'entendent pour que nous discutons du projet de loi C-49 pendant le temps qu'il nous reste aujourd'hui et demain et que nous mettions un terme au débat en fin de journée, demain, et pour que les votes soient alors reportés après la semaine de relâche parlementaire.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Il y a deux points. Premièrement, le vote qui devait être tenu est reporté à lundi dans deux semaines lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

Deuxièmement, y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions au projet de loi C-49 et que nous reprenions le débat en respectant les conditions qui ont été énoncées?

Des voix: D'accord.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre. Il a été un très bon patron dans le passé. L'opposition a

remporté le vote oral. Nous sommes heureux de voir que l'opposition officielle était contre le projet de loi C-49.

Ce dernier aurait entraîné la mise à exécution de plusieurs dispositions du budget déposé en décembre dernier. La semaine dernière, nous avons mis un terme au débat sur le budget et voté sur une motion de voies et moyens. Le projet de loi va au-delà de cette motion.

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, je fais un simple rappel au Règlement. Comme le député n'était pas là quand est venu son tour de parler, ne devrait-on pas passer au prochain intervenant sur la liste?

•(1155)

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je fais le même rappel au Règlement. Le député conservateur a dit que, puisque le député de l'Alliance n'avait pas pris la parole quand est venu son tour de parler, on devrait passer à l'intervenant suivant.

Comme personne ne s'est levé pour prendre la parole, on devrait suivre l'ordre établi au départ.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Je répondrai au député de South Shore qu'avant de mettre la motion aux voix, la parole était à la députée de Jonquière, qui devait être suivie d'un député libéral à la reprise du débat.

Étant donné qu'aucun député libéral ne s'est levé, le prochain intervenant sur la liste était un député de l'Alliance, et c'est pourquoi j'ai accordé la parole au député de Calgary—Sud-Est, qui peut continuer.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être si brusquement interrompu, le projet de loi C-49 vise à donner force de loi aux dispositions contenues dans la motion de voies et moyens et annoncées dans le budget de décembre dernier.

Comme mes collègues l'ont dit avant moi, nous, de l'opposition officielle, allons voter contre ce projet de loi, tout comme nous avons voté contre le budget et la motion de voies et moyens. Dans ce projet de loi, le gouvernement ne tient pas compte des priorités des Canadiens à un moment où nous traversons un grave ralentissement économique. Il ne saisit pas l'occasion d'accroître la productivité et la compétitivité du Canada à un moment où nous voyons notre dollar atteindre les niveaux les plus bas jamais vus, ce qui signifie une baisse de notre niveau de vie.

Le projet de loi ne fournirait aucun stimulant pour l'économie en cette période de perte d'emplois, de chômage accru et de récession. Il n'offrirait pas de réduction de la dette nationale à un moment où le Canada continue de se classer au troisième rang des principaux pays développés membres de l'OCDE pour ce qui est du rapport dette-PIB. Il ne réaffecterait pas les ressources financières actuellement consacrées à des secteurs peu prioritaires, comme l'aide à des entreprises parasites, les subventions aux sociétés d'État surdimensionnées comme la SRC et les cadeaux et subventions aux groupes d'intérêts spéciaux, vers des secteurs hautement prioritaires, comme la défense nationale et la sécurité.

Initiatives ministérielles

Le budget, la motion de voies et moyens s'y rapportant et le projet de loi C-49 représentent tous une énorme occasion ratée dont les Canadiens feront les frais puisqu'ils verront leur niveau de vie et leur prospérité économique continuer de diminuer.

Le projet de loi C-49 vise à faire deux choses précises. Premièrement, il créerait l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Mon parti appuie la création de cet organisme, particulièrement les dispositions du projet de loi qui permettent l'emploi d'agents armés.

Nous, de l'opposition officielle, sommes très fiers du fait que, sans avoir de véritable pouvoir politique à cet endroit, nous avons un pouvoir, celui de nos idées. Après la terrible tragédie du 11 septembre, nous avons présenté une série de propositions liées à la sécurité, propositions que nous faisons valoir depuis longtemps, mais qui ont acquis une nouvelle signification à la suite des événements du 11 septembre.

Une des propositions concernait la création d'un corps d'agents armés chargés d'appliquer la loi à bord des vols de transporteurs aériens civils. Mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam et porte-parole de l'opposition en matière de transport, a fait un travail remarquable en faisant valoir cette idée et en laissant savoir aux Canadiens qu'ils seraient en sécurité si la loi était appliquée lorsqu'ils montent à bord d'un avion, l'absence de tels agents ayant joué un rôle dans la tragédie du 11 septembre puisque aucun des quatre appareils détournés n'avait à son bord d'agents chargés d'appliquer la loi.

Il n'y a jamais eu de détournement d'un vol commercial civil ayant à son bord un agent chargé d'appliquer la loi. Les terroristes du monde entier savent maintenant que, compte tenu de cette disposition du projet de loi, les pays comme le Canada, qui prennent la question au sérieux, seront des cibles beaucoup moins faciles pour les pirates de l'air et les terroristes à bord d'avions.

Je le répète, même si nous n'avons pas de pouvoir politique officiel à cet endroit, nous avons le pouvoir des idées. Dans le débat qui a eu lieu l'automne dernier, nous avons vu les Canadiens accueillir positivement l'idée des agents armés à bord des avions, même si, à l'origine, le ministre des Transports avait rejeté la proposition, la qualifiant d'anticanadienne ou de contraire à la tradition du Canada. Je pense que ce sont là les mots qu'il a employés. À l'époque, il avait toutefois laissé entendre, par l'entremise du ministre de la Défense, qu'il serait opportun que des chasseurs CF-18 patrouillent le ciel de nos grandes régions métropolitaines et qu'ils soient prêts à abattre en plein vol des avions détournés.

● (1200)

Les Canadiens ont trouvé absurde et ridicule qu'on préfère lancer des avions de chasse aux troupes des appareils détournés plutôt que d'avoir des agents armés, formés et discrets, à bord des avions. Heureusement, le bon sens a prévalu au Cabinet. Je félicite le ministre des Transports d'avoir accepté une bonne idée de l'opposition et de l'avoir partiellement mise en oeuvre dans le projet de loi.

Nous appuyons le principe d'une administration de la sûreté du transport aérien, mais pas la façon dont elle sera financée conformément au projet de loi. Le projet de loi prévoit le fameux droit fixe de 24 \$ le billet aller-retour pour tous les vols nationaux, y compris ceux qui ne sont pas nécessairement visés par des mesures de sécurité. Beaucoup de petits vols réguliers au départ de la côte ouest, de la côte est et du Nord sont assurés par des appareils transportant un petit nombre de passagers qui n'ont pas à se

soumettre à des mesures d'inspection à l'aéroport. Et pourtant, ces voyageurs devront dans bien des cas payer le droit fixe de 24 \$. Nous prévoyons que ce droit rapportera au bas mot 430 millions de dollars cette année.

Nous, de l'opposition, avons demandé au gouvernement de nous assurer clairement que le nouveau droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ne connaîtra pas le même sort que les cotisations d'assurance-emploi, à savoir servir de caisse noire pour les recettes générales du gouvernement. Nous craignons beaucoup que le gouvernement accumule un excédent considérable au-delà du coût réel associé aux nouvelles mesures de sécurité du transport aérien et que cet excédent soit détourné dans le Trésor et serve à des fins générales, ce qui minerait l'objectif avoué du droit.

Le gouvernement n'a pas vraiment garanti à la Chambre que cela n'arrivera pas. Franchement, compte tenu de l'expérience que nous avons eue avec d'autres impôts et frais, nous allons contester en partie le projet de loi, car nous croyons que le droit pour la sécurité du transport aérien risque fort d'assurer beaucoup plus que la sécurité du transport aérien et de se transformer en ponction fiscale pour le gouvernement.

À ce sujet, le ministre des Transports a indiqué à quelques reprises que le droit fixé à 24 \$ pour un vol intérieur aller-retour, faisait suite, en quelque sorte, à une recommandation émanant du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales. Rien n'est moins vrai. En fait, comme l'a si souvent fait observer mon collègue de Port Moody, le Comité des transports a recommandé le partage de la structure des coûts des nouvelles dispositions visant la sécurité aérienne, lesquels coûts devraient être assumés à parts plus ou moins égales par le voyageur, le gouvernement, les transporteurs aériens et les administrations aéroportuaires.

Certains vous diront que, dans cette équation, il ne faut tenir compte que du client voyageur sur lequel les coûts en question seraient répercutés. Je veux bien, mais il serait bien plus logique de mettre en place un financement multipartite pour les nouvelles mesures de sécurité recommandées par le Comité des transports. En fait, c'est la formule qui est retenue presque partout ailleurs. Aux États-Unis, les droits liés à la sécurité sont une fraction des droits que l'on se propose d'imposer au Canada, ces derniers étant de deux à trois fois plus élevés que ceux qui sont exigés aux États-Unis pour des vols équivalents.

Avec ce droit uniforme de 24 \$, le gouvernement crée ainsi un instrument on ne peut plus grossier. Si je prenais un billet en classe affaire pour un vol de Victoria à St. John's, Terre-Neuve, billet qui coûte quelque 4 500 \$, je ne paierais que 24 \$ au titre de ce droit. Pourtant, je pourrais voyager de Vancouver à Salt Spring Island au tarif de 60 \$ auxquels je devrais ajouter ce droit de 24 \$, ce qui se traduit par une augmentation de près de 50 p. 100.

● (1205)

Cette situation pourrait forcer de nombreux courts-courriers intérieurs à se retirer des affaires. WestJet, le transporteur aérien le plus dynamique, concurrentiel et florissant au Canada a élevé d'amères critiques au sujet de l'incidence que ces frais auront sur des entreprises comme la sienne, qui est très sensible aux prix. Ils s'emploient avec beaucoup d'énergie à offrir un bon produit à très bas prix. Lorsqu'un droit de 24 \$ frappe chacun des billets vendus, y compris les billets à 70 \$, 80 \$ ou 90 \$ pour des déplacements entre des villes de l'Ouest, par exemple, cela a un effet très néfaste sur leur résultat net, à une époque où nous devons en faire plus pour accroître le nombre de passagers empruntant nos lignes aériennes intérieures.

Initiatives ministérielles

Mon collègue de Port Moody—Coquitlam s'étendra davantage sur ces questions plus tard dans le débat. Je me permets de souligner que le gouvernement adopte une démarche très mal inspirée en ce qui concerne les nouveaux coûts de la sécurité dans les transports. Cette mesure finira par coûter des emplois aux Canadiens.

Le projet de loi a aussi pour objet d'apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi. En particulier, il prolonge la période pendant laquelle peuvent être versées des prestations parentales lorsqu'un nouveau-né doit séjourner longuement à l'hôpital. C'est manifestement là une mesure que n'importe qui voudrait appuyer. Tous les partis s'accorderaient à dire que le gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux parents dont les nouveau-nés éprouvent des problèmes médicaux. Toutefois, je me demande si le système d'assurance-emploi constitue ou non le bon mécanisme pour dispenser cette aide.

Le programme d'assurance-emploi, et en particulier les changements rétrogrades apportés en cette enceinte l'an dernier, a pris des proportions beaucoup plus grandes que celles prévues à l'origine, où l'on voulait un programme offrant aux personnes en chômage une assurance limitée pendant la brève période au cours de laquelle elles étaient à la recherche d'un emploi. Ce genre de programme exploité dans un cadre d'assurance judicieux sur le plan actuariel a du bon sens.

Les gouvernements des 25 dernières années, et en particulier les soi-disant réformes apportées à l'assurance-emploi en 1972, ont continué d'attribuer au système d'AE de nouveaux mandats et d'y ajouter de nouveaux programmes qui ne sont pas directement liés à la question de l'assurance-emploi proprement dite. Cela a donné un énorme programme dont le financement exige des cotisations énormément élevées. Ce faisant, les gouvernements successifs ont abouti involontairement à un programme d'assurance-emploi qui, à bien des égards, constitue un obstacle à l'emploi.

Les cotisations elles-mêmes, les charges sociales, constituent un impôt sur la création d'emplois, notamment parce que la part des employeurs est exagérément élevée. Nous savons qu'il y a dans la caisse de l'assurance-emploi un énorme excédent théorique à la hausse, représentant 40 milliards de dollars, et un excédent annuel d'au moins 6 milliards de dollars. Le gouvernement écume plusieurs milliards de dollars chaque année de ces cotisations, pour un montant dépassant nettement les prestations versées au titre du régime d'assurance-emploi. Ces niveaux élevés de cotisations minent la création d'emplois et sont inutiles. En outre, la structure du programme incite les gens à ne pas travailler, notamment certains éléments spéciaux au niveau régional et l'absence de cotisations établies selon les antécédents.

Si nous voulons que le Canada devienne plus concurrentiel et plus productif, si nous voulons avoir des emplois plus rémunérateurs, si nous voulons que la valeur du dollar soit de 90 cents et non de 60 cents, si nous voulons un niveau de vie égal ou supérieur à celui de nos amis américains, nous devons entre autres libéraliser le marché de l'emploi.

Au niveau fédéral, nous pouvons entre autres remanier le régime d'assurance-emploi pour en faire un régime d'assurance axé sur des bons calculs actuariels et dont les cotisations sont établies selon les antécédents. Pour les gens qui ont perdu leur emploi sans en être responsable, ce régime offrirait de bonnes prestations à court et à moyen termes, tout en leur permettant de chercher un emploi rémunéré. Avec ce nouveau régime, il n'y aurait pas de différences de traitement selon les régions.

● (1210)

Des programmes supplémentaires répondraient aux importants objectifs des politiques sociales, dont les prestations de maternité. Les citoyens ne seraient pas carrément inscrits à un régime d'assurance-emploi.

Hier, j'ai rencontré des membres de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. Cette association représente une industrie qui emploie plus d'un million de Canadiens, particulièrement des jeunes qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Ces jeunes mettent actuellement le pied sur le premier degré de l'échelle. Ils gagnent le salaire minimum ou légèrement plus. Or, cette industrie est extrêmement sensible aux charges sociales. Ses représentants nous ont affirmé, à nous parlementaires, qu'une réduction considérable des cotisations d'assurance-emploi donnerait lieu à la création de dizaines de milliers, si ce n'est de centaines de milliers de nouveaux emplois, particulièrement au niveau d'entrée sur le marché du travail.

Il me semble que nous devrions écouter des propositions sensées venant d'organisations comme l'ACRSA. Les intéressés ont proposé, et le comité des finances a repris leur demande dans le rapport prébudgétaire, une exemption annuelle de base de 2 300 \$, sauf erreur, au titre des cotisations à l'assurance-emploi. Un employeur pourrait engager un jeune ou un nouvel employé de tout âge, bien entendu, et n'aurait pas à payer la première tranche de 2 300 \$ de cotisations à l'assurance-emploi. Nous pourrions peut-être en arriver à une exemption moindre si nous n'avons pas les moyens financiers d'accorder une exemption annuelle de cette taille dans le régime d'assurance-emploi à l'heure actuelle.

Le principe qu'ils défendent est d'essayer d'encourager les entrepreneurs dans des industries comme la leur, dans les industries de services, à engager plus de gens et à créer plus de richesses et plus d'emplois dans notre économie. Je souhaiterais que le gouvernement écoute des recommandations comme les leurs.

Le projet de loi cherche également à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu à la suite du budget d'octobre 2000. Cela me permet de dire qu'il n'y a en fait dans ce budget aucun allègement net du fardeau fiscal.

Le gouvernement prétend qu'il est en train d'appliquer ses prétendues réductions d'impôt de 100 milliards de dollars. Ce sont de faux chiffres. Tous nos vis-à-vis qui sont sérieux relativement à cette question vont reconnaître qu'on est arrivé à ce chiffre pour des raisons politiques strictement et qu'il ne correspond pratiquement pas aux faits.

En réalité, tout économiste objectif qui peut lire un compte ou toute personne sensible avec un crayon et une calculatrice qui examine le budget libéral va comprendre que les réductions d'impôt prévues dans le budget d'octobre 2000 s'élèvent à moins de 50 milliards de dollars. En fait, nous les estimons à 43,7 milliards de dollars environ.

Initiatives ministérielles

Une bonne partie de la prétendue réduction d'impôt est contrebalancée par une augmentation de 23 milliards de dollars des cotisations au Régime de pensions du Canada au cours du cycle quinquennal prévu dans ce budget. Le gouvernement compte également comme une réduction d'impôt, ce qui est malhonnête, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui est un programme de transferts sociaux, un programme de transfert de droits. Il calcule la valeur de la réindexation du régime fiscal comme une réduction d'impôt. En un sens, le gouvernement a déclaré qu'il ne forcera plus les gens à se retrouver dans des tranches d'imposition supérieures lorsqu'ils toucheront des ajustements au coût de la vie. En d'autres termes, il va cesser d'accroître les impôts, mais il va compter cela comme une réduction d'impôt, ce qui est plutôt trompeur.

Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, aucune baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers n'est prévue. Le projet de loi prévoit une réduction de seulement 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés. Il prévoit une mince réduction de 5 p. 100 des cotisations d'assurance-emploi. Toutefois, cette réduction sera rapidement absorbée par les hausses de cotisations au RPC, qui s'élèveront à 2,08 milliards de dollars, le prélèvement de droits de 430 milliards de dollars pour la sécurité aérienne dont j'ai déjà parlé et le prélèvement de taxes supplémentaires sur le tabac s'élevant à 500 milliards de dollars.

• (1215)

À cet égard, nous ne nous opposons pas nécessairement à une hausse des taxes sur le tabac pour réduire la demande chez les jeunes, mais nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir de ponction fiscale indirecte. À toute hausse des recettes fiscales devrait correspondre une réduction fiscale dans d'autres secteurs. Tout cela se traduit par une augmentation nette d'impôt de 1,258 milliard de dollars durant le présent exercice. C'est de la folie dans le contexte économique actuel caractérisé par la récession.

Il y a eu croissance négative durant le troisième trimestre et le quatrième trimestre de 2001. Or, lorsque, durant deux trimestres consécutifs, la croissance est négative, on dit que l'économie est techniquement en récession. Nous traversons assurément une période de croissance négative ou de stagnation à l'heure actuelle.

En guise de conclusion, je dirai que nous nous opposerons au projet de loi pour le motif qu'il ne prévoit aucune redistribution des ressources aux secteurs clés que sont la défense et la sécurité. Il ne prévoit rien pour l'économie. Nous nous opposerons au projet de loi aussi vigoureusement que nous l'avons fait pour le budget.

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai entendu les mots «faux» et «malhonnête» et j'ai entendu quelqu'un mettre en doute l'authenticité des réductions d'impôts. Le député n'a pas donné une image exacte de la situation.

Avant que le régime ne soit indexé à chaque exercice fiscal, le parti d'opposition déplorait sans cesse que les impôts augmentaient parce qu'ils n'étaient pas indexés. Il comptait constamment le nombre d'augmentations des impôts. Nous avons indexé le régime, mais le député soutient qu'il ne s'agit pas d'une réduction de l'impôt. Il ne peut pas avoir l'un et l'autre à la fois.

Le député considère aussi les hausses des cotisations au RPC comme une augmentation des impôts. Il sait très bien que le RPC est capitalisé séparément. Ce régime ne renferme pas uniquement les prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. Il renferme aussi les prestations aux conjoints et les prestations de décès remises aux enfants et aux conjoints. En outre, on y trouve aussi la

composante assurance-invalidité pour les Canadiens. Tout cela assure la stabilité du Régime de pensions du Canada.

Le parti du député prône l'abolition du RPC et veut obliger les gens à se procurer des REER. Pourtant, ce régime est très important pour les Canadiens.

En ce qui concerne la prestation fiscale pour enfants, le député affirme qu'elle est malhonnête parce qu'elle n'est pas incluse dans la déclaration de revenus. Les allocations familiales étaient incluses dans la déclaration de revenus, elles étaient imposables, des déductions étaient permises, etc.

On a retiré cela de la déclaration de revenus; ainsi, les familles reçoivent la prestation fiscale pour enfants tous les mois au lieu d'attendre pendant un an le moment de présenter la déclaration. Cette prestation n'est pas imposable de sorte que l'argent va directement aux personnes, au moment où elles en ont besoin. Le député a tort de dire qu'il n'y a pas eu d'avantage fiscal net pour les Canadiens.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je parlais de la vérité dans la publicité, et cela ne se trouve pas dans le budget. J'ai dit que le non-ajustement des tranches d'imposition au taux d'inflation avant la réindexation du code des impôts constituait une hausse d'impôt annuelle, mais j'ai dit également que mettre fin à une hausse d'impôt ne constituait pas une réduction d'impôt. Les exploitants de commerces augmentent les prix chaque année. Il est ridicule de dire que si, une année donnée, ils décident de ne pas les augmenter, ils se trouvent en fait à réduire leurs prix. Je croyais que le député était comptable. Je ne sais pas comment il en arrive à cette logique tordue.

J'ai beaucoup de respect pour le député, mais en ce qui a trait au RPC, ou bien on l'a très mal informé ou bien il informe mal la Chambre quand il dit que l'opposition cherche à mettre au rancart le Régime de pensions du Canada. Il sait que ce n'est pas vrai.

Nous avons proposé dans le passé et continuons de proposer un degré de latitude pour que les jeunes Canadiens puissent canaliser une partie de leurs cotisations de retraite obligatoires vers des véhicules de placement autogérés plutôt que vers une caisse de placement gérée par l'État. Ce n'est pas mettre le RPC au rancart. Il le sait parfaitement bien. Je vois allonger son nez.

Quant à la prestation fiscale pour enfants, j'ai simplement dit qu'il s'agissait d'un programme de transfert déguisé à l'intérieur du régime fiscal. Il ne s'agit pas d'une réduction d'impôt. Il s'agit d'un droit ciblé. Il s'agit essentiellement d'une version modifiée de l'ancienne allocation familiale, ce qui est très bien.

Nous pourrions tenir un débat légitime à ce sujet, mais je soutiens qu'il est erronée de considérer cela comme une réduction d'impôt. Quand nous prenons en compte les hausses des cotisations au RPC cette année et d'autres hausses de taxes prévues dans le budget, nous constatons une augmentation nette des impôts pour l'année en cours en pleine récession. Ce n'est pas une bonne politique fiscale.

• (1220)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, au début de son discours, mon collègue a parlé de la question de la taxe visant à contrer le terrorisme dans le transport aérien.

Il a précisé que le Comité permanent des transports avait suggéré qu'au lieu d'avoir un financement à 100 p. 100 fait par les usagers, il y aurait plutôt un financement fait à 50 p. 100 par les usagers et le reste par le gouvernement.

Initiatives ministérielles

Je voudrais citer les aéroports du Québec touchés par cette taxe: Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Chibougamau, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Kuujuaq, Kuujuarapik, La Grande Rivière, La Grande-3, La Grande-4, Blanc-Sablon, Mont-Joli, Montréal, Québec, Roberval, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Val-d'Or. Ce sont fondamentalement tous les aéroports régionaux du Québec. Le même type de liste doit exister dans le reste du Canada.

Est-ce que la proposition du Comité permanent des transports n'aurait pas été préférable à celle du gouvernement qui ne fait que taxer l'utilisateur, ce qui aura donc un effet régressif important dans les régions où on ne retrouve pas de possibilités majeures d'avoir des terroristes? Est-ce qu'on ne se serait pas retrouvé devant une situation beaucoup plus intéressante en matière de développement économique régional si la suggestion du Comité permanent des transports avait été acceptée?

[Traduction]

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, qui faisait référence, à juste titre, aux recommandations du Comité des transports. Le ministre des Transports a tenté, à la Chambre, de dénaturer la recommandation du comité, en soutenant que les coûts devraient être supportés par les voyageurs.

C'est, en partie seulement, ce que disait la recommandation. Mon collègue rappelait que, selon cette recommandation, les coûts devraient être à la charge de divers intervenants, dont le gouvernement, les autorités aéroportuaires régionales, les lignes aériennes et les voyageurs.

J'ai appris avec intérêt qu'au Québec, il y a de petits transporteurs régionaux semblables à ceux qu'on trouve dans l'Ouest, et sans doute aussi sur la côte est et dans le Nord, qui ont peu ou pas de besoins en matière de sécurité, une structure de prix très faible, et que la taxe de 24 \$ pourrait les conduire à la faillite puisqu'elle les obligerait à hausser considérablement le coût de leurs billets, de 50 p. 100 dans certains cas. Au moment où nous devrions soutenir les lignes aériennes, cette mesure m'apparaît déraisonnable.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-49, au nom des électeurs de la circonscription de Winnipeg-Centre. Je ferai quelques observations au sujet de ce projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

Ce projet de loi omnibus contient un certain nombre de mesures dont ont déjà parlé d'autres députés avant moi. Je les passerai brièvement en revue et je parlerai ensuite des lacunes et des graves omissions auxquelles le budget aurait dû remédier.

La première mesure d'importance, pour les Canadiens, contenue dans le projet de loi C-49 est la création de l'Administration canadienne sur la sûreté du transport aérien, ou ACSTA, qui aura pour mandat d'améliorer la sécurité dans les aéroports canadiens et à bord des avions.

La nouvelle entité aura les mêmes pouvoirs qu'une société d'État. Fait intéressant, l'Administration sera dirigée par 11 personnes nommées par le gouvernement. À première vue, ce nombre arbitraire semble plutôt curieux. Il correspond sans doute au nombre d'amis du Parti libéral qui avaient besoin d'un emploi. C'est ce qui expliquerait le choix de ce nombre plutôt inusité.

Selon nous, l'Administration appliquera les normes de l'industrie plutôt que les normes de sécurité comme telles, de sorte qu'elle

pourrait très bien se décharger de la responsabilité de la sécurité aux dépens des autorités aéroportuaires.

• (1225)

Nous n'en savons rien, au fond. On nous demande d'acheter chat en poche en conférant des pouvoirs à cette nouvelle entité. Nous n'avons aucune idée claire de l'issue finale.

Qui assurera les services? Des fonctionnaires? Des employés du secteur privé? Ces employés seront-ils mieux formés? Y a-t-il une obligation réelle? Cette nouvelle administration adoptera-t-elle des règles propres à garantir aux Canadiens un système de sécurité aéroportuaire amélioré?

Nous ne savons pas à quoi nous en tenir, et nous le déplorons. Le gouvernement a été incapable de nous décrire clairement le produit qu'il nous propose, et nous l'achetons.

Le député de Calgary-Sud-Est a dit fort à propos que nous payerions 24 \$ par vol aller-retour, que ce soit pour un voyage de Winnipeg à Toronto ou de l'île de Vancouver à Vancouver, ou pour tout autre saut de puce. Ces 24 \$ pourraient fort bien représenter 30, 40 ou 50 p. 100 du billet.

À ce point de vue, le ministre des Finances ressemble à Rumpelstiltskin. Il transforme la paille en or. Il a profité d'une situation difficile, la nécessité d'améliorer la sécurité, et il en a fait une source de recettes. Il admet lui-même que le gouvernement ne consacrera à l'amélioration de la sécurité aéroportuaire que 2 \$ sur ce droit de 12 \$ par aller simple. Les 10 \$ restants iront dans ses coffres.

Le gouvernement semble trouver des moyens très habiles, auxquels personne d'autre n'aurait pensé, pour ramasser de l'argent. Il faut reconnaître son adresse. Il a transformé le régime d'assurance-emploi en vache à lait. Le régime de retraite de la fonction publique a subi le même sort. Voici maintenant que la sécurité aéroportuaire devient une source de recettes. Il faut dénoncer vigoureusement cette tactique.

Nous ne savons pas exactement quel sera le statut des employés qui effectuent actuellement les contrôles dans les aéroports. Nous ignorons s'ils seront des employés fédéraux. Actuellement, la majorité d'entre eux sont représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique.

Il faut également s'interroger sur le secteur de compétence. S'ils deviennent des fonctionnaires fédéraux, seront-ils représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada ou feront-ils toujours partie de leur ancien syndicat? Que dire des conditions de travail? Les conventions collectives seront-elles modifiées ou feront-elles l'objet d'une ingérence quelconque?

Ce sont là des données inconnues sur lesquelles le gouvernement ne nous a ni bien informés ni offert de solutions pour résoudre ces questions.

Le groupe parlementaire du NPD a de sérieuses réserves et préoccupations au sujet de cette nouvelle administration. À notre avis, les Canadiens ne se sentent pas plus en sécurité à la suite de la mise en oeuvre de cet aspect du budget.

Nous notons avec intérêt que le droit supplémentaire est de 2,50 \$ le vol aux États-Unis, alors qu'il s'élève à 12 \$ le vol ou 24 \$ le voyage aller-retour au Canada. Comment le gouvernement peut-il justifier cela? Que fera-t-il de ces 2,2 milliards de dollars supplémentaires?

Initiatives ministérielles

Nous avons écrit un chèque en blanc. On estime que, au cours de l'année, le droit rapportera 2,2 milliards de dollars. Nous n'avons aucune idée de la façon dont cet argent sera dépensé ni aucune garantie qu'il sera consacré à l'amélioration des mesures de sécurité dans les aéroports. Nous ignorons ce que le gouvernement compte en faire. Cet argent sera tout simplement versé dans les recettes générales.

Le gouvernement a également été assez fin pour prévoir une nouvelle ponction d'argent à un moment où les Canadiens étaient très sensibles et vulnérables. C'est tout de suite après les terribles attentats qu'il a consulté les Canadiens. À ce moment-là, 80 p. 100 d'entre eux se sont montrés favorables.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils seraient prêts à payer un peu plus cher pour leur billet d'avion dans le but d'accroître la sécurité aérienne, environ 80 p. 100 des Canadiens se sont dits d'accord pour adopter une certaine surtaxe. Toutefois, je suis d'avis que le gouvernement a profité de la vulnérabilité des gens à la suite d'une telle tragédie.

Si nous leur posons la même question aujourd'hui, je crois que nous obtiendrions des résultats bien différents, maintenant que les Canadiens ont eu le temps de surmonter le stress des événements du 11 septembre. C'est ce que nous avons à dire sur cet aspect du projet de loi d'exécution du budget.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur un autre des objectifs du projet de loi C-49. Ce projet de loi tente de mettre en oeuvre les amendements à la Loi sur l'assurance-emploi portant sur les prestations parentales et de maternité dans certains cas.

• (1230)

Le NPD a énergiquement réclamé que cette partie du programme d'assurance-emploi soit amendée. Le gouvernement libéral a écouté ce qu'il avait à dire, mais il n'a pas saisi l'occasion d'effectuer une révision complète du programme d'AE qui aurait pu remettre le programme sur les rails. Il se contente encore une fois de rafistoler et de modifier des détails mineurs du programme, lançant des bribes à ceux qui plaident en faveur des travailleurs. Toutefois, la grande fraude de l'AE se poursuit et, chaque mois, un surplus de 700 millions de dollars s'ajoute à la caisse de l'AE. Les travailleurs et leurs employeurs versent 700 millions de dollars de plus par mois que ce que la caisse débourse. C'est tout à fait inacceptable. Nous avons d'ailleurs soulevé la question à bon nombre de reprises. Le gouvernement a encore une fois choisi de ne pas en tenir compte dans le dernier budget.

Nous affirmons depuis le début que le régime d'assurance-emploi n'est plus un système d'assurance-chômage parce qu'il n'y a presque plus de gens sans emploi qui y ont droit. Si moins de 40 p. 100 des gens sans emploi ont droit à des prestations, comment peut-on parler d'un système universel d'assurance-chômage?

Nous avons aussi fait valoir qu'un programme est obligatoire si une personne doit y contribuer, même quand elle a moins de 40 p. 100 de chances d'en bénéficier. Nous sommes d'avis que le fait d'effectuer une déduction sur le chèque de paye d'une personne pour une raison précise, puis d'utiliser cet argent à des fins complètement différentes est carrément un abus de confiance.

Quand un travailleur accepte qu'une déduction soit faite sur son chèque de paye, afin de pouvoir compter sur des prestations ou sur un maintien de revenu si jamais il perdait son emploi, il a raison de croire que l'argent sera là quand il en aura besoin. Il ne veut pas découvrir, une fois au chômage, qu'il n'a pas droit à des prestations. Je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement a réussi à s'en tirer comme cela année après année.

Le fonds d'AE est aujourd'hui la principale source de recettes du gouvernement. Sur l'excédent de 100 milliards de dollars sur cinq ans que le ministre des Finances se targue souvent d'avoir réalisé, il y a 8 milliards de dollars qui viennent chaque année du fonds d'AE, pour un total cumulatif à ce jour de 40 milliards de dollars de cotisations versées en trop au programme d'AE. Cet argent était censé garantir le maintien du revenu de travailleurs au chômage.

Seulement dans ma circonscription, l'impact est de 20,8 millions de dollars par an. À elles seules, les modifications apportées au régime d'AE en 1996 ont fait perdre le droit au maintien du revenu et à des prestations qui correspondent à 20,8 millions de dollars. Imaginez ce que c'est que d'inviter à s'établir dans une collectivité une nouvelle entreprise qui aurait une liste de paye de 20,8 millions de dollars par an, et ce que cela pourrait faire comme différence dans une circonscription du centre-ville comme celle que je représente. L'inverse est aussi vrai. Quand on fait une ponction de 20,8 millions de dollars dans l'économie locale de ma circonscription, l'impact est absolument dévastateur.

Même si nous approuvons la mise en oeuvre des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi en ce qui concerne les prestations de maternité et parentales, nous devons honnêtement faire remarquer que le régime d'AE est un instrument complètement détraqué qui ne fonctionne pas et qu'il faudrait y voir sans tarder pour garantir le versement de prestations à ceux qui ont en réellement besoin.

Pour ce qui est des modifications de l'impôt sur le revenu dans le budget de 2001, nous sommes en faveur du report d'impôt pour les petites entreprises. Nous croyons que c'est une mesure sage.

Le deuxième point qui nous échappe est la déduction d'une portion du coût des nouveaux outils achetés par les apprentis en mécanique automobile. Pourquoi cette mesure ne vise-t-elle que les apprentis en mécanique automobile? Je suis compagnon charpentier de métier. Un apprenti essaie d'acheter un nouvel outil chaque fois qu'il reçoit sa paye, de manière à acquérir progressivement tout l'outillage dont il a besoin pour exercer son métier. Pourquoi le gouvernement n'étend-il pas cette mesure à toutes les personnes de métier compétentes? C'est une insulte pour ceux d'entre nous qui ont acquis un métier et qui n'ont pas droit à cet avantage.

Il y a eu à la Chambre des projets de loi d'initiative parlementaire prévoyant une déduction fiscale pour tous les corps de métier. Je crois qu'il y en a eu dix au cours des dix dernières années. Ce qui a incité le gouvernement à limiter cette mesure aux apprentis en mécanique automobile demeure un mystère pour moi. Tant mieux pour eux, je suis certain qu'ils jouiront d'un tel avantage, mais nous sommes déçus pour les autres corps de métier.

• (1235)

Il y a un dernier point que je tiens à signaler au sujet du projet de loi C-49, Loi d'exécution du budget de 2001. Il s'agit de la Fondation pour l'infrastructure stratégique dotée d'un budget de 2 milliards de dollars. Je sais que tous les députés voudront poser des questions à ce sujet. On appelle déjà cette fondation la Fondation stratégique pour les libéraux, car personne n'est convaincu que la distribution des ressources de cette fondation sera plus équitable que dans le cas des subventions accordées à des sociétés parasites dans les circonscriptions libérales aux quatre coins du pays. Nous avons autant de réserves à l'égard de cette fondation que nous en avons, par exemple, à l'égard des prêts consentis dans le cadre des partenariats technologiques du ministère de l'Industrie.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de dire pourquoi nous désapprouvons la structure de la Fondation pour l'infrastructure. Toute personne qui a lu les documents que j'ai ici conviendra sans doute que les autres structures n'étaient pas mieux. J'ai ici une liste des prêts cumulatifs consentis entre 1996 et 2002 dans le cadre des partenariats technologiques. J'ai aussi une liste des dons faits au Parti libéral entre 1996 et 2002.

La première chose que j'aimerais souligner est que toutes les entreprises suivantes sont des entreprises stables et prospères qui n'ont pas réellement besoin de prêts pour continuer à fonctionner. Nous donnons à des entreprises parasites comme IBM, Bombardier, Spar Aerospace, Pratt & Whitney et Raytheon Canada. Ces entreprises frappent à la porte pour qu'on leur fasse l'aumône.

Mme Bev Desjarlais: Je me demande si l'industrie du bois d'oeuvre a reçu quoi que ce soit.

M. Pat Martin: Voici un exemple qui pourrait intéresser la députée. Entre 1996 et 2002, Bombardier a reçu pour 87 millions de dollars de ce genre de prêts et, pendant cette même période, cette entreprise a versé 411 713 \$ à la caisse du Parti libéral. Encore plus choquant est le fait que seulement 2 p. 100 de tous ces prêts ont été remboursés. Sur 1,7 milliard de dollars en prêts, moins de 20 millions de dollars ont été remboursés. Ce ne sont pas des prêts, ce sont des cadeaux. Il n'y a pas d'instrument de mesure pour évaluer les progrès. Les entreprises ne sont pas tenues de créer un nombre donné d'emplois. Elles ne sont pas non plus tenues de se développer et de croître. Elles reçoivent simplement de l'argent et, quand viennent les élections, on leur réclame une contribution.

Pratt & Whitney Canada n'est pas une petite entreprise. Je ne sais vraiment pas pourquoi elle avait besoin d'un prêt de 301 millions de dollars de Partenariat technologique Canada. Elle aurait fait de la recherche de toute façon puisque c'est une entreprise dynamique et saine qui veut croître et réussir. Au cours de la même période, elle a envoyé 131 373 \$ au Parti libéral. Ce n'est pas rien. C'est plus que ce qu'a donné la Banque royale. C'est une contribution énorme.

SNC-Lavalin, l'un des plus gros et des meilleurs cabinets d'ingénierie au monde, que nous sommes très fiers d'avoir dans notre pays, a également reçu un prêt de Partenariat technologique. Je ne comprends pas pourquoi une entreprise de ce genre a reçu un prêt car ce n'est pas une compagnie de haute technologie. Toutefois, après avoir reçu un prêt de 8,7 millions de dollars, elle a versé une ristourne de 129 656 \$. C'est le plus gros pourcentage jusqu'à présent. C'est absolument stupéfiant.

Tout le monde peut voir pourquoi nous sommes remplis d'appréhension à l'idée de la création d'un nouveau fonds pour l'infrastructure stratégique qui sera doté de 2 milliards de dollars et placé sous le contrôle et la direction du vice-premier ministre, au lieu d'un conseil d'administration indépendant, impartial et objectif qui examinerait les demandes de subventions et répartirait l'argent dans l'ensemble du pays. Cela se fera sur un simple coup de téléphone au vice-premier ministre. Personne ne me convaincra que ces choix ne sont pas politiques. Cela va de soi. Nous trouvons beaucoup à redire dans ce programme.

Le vrai contraste qui m'a fait réfléchir à cette question hier était un groupe d'étudiants qui manifestaient sur la colline du Parlement pour protester contre les frais de scolarité élevés. En fait, des manifestations de ce genre avaient lieu dans toutes les grandes villes d'un bout à l'autre du pays. Les étudiants se plaignaient du coût élevé de l'éducation et voulaient qu'on fasse quelque chose au sujet des frais de scolarité. Ce qui m'a frappé en faisant cette recherche, c'est que le taux de remboursement des prêts étudiants au niveau universitaire est d'environ 94 p. 100. Les 6 p. 100 restants se font

pourchasser sans merci par le gouvernement fédéral. Ils se font poursuivre partout au pays. Leurs salaires sont saisis. Ils se font harceler et haranguer pour des montants relativement peu élevés. Et nous parlons ici de sommes beaucoup plus importantes qui sont distribuées, prétendument sous forme de prêts, avec un taux de remboursement de 2 p. 100.

● (1240)

Ces sociétés sont les parasites de cette décennie. Il faut que nous recommencions à employer ce langage parce que c'est absolument scandaleux. Je préférerais défendre la cause de ces étudiants qui font de leur mieux pour rembourser leurs prêts et mettre un terme à cela.

S'il y a quelque chose que nous reprochons au gouvernement concernant ce budget, c'est qu'il ne fait rien au sujet de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres. Chaque fois que nous, du NPD, soulevons cette question, et nous le faisons constamment, les gens veulent savoir d'où viendrait l'argent. Ils ne veulent pas qu'on hausse les impôts pour pouvoir dépenser davantage. Le gouvernement n'a pas besoin de hausser les impôts. Il n'a qu'à cesser de gaspiller notre argent. S'il arrêta de donner notre argent aux sociétés parasites, il en resterait un peu pour certaines dépenses sociales. Nous pourrions investir dans les gens pour faire changement. Ce qui irrite le NPD, c'est justement ce genre d'exemple flagrant de gaspillage et de mauvaise gestion.

Je viens de la circonscription de Winnipeg-Centre qui, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, est une circonscription en milieu urbain où vivent des familles à très faible revenu. J'aimerais présenter quelques nouvelles statistiques qui illustrent quelques-unes des lacunes du dernier budget. Ainsi, 49 p. 100 de toutes les familles et 52 p. 100 de tous les enfants dans ma circonscription vivent sous le seuil de la pauvreté. Le gouvernement pourrait-il nous dire quels éléments du budget seraient de nature à améliorer de quelque façon que ce soit la vie quotidienne des gens de Winnipeg-Centre? Je ne peux en trouver aucun. Pour une raison quelconque, on a décidé sciemment de ne pas se préoccuper de ce problème urgent. On ignore les 20 p. 100 des électeurs qui se trouvent au bas de l'échelle socioéconomique.

Soit que le gouvernement ait renoncé à trouver des moyens d'endiguer la pauvreté, parce que la tâche est devenue trop ardue, soit que, de façon très cynique, il ait abandonné cette partie de l'électorat, sous prétexte qu'elle ne vote pas.

Tout le monde sait que les personnes à faible revenu composant la tranche de 20 p. 100 de l'électorat située tout à fait au bas de l'échelle socioéconomique ne participe pas aux scrutins populaires. Je suppose donc qu'elles ne méritent pas l'attention d'un gouvernement qui se soucie bien plus d'exercer le pouvoir que de répondre aux besoins essentiels d'un grand nombre de Canadiens.

Dans le budget et le projet de loi qui en porte exécution, le C-49, je ne vois rien qui puisse m'inciter à dire aux gens de ma circonscription que les choses iront un peu mieux l'année prochaine. Il est bien beau de vouloir accorder 500 millions de dollars à l'Afrique, mais cela ne va pas élever le niveau de vie des citoyens de Winnipeg-Centre.

On a cru qu'on ferait quelque progrès. Les autochtones de ma communauté ont écouté le discours du Trône et toutes ces belles figures de style. On devait enfin parvenir à régler dans cette nouvelle décennie tous les griefs historiques qu'entretenaient les autochtones à l'égard de leur traitement dans notre société. Toutes ces choses ont été reléguées au bas de la liste des priorités. Le budget et le projet de loi C-49 nous procurent très peu de consolation et de réconfort.

Initiatives ministérielles

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser au député.

Tout d'abord, il a parlé de DRHC. Nous ne pouvons pas blâmer les bureaux locaux, qui doivent respecter les ordres qu'ils reçoivent et fonctionner avec les ressources qu'on leur accorde, mais, dans ses rapports avec les responsables des échelons supérieurs du ministère, le député a-t-il constaté que le ministère était dans un état de chaos total?

Deuxièmement, je voudrais que le député revienne sur une observation qu'il a faite en parlant des subventions accordées aux sociétés. Comme lui, je crois que c'est bien de cela dont il s'agit vu le pourcentage de remboursement. La plupart de ces subventions provenaient du ministère de l'Industrie. Le député blâme peut-être le ministre précédent. Je me demande bien comment il peut faire cela, étant donné que le même ministre, lorsqu'il était premier ministre de Terre-Neuve, a fait passer le déficit de notre province de 30 millions à 350 millions de dollars, comme vient de le révéler le rapport du vérificateur général.

Le député ne croit-il pas que le ministre a peut-être contribué de la même façon à notre déficit fédéral?

• (1245)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je conviens que DRHC est dysfonctionnel au point d'en être incontrôlable. Ce ministère est tout simplement trop gros.

Je me souviens du jour où le gouvernement a créé ce superportefeuille sous la direction de Lloyd Axworthy. On s'était alors demandé si toutes ces activités pouvaient être gérées dans un seul portefeuille. Avec l'expérience, nous savons désormais que la réponse est tout simplement non. Le ministère devrait être scindé. Il devrait être divisé en portions de taille raisonnable qui soient administrées de façon à répondre aux besoins des Canadiens, à fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin.

Quant aux nombreuses subventions dont j'ai parlé, elles venaient toutes d'Industrie Canada. Elles venaient d'un programme relevant d'Industrie Canada, mais je suppose que beaucoup d'autres programmes de subventions affichent un dossier comparable pour ce qui est du pourcentage remboursé.

L'ancien ministre de l'Industrie était passé maître dans l'art d'accorder des subventions de ce genre. Il savait, je le répète, qu'il pouvait puiser dans ce fonds impunément et sans véritable raison ni mesure des résultats. Aucun résultat n'était exigé. Et pourtant, lorsqu'on donne de l'argent à une entreprise, on devrait pouvoir exiger en retour qu'elle crée des emplois. Il devrait y avoir un certain résultat prévisible. On pourrait aller vérifier deux ans plus tard si les emplois en question ont bel et bien été créés. Ce serait un moyen de mesurer les résultats. Ces programmes ne prévoient aucun contrôle de ce genre.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Winnipeg de ses remarques. J'étais aussi très heureux d'entendre la question posée hier, je crois, par le chef de son parti. J'espère que, contrairement à ce que peuvent laisser croire les stéréotypes, les sociaux démocrates du NPD et les conservateurs favorables au libre marché au sein de l'Alliance pourront lutter ensemble contre le corporatisme libéral. Selon ces stéréotypes, les néo-démocrates veulent toujours que l'on intervienne dans l'économie, même lorsque cela n'a pas de bon sens, et les conservateurs veulent toujours appuyer les sociétés même lorsque cela ne tient pas debout. Il a montré que ce n'est pas le cas, et je l'en félicite.

Le député ne convient-il pas que de grandes entreprises comme Bombardier et SNC-Lavalin sont mieux placées que les autres pour obtenir des fonds des banques et des institutions financières si elles en ont besoin, au lieu de s'adresser au gouvernement? N'est-il pas vrai que si une petite entreprise de sa circonscription a besoin de nouveau matériel ou d'un nouvel ordinateur et qu'elle s'adresse à une banque, elle court un risque beaucoup plus élevé que ces grandes sociétés d'être refusée? Il n'existe pas de prêts-subventions à faible taux d'intérêts pour les petites entreprises en difficulté de sa circonscription ou de la mienne qui cherchent à créer de la richesse et qui créent effectivement plus d'emplois que ces grandes sociétés contribuant largement à la caisse du Parti libéral.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Sud-Est de sa question. Premièrement, je conviens que la perception du secteur des entreprises commence peut-être à mûrir. Ceux d'entre nous qui ont souvent critiqué le secteur des entreprises reconnaissent que l'économie comprend trois volets, soit les secteurs privé, public et bénévole. Nous n'estimons pas que le secteur des entreprises doit disparaître. Nous pensons qu'il doit fonctionner selon des règles répondant aussi aux besoins des gens.

Le député fait une excellente remarque au sujet des petites entreprises. C'est pourquoi la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est un des groupes qui s'exprime avec le plus de franchise au sujet de la question des sociétés parasites, car la petite entreprise ne bénéficie pas de ce genre de programme de favoritisme. Il n'existe pas de programme comparable pour venir en aide aux entreprises familiales en difficulté de ma collectivité et leur permettre de grossir, tandis que les grandes entreprises, et le député l'a à juste titre souligné, pourraient obtenir des banques un meilleur taux d'emprunt que ne pourrait le faire le gouvernement du Canada parce qu'elles sont si sainement établies. Lorsqu'une entreprise réussit à combler tous ses besoins, elle semble être capable d'en obtenir plus sur un simple coup de téléphone, tandis que, lorsqu'une entreprise est en difficulté et réellement en mesure de créer des emplois, elle n'a pas droit à un programme comparable.

• (1250)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, ce que j'ai trouvé fort intéressant dans le discours du député, c'est qu'il critique et semble se scandaliser du fait que le gouvernement encaisse 42 milliards de dollars qui appartiennent aux travailleurs, via la caisse de l'assurance-emploi et cela augmente de 6, 7 ou 8 milliards de dollars par année. Le député a également mentionné le fait qu'on est extrêmement mesquins vis-à-vis des étudiants en ce qui concerne les prêts étudiants.

J'aimerais savoir ce qu'il pense du fait que ce même gouvernement encaisse, année après année, 400 millions de dollars qui appartiennent aux plus démunis de la société, c'est-à-dire aux personnes âgées qui ont droit au Supplément de revenu garanti. Cela veut dire que depuis les huit dernières années, ce gouvernement a encaissé 3,2 milliards de dollars sur le dos des plus démunis de la société pour payer ses dettes.

Je veux savoir si le député est au courant de cela et ce qu'il en pense.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les problèmes qu'il soulève et dont je suis parfaitement au courant sont importants.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui concerne la dernière partie de sa question, à mon avis, le fait de priver du Supplément de revenu garanti des personnes âgées qui y sont admissibles est l'une des initiatives les plus cyniques que le gouvernement ait prises. Ce dernier a délibérément retenu des sommes destinées à des personnes âgées admissibles à ce supplément. Il a décidé de ne pas leur verser cet argent. Même après avoir su qui ces personnes étaient et où elles vivaient, et découvert que ces mêmes personnes y avaient droit, il a décidé de ne pas leur donner cet argent. J'ai bon espoir que nous trouverons, dans le courant de l'année, une solution satisfaisante à cette situation, grâce en partie à l'action menée par le député en faveur de cette cause.

Maintenant pour ce qui concerne l'assurance-emploi, l'excédent de 40 milliards de dollars, qui devait être affecté au maintien du revenu et à la formation, a plutôt servi à alléger la note d'impôt des riches. À l'inverse de Robin des Bois, le gouvernement enlève aux défavorisés pour donner aux riches. C'est un grand tort.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, j'aurais été ravie de disposer d'une heure, mais, comme je partage mon temps de parole avec le député de Saskatoon—Humboldt, je serai brève.

Le projet de loi C-49 porte exécution du budget déposé le 10 décembre 2001. Bien qu'il soit subdivisé en six parties, je m'attacherai à seulement trois d'entre elles: la partie 1, concernant la Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien; la partie 2, concernant la Loi sur le droit pour la sécurité du transport aérien; et la partie 6, concernant la Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Je commenterai, pour commencer, la décision prise par le gouvernement au sujet de la Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, pour compléter ce qu'en ont dit mes collègues. Quand le gouvernement a fait l'annonce de cette disposition dans le budget, les fonds devaient être administrés par une fondation dirigée par un conseil d'administration. Cette fondation devait évaluer le potentiel de ces projets d'infrastructure publique et décider de ceux à retenir en fonction de leur bien-fondé.

Il se trouve que, entre le 10 décembre et le 5 février, le gouvernement a changé son fusil d'épaule. Diverses explications ont été fournies pour justifier ce changement de cap, mais il semblerait que la raison véritable en soit fort simple, à savoir que les ministériels ne veulent pas d'une fondation indépendante et ne veulent pas avoir à faire des pressions auprès de celle-ci pour obtenir des financements pour des projets dans leurs circonscriptions.

Il y a un appui généralisé dans tout le pays pour ce type de programme d'infrastructure. Nous avons vu, du moins dans ma région, d'excellents projets comme l'usine de traitement des eaux usées de l'île Annacis pour la région du Grand Vancouver. Cependant, nous avons été témoins de beaucoup de mauvais projets également, comme les fontaines dans la circonscription du premier ministre, des projets qui sont menés à bien lorsque des fonds sont distribués pour des motifs politiques.

Il est incroyable qu'il ait fallu aux libéraux presque deux ans pour présenter un budget, mais moins de deux mois pour modifier l'exécution de ce budget.

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien est également visée dans cette loi. On crée cette administration indépendante pour superviser les activités dans l'industrie canadienne du transport aérien. Ce qui est vraiment important dans tout cela, c'est que le projet de loi C-49 fait totalement fi d'un rapport du comité des transports. Le Comité a étudié la sécurité du transport

aérien d'octobre à décembre. Nous avons entendu des dizaines d'individus et d'organisations dans le cadre de nos audiences sur la sécurité aérienne. Nous avons reçu des témoignages d'individus et de groupes sur tous les aspects de l'industrie aérienne au Canada. De plus, nous nous sommes rendus à Washington, D.C. et avons entendu des hauts fonctionnaires du bureau fédéral de l'aviation et d'autres administrations américaines s'occupant de l'aviation civile. Le comité a recueilli tous ces renseignements. Les membres du comité ont travaillé de façon non partisane, et je le dis en toute honnêteté. Nous avons produit un excellent rapport sur la sécurité aérienne.

Une des principales recommandations du rapport était la création d'un nouveau secrétariat d'État à la sécurité des transports. En effet, nous avons compris l'importance d'avoir un élu responsable de la sécurité aérienne ainsi que des autres modes de transport qui ferait rapport au Parlement et rendrait des comptes. Cependant, le gouvernement a décidé de faire fi du rapport et a plutôt créé une administration pour superviser la sécurité aérienne. Cette administration comprendra un conseil d'administration formé de 11 membres, y compris un président.

Quel type de sécurité aurons-nous aux aéroports ou dans le domaine du transport aérien? Nous l'ignorons car, bien entendu, le projet de loi n'entre pas dans les détails à ce sujet, et on laisse le pouvoir de décision à ce conseil d'administration. C'est cette administration indépendante qui décidera si des fonctionnaires ou des entrepreneurs privés offriront cette sécurité aérienne. Grâce à la taxe que le ministre des Finances impose aux passagers aériens, cette administration aura un budget de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

• (1255)

Comparons un peu les deux façons de traiter les choses, l'infrastructure et la sécurité dans le transport aérien.

Le gouvernement rejette l'utilisation d'une fondation autonome qui serait responsable du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique de deux milliards de dollars. Le premier ministre affirme haut et fort que ce genre de décision doit être prise par un ministre fédéral tenu de rendre des comptes à la Chambre des communes. Toutefois, dans le même projet de loi, on fait fi du rapport du comité de la Chambre dans lequel on demandait la création d'un nouveau poste de ministre qui devrait rendre des comptes à la Chambre des communes, et décide de confier à une entité autonome la responsabilité d'un budget de 2,2 milliards de dollars.

Pourquoi cette divergence? Comment se fait-il que, d'une part, on songe à confier à une organisation indépendante un budget de 2,2 milliards de dollars alors que d'autre part, on juge essentiel de confier à un ministre un budget de deux milliards de dollars? Cela ne fait aucun sens. Se pourrait-il que les libéraux n'aient pas encore établi comment utiliser le budget de la sûreté de l'aviation pour remplir les poches de leurs amis à des fins partisanes?

Lorsque nous jetons un coup d'oeil à ce budget de 2,2 milliards de dollars et au droit pour la sécurité des passagers du transport aérien prévu dans la loi, nous devons voir de quoi il s'agit. Un droit de 12 \$ s'applique aux vols aller simple pour le Canada et un droit de 24 \$ s'applique aux vols internationaux aller-retour. Imaginez les compagnies aériennes qui essaient de réduire le coût du transport aérien pour inciter les gens à voyager en avion plutôt qu'en voiture. Le prix de la liaison Calgary-Edmonton ou Vancouver-Kelowna est inférieur à 100 \$. Or, ce nouveau droit imposé aux voyageurs augmentera le prix des billets d'avion de plus de 20 p. 100. Cette augmentation amènera des centaines si ce n'est des milliers de gens à abandonner le transport aérien et à utiliser l'infrastructure routière, par ailleurs déjà surchargée.

On peut facilement comprendre pourquoi 15 000 passagers de WestJet ont signé une pétition pour demander au gouvernement de revoir sa position.

Comparons cette mesure à ce qui s'est fait aux États-Unis. Notre voisin a mis en place un droit de même nature, mais de 2,50 \$ US seulement, pour un aller simple, ce qui signifie 5 \$ US pour un aller-retour. Malgré la sécurité omniprésente dans le domaine du transport aérien, deux ou trois degrés successifs de filtrage ou d'inspection, les chiens détecteurs de bombes et la présence de la garde nationale, les Américains ne demandent que 2,50 \$ alors que le gouvernement canadien exige 12 \$ par vol. Pourquoi? Il y a deux explications possibles.

La première c'est peut-être que le gouvernement mesure ainsi la valeur du dollar canadien et considère que 2,50 \$ US vaudront 12 \$ canadiens avant la fin de l'année. L'autre explication, c'est que le gouvernement a besoin de ce droit de 12 \$ pour procurer des postes politiques aux amis des libéraux.

L'explication que donne le gouvernement pour justifier cette taxe scandaleuse est absolument ridicule. Le gouvernement et le ministre des Transports affirment que cette énorme taxe pour la sécurité rassurera la population qui voyage et que le nombre de passagers augmentera. Ces commentaires démontrent à quel point le ministre et le gouvernement ont perdu de vue la réalité. S'ils sont vraiment convaincus de cet argument, pourquoi alors la taxe n'est-elle pas de 100 \$?

N'est-il pas ironique de voir que, le jour même où Air Canada a annoncé une perte de 1,25 milliard de dollars pour l'année dernière, le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour empêcher plus de Canadiens de prendre l'avion?

Ensuite, le ministre des Finances déclare qu'il s'agit simplement d'une participation aux frais et que les passagers sont les seuls à profiter de la sécurité aérienne. Le ministre n'a-t-il pas vu ce qui s'est produit le 11 septembre? Il est disparu beaucoup plus de gens dans les bureaux et dans la rue que dans les avions. Ceux qui sont morts en plus grand nombre sont les policiers, les pompiers et les employés dans les bureaux. La sécurité aérienne touche toute la population, et les coûts de cette sécurité devraient être partagés par tous. C'est ce qu'avait recommandé le Comité des transports, et le ministre n'en a pas tenu compte.

Enfin, il faudrait une personne responsable, et celle-ci devrait siéger ici, à la Chambre des communes, et rendre compte au Parlement. La taxe pour la sécurité est disproportionnée et elle va probablement devenir le prochain gâchis d'un milliard de dollars attribuable aux libéraux.

• (1300)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée pourrait-elle dire ce qu'elle pense de

Initiatives ministérielles

l'organisme qui sera mis sur pied pour s'occuper des problèmes de sécurité partout au Canada? Son conseil d'administration se composera de onze membres nommés par le gouverneur en conseil, ce qui veut dire que le ministre peut choisir qui il veut voir au conseil.

A-t-elle réfléchi à l'efficacité de cet organisme et pense-t-elle que ce sera un bon organisme, et utile, ou bien un organisme onéreux?

Mme Val Meredith: Monsieur le Président, cet organisme pourrait être comme n'importe quel autre créé par l'État. Ce sont les gens qui ont travaillé pour les libéraux pendant les campagnes électorales qui sont nommés au conseil d'administration de ces organismes.

L'important, c'est la reddition de comptes. Chaque fois qu'est institué un organisme indépendant, il est de plus en plus loin de rendre des comptes à la Chambre. L'organisme sera doté d'un budget de plus de deux milliards de dollars alimenté par une taxe pour les passagers aériens. Il faut que nous soyons capables de juger quelles en seront les répercussions pour l'industrie. Cependant, cela éloigne beaucoup trop de la Chambre le processus de prise de décision. Cet aspect est plus critique que la question de savoir qui sera nommé au conseil d'administration.

Nous en avons vu beaucoup d'exemples, depuis la Commission d'immigration et du statut de réfugié jusqu'aux administrations portuaires et ainsi de suite. Les postes aux conseils d'administration ont servi à des nominations par favoritisme pour récompenser les gens qui travaillent pour le parti. Les Canadiens ne se sentiront pas en sécurité ou ne sentiront pas que l'on prend leurs intérêts supérieurs en considération en sachant que ce sont des gens dépourvus de toute connaissance ou de toute expérience dans le domaine qui s'occupent de l'industrie des transports aériens.

Nous nous demandons toujours, à propos des organismes indépendants, qui y siègera, comment ils feront rapport au Parlement et comment on leur fera rendre des comptes. Nous nous préoccuons également de savoir si la majeure partie de l'argent servira à assurer la sécurité des passagers plutôt qu'à couvrir les coûts d'administration de l'organisme.

• (1305)

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la constitution de la société d'État, la députée sait, pour avoir lu le projet de loi, que cet organisme, de même que les nominations qui y sont faites, relèvent en dernier ressort du ministre des Transports. La députée doit aussi savoir que l'industrie elle-même peut nommer des personnes au sein du conseil d'administration. Toutes les nominations sont faites par le gouverneur en conseil. Le conseil sera donc composé notamment de représentants de l'industrie. Voilà qui devrait rassurer la députée en ce qui concerne le fonctionnement du conseil d'administration.

En ce qui concerne les fonds provenant de la perception de la taxe à la sécurité aérienne, nous avons dit que nous sommes prêts à examiner cette mesure chaque année pour nous assurer que les fonds sont utilisés à bon escient. Nous veillerons à ce que la sécurité constitue, dans l'esprit des gens, la priorité absolue. Nous pourrions examiner la situation chaque année et il y aura certainement un examen quinquennal.

Les députés pourront, comme aujourd'hui, poser des questions, signaler les lacunes éventuelles et proposer des améliorations. C'est précisément le rôle de la Chambre. J'encourage la députée à continuer de faire ce qu'elle fait. En définitive, je suis convaincu que nous protégerons bien les intérêts des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Mme Val Meredith: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le député libéral présenter cet argument dans ce cas-ci, alors que les libéraux opposent l'argument contraire en ce qui concerne les quelque deux milliards de dollars de subventions pour les infrastructures. Ils soutiennent qu'il appartient au ministre de prendre les décisions et d'en rendre compte directement à la Chambre. Pourquoi faudrait-il que les fonds affectés aux infrastructures relèvent du ministre alors que la sécurité des transports aériens serait confiée à un organisme sans liens de dépendance?

Le gouvernement devra se brancher en ce qui a trait à la meilleure façon d'administrer ces choses. Il nous donne ces deux organismes dans un même projet de loi mais utilise un argument différent pour chacun. En somme, le gouvernement gère encore au-delà de deux milliards de dollars de l'argent des contribuables qui serviront à fournir un service aux Canadiens. Pourquoi cet écart? C'est insensé.

Le gouvernement fait preuve d'un manque de clairvoyance et de vision. Il ne tient aucun compte du rapport d'un comité auquel les membres de ce comité ont consacré de nombreuses heures de travail. En faisant complètement fi de ce rapport, le gouvernement trahit son manque de vision.

M. Tony Valeri: Monsieur le Président, on est en train de créer une société d'État pour l'infrastructure, alors qu'on avait d'abord annoncé une fondation stratégique. Ce n'est pas la même chose.

Mme Val Meredith: Monsieur le Président, ça prend des libéraux pour voir une différence entre les deux, car il est toujours question de dépenser deux milliards de dollars de l'argent des contribuables. Leurs arguments sont ridicules.

• (1310)

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, on peut critiquer le budget à tellement d'égards. Celui-ci fait état d'un tel gaspillage et d'une gestion tellement mauvaise que je pourrais passer des heures à en énumérer les lacunes.

Trois secteurs en particulier sont négligés dans le budget. Le premier est celui de la dette nationale. J'espère avoir ici le temps d'en parler en détail.

La caisse de l'assurance-emploi est une arnaque. Le gouvernement fédéral y siphonne plus de cinq milliards de dollars par année, sans compter les cotisations que paient employeurs et employés, et déverse le tout dans le Trésor. J'espère avoir le temps d'expliquer comment, en tant qu'employeurs, les municipalités sont victimes de la même arnaque. C'est ainsi que les impôts fonciers sont détournés dans le Trésor fédéral et gaspillés en cadeaux à des groupes d'intérêts spéciaux et en subventions à des entreprises.

L'autre chose est l'injustice inhérente du régime fiscal dont le gouvernement libéral est si partisan. Dans la terminologie libérale, le système fiscal est appelé progressif. L'an dernier, le député de Markham a écrit un éditorial pour le *Globe and Mail*. Il y vantait la nature progressiste du système fiscal. Dans le dernier budget, le ministre des Finances a ajouté une tranche d'imposition. Ce que l'on entend par régime fiscal progressif, c'est que plus on gagne de l'argent, plus les taux d'imposition augmentent.

Le terme progressif à une résonance positive, mais si le gouvernement voulait faire preuve d'honnêteté intellectuelle, il dirait que nous avons le régime fiscal le plus régressif au monde. Augmenter progressivement les taux d'imposition est punitif. Plus on gagne, plus on fait d'efforts et plus on travaille dur, plus on paie. Ce système pénalise le succès et récompense l'échec. Il est fondamentalement injuste.

Le député de Markham a fait preuve de malhonnêteté intellectuelle dans son éditorial. Il a qualifié le régime fiscal libéral de progressiste. La vérité est qu'il est progressivement punitif; il est régressif.

Je lui ai dit que j'avais lu son éditorial et que je trouvais répréhensible qu'il ait utilisé ce genre de langage. Quand les gens ont lu cet article, ils ont probablement pensé que notre système est le plus progressiste au monde et que les libéraux doivent être pas mal bons. Un économiste qui a été à l'emploi d'une banque devrait savoir à quel point le système fiscal est punitif pour les Canadiens qui travaillent d'arrache-pied, et combien il est fondamentalement injuste.

Quand j'ai parlé au député de Markham, je lui ai donné le parfait exemple de l'un de mes amis qui, pendant des années, était un gagnepetit jusqu'au jour où il a décidé d'améliorer sa situation et d'accroître son revenu. Il avait des objectifs, des rêves et des aspirations et il a repris ses études. Il a obtenu un prêt étudiant. Et en plus du travail qu'il devait faire pour l'université, il avait un emploi à temps partiel le soir et pendant les week-ends pour subvenir à ses besoins. Après toutes ces années passées à l'université, dont il est sorti avec un métier, il s'était lourdement endetté, mais il est devenu un membre très productif de la société.

Nous devrions appuyer davantage l'éducation. Les libéraux devraient sans doute envisager d'investir plus dans l'éducation et la santé, au lieu de faire la charité à leurs amis dans le monde des affaires et aux groupes d'intérêts spéciaux. Nous devrions encourager l'éducation.

Mon ami est devenu un membre productif de la société. Il travaillait de longues heures dans la profession de son choix afin de rembourser son prêt étudiant. Toutefois, grâce au système fiscal progressif des libéraux, il se trouve maintenant dans la fourchette d'imposition la plus élevée.

Le député est pénalisé pour avoir passé toutes ces années-là sur les bancs d'école. Il devait travailler le soir et le week-end pour gagner des sous afin de pouvoir s'instruire et bien gagner sa vie plus tard. Toutefois, le régime fiscal libéral le pénalise. Non seulement il paiera plus d'impôts parce qu'il gagne plus d'argent, mais encore il sera pénalisé de façon disproportionnée à cause de l'augmentation des paliers d'imposition. Nous pourrions avoir un taux d'impôt uniforme pour que ceux qui gagnent plus d'argent paient plus d'impôts.

• (1315)

Plus les gens font des heures supplémentaires, plus ils travaillent et plus ils font des efforts, plus ils seront pénalisés. C'est inacceptable. Je me suis servi de cet exemple et j'ai demandé au député de Markham comment il pouvait justifier une chose pareille. J'ai dit non seulement que son article était intellectuellement malhonnête, mais encore qu'il faisait la promotion d'un régime fiscal très injuste. Il a répondu que l'équité est un concept relatif.

Qu'est-ce que cela signifie? Je veux que la population de Markham, d'Unionville et d'ailleurs dans sa circonscription le sache. Il est en faveur d'un régime fiscal dégressif, pénalisant qui dit que plus les gens travaillent, que plus ils s'appliquent, que plus ils déploient d'efforts pour s'instruire davantage, plus ils seront pénalisés.

Initiatives ministérielles

Telle est la vérité à propos du régime fiscal libéral. Ce régime est inacceptable, insultant et injuste. Le député devrait pourtant le savoir, lui qui a déjà été un économiste au service d'une banque. J'espère que la banque l'a remplacé par quelqu'un d'un peu plus sensé. J'espère que les électeurs lui feront savoir aux prochaines élections qu'ils ne veulent pas être pénalisés pour leur dur travail. Ils ne veulent pas être pénalisés parce qu'ils aident leurs enfants à s'instruire afin de pouvoir trouver un emploi et réussir dans la vie.

Les contribuables ne veulent pas être pénalisés. Il faudrait modifier le régime fiscal régressif des libéraux. Il faut qu'on sache que l'expression impôt progressif tient de la malhonnêteté intellectuelle. Voilà, je suis content de l'avoir dit.

Je ne veux pas m'éterniser en faisant l'historique de l'assurance-emploi. Qu'il me suffise de rappeler que le régime d'assurance-chômage mis en place autour de 1940 a évolué avec le temps. Aujourd'hui, il s'agit d'un régime auquel les employés et les employeurs paient des cotisations dont le produit est versé au Trésor. Des prestations sont versées à ceux qui en font la demande.

Les cotisations sont actuellement de 2,25 \$ pour les employés et de 3,15 \$ pour les employeurs, par tranche de 100 \$ de gains, jusqu'à concurrence de 39 000 \$. Ces taux sont de 15 p. 100 plus élevés que ce qu'il faudrait pour maintenir l'équilibre entre les rentrées et les débours. Depuis 1995, des excédents supérieurs au total des prestations accordées aux chômeurs ont été versés au Trésor. À l'heure actuelle, ces 15 p. 100 représentent 5,4 milliards de dollars par année.

L'excédent de l'assurance-emploi s'élève maintenant à environ 38 milliards de dollars. Depuis 1995, le gouvernement fédéral a recueilli ce montant dans ses coffres et il l'a dépensé. Autrement dit, ce montant a servi à donner des subventions aux entreprises qui comptent parmi les amis des libéraux et des cadeaux à des groupes d'intérêts, et à appliquer des programmes gouvernementaux qui sont pur gaspillage. Environ 38 milliards ont été engouffrés dans la caisse de l'assurance-emploi, et ils ont été dépensés. On parle d'excédent, mais l'argent n'est pas là. Le gouvernement fédéral l'a dépensé. C'est du joli.

Cependant, les municipalités sont des employeurs, et elles versent des contributions, tout comme leurs employés. Prenons Saskatoon, par exemple. Les 15 p. 100 payés en trop par les employés et la ville, à titre d'employeur, représentent 800 000 \$. Depuis 1995, environ quatre millions de dollars ont ainsi été prélevés sur les recettes de l'impôt foncier de Saskatoon et versés au gouvernement fédéral. Je prends l'exemple de Saskatoon, puisque je viens de là, mais c'est dans l'ensemble du Canada que les recettes de l'impôt foncier sont ainsi aspirées pour ensuite disparaître à Ottawa, dans un gouffre de gaspillage et de mauvaise gestion. L'impôt foncier n'a jamais été conçu pour cela.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, c'était extraordinaire d'entendre quelqu'un décrier un ministre de second rang en raison de son passé. Il est intéressant de voir qu'un libéral, qui n'est certainement pas très responsable sur le plan financier, puisse croire que tout cela est bien relatif. C'est ridicule.

Un jeune homme était retourné aux études pour tenter d'améliorer ses connaissances. Nous avons tous fait quelque chose du genre, obtenir une bourse d'étude et accepter un emploi à temps partiel. Tous les députés devraient plutôt rendre hommage aux adultes qui décident de retourner aux études. Il y a des députés qui le font. On devrait les en féliciter. La Chambre des communes devrait reconnaître que cela prend du courage. Bon nombre d'entre eux

ont de jeunes familles à faire vivre. Ils grattent et économisent et ils finissent par arriver. Puis, du revers de la main, on retire le tapis dessous leurs pieds, ce qui n'est pas très stimulant pour qui que ce soit.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'assurance-emploi, les municipalités déboursent de grosses sommes d'argent et envoient un chèque à Ottawa sans recevoir quoi que ce soit en retour. Elles pourraient tout aussi bien lancer cet argent dans un grand trou noir. Il est intéressant de voir l'interprétation que les experts en communication du gouvernement donnent à cela.

Nous évaluons tout cela en termes de milliards de dollars absolus de dépenses. Je pense par exemple à ce que nous faisons lorsque nous discutons des voies et moyens lors du dépôt du budget. Nous envoyons 50 milliards par ci et 20 milliards par là en très peu de temps à la Chambre.

J'aimerais que le député nous dise comment, à son avis, le gouvernement croit qu'il peut assumer ses responsabilités en disséminant des montants incroyables d'argent sans même demander la permission ni accorder quelques minutes pour qu'on en discute en comité plénier. En termes de démocratie, puisque nous dépensons de grosses sommes d'argent et que nous essayons d'assumer les responsabilités que cela implique, le député n'est-il pas d'avis qu'il serait justifié de notre part d'obtenir des commentaires sérieux sur la question au lieu de nous contenter de tout le tapage publicitaire qui entoure l'affectation de milliards et de milliards de dollars par la Chambre?

• (1320)

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, la dépense des fonds publics, l'argent des contribuables, exige une surveillance plus pointue et une plus grande transparence. Les Canadiens sont laborieux. Ils paient leurs impôts et ils ont des attentes. Ils méritent que nous nous montrions dignes de nos responsabilités et que nous leur rendions compte, en toute transparence, de l'utilisation réservée à ces fonds.

Je ne dirai qu'une chose à propos de l'irresponsabilité de la gestion budgétaire du gouvernement. Aucune disposition n'a été prise dans ce dernier budget pour effectuer ne serait-ce qu'un seul versement sur les trois prochaines années au titre du remboursement de la dette nationale de 565 milliards de dollars. Connaissez-vous des Canadiens qui pourraient gérer leurs finances de la sorte?

Les gens veulent s'instruire; ils veulent s'améliorer et aller de l'avant dans la vie. Nous finissons pratiquement tous par contracter un jour ou l'autre une hypothèque pour acheter une maison. Comment pensez-vous que réagirait un directeur de banque à qui un client dirait: «Je voudrais emprunter de l'argent, mais je crois que je vais laisser courir les intérêts pendant quelques années»? Il répondrait que c'est tout à fait ridicule et il enverrait promener ce client. Pourtant, c'est ce que fait le gouvernement avec les deniers publics. C'est absolument incroyable.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit prendre la parole ce soir devant la Fédération canadienne des municipalités, qui se réunit aujourd'hui à Ottawa. Il conviendrait peut-être de lui demander de répondre à la question que je m'appête à poser au député.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les provinces, lesquelles s'en déchargent à leur tour sur les administrations municipales. Nous payons des impôts fonciers en échange de services essentiels assurés par les municipalités. Comment ces dernières peuvent-elles offrir les services essentiels dont nous avons besoin tout en assumant ces responsabilités alors que les fonds qu'elles devraient avoir pour la prestation de ces services sont récupérés par le gouvernement fédéral?

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, la question est excellente. La réponse est qu'elles en sont incapables.

Les municipalités en arrachent. Elles font l'objet d'une pression financière intense qui s'exerce aux deux extrémités. D'une part, il y a du délestage. D'autre part, comme je l'ai expliqué au sujet de l'impôt foncier, l'argent est affecté en partie aux infrastructures et en partie à la prestation de services municipaux. Les municipalités ont besoin de ces fonds pour fonctionner et pour fournir leurs services. Or, cet argent est détourné en partie au moyen de la taxe déguisée qu'est le fonds d'assurance-emploi, à Ottawa.

On peut faire les calculs. J'ignore quel serait le résultat pour tout le Canada, mais pour Saskatoon, depuis 1995, c'est 4 millions de dollars qui ont été détournés pour aller dans les poches du gouvernement fédéral. Cet argent aurait dû être affecté pour la construction des routes et des ponts dans la ville.

• (1325)

[Français]

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

On pourrait faire le tour de la Chambre pour montrer que mon comté s'étend sur 802 000 kilomètres. Je pourrais faire le tour ici; il y a des députés dont le comté a 10 ou 14 kilomètres carrés. Si je reviens au projet de loi, c'est une critique que je veux faire. Et si j'ai l'intention de faire le tour de la Chambre, vous allez m'arrêter lorsque je serai rendu de l'autre côté, dans l'opposition, je le sais.

Je vais parler au nom des contribuables de Abitibi—Baie-James—Nunavik et de certaines régions du Québec. Même si je viens du Québec profond, si on regarde profondément dans ce projet de loi, à la page 70 et suivantes, on voit qu'on est pénalisés concernant les frais pour la sécurité dans les aéroports. Cela va bien dans les grands centres, mais quand on regarde la liste des aéroports à la page 70, on remarquera qu'il y a plusieurs aéroports éloignés.

Le 30 janvier, la députée libérale de Nunavut a posé une question au ministre des Finances, et je cite:

Comment le ministre des Finances fera-t-il pour éviter ces coûts supplémentaires aux gens du Nord? Est-il disposé à revoir toute la question des frais de sécurité aérienne dans le Nord?

Le ministre a donné une excellente réponse. Il a déclaré, et je cite le deuxième paragraphe de sa réponse:

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je confirme que les frais ne seront pas applicables sur les vols directs à destination ou en partance des petits aéroports éloignés, qui constituent la grande majorité des aéroports dans le Nord canadien.

M. Peter Adams: C'est une excellente réponse.

M. Guy St-Julien: Comme le dit mon ami libéral, c'est une excellente réponse.

Quand on regarde le projet de loi déposé le 5 février, c'est autrement.

Des voix: Bravo!

M. Guy St-Julien: Je regarde la liste des aéroports qui figurent à la page 70, pour bien l'indiquer aux députés et aux contribuables du Nunavik.

Le Nunavik est une grande région éloignée, à peu près à 2 000 kilomètres en ligne droite de ma ville natale de Val-d'Or. Les Inuits du Nunavik paient des impôts, ils paient des taxes. Ils paient tellement, qu'un litre d'essence ordinaire n'est pas à 50,8¢ comme à Ottawa aujourd'hui; il n'est pas à 62,5¢ comme à Hull ce matin. Cet après-midi, les Inuits paient 1,20 \$ le litre d'essence. Dans le nord, ils paient leur nourriture trois fois plus cher que dans le sud.

C'est pour vous dire que si les gens sont pénalisés pour payer une taxe de 12 \$ ou de 24 \$, c'est grave. On est déjà pénalisés avec les frais d'atterrissage. Il y a la question des billets d'avion. Si vous allez de Ottawa à Kuujuaq City—ce n'est pas classé comme Kansas City, où cela coûte peut-être 400 \$—c'est 2 400 \$ aller-retour.

Les gens de cette région m'ont téléphoné. Ils m'ont dit: «Guy, ça n'a pas de bon sens.» On reçoit la liste préparée par Transports Canada sur laquelle on peut voir, à gauche, ce qui est prévu pour les aéroports où il y a de la sécurité. Mais quand on regarde sur le côté droit de la formule que j'ai reçue, on voit le nom des aéroports suivants. Sur les 45 aéroports mentionnés par Transports Canada, il y en a 24, seulement dans mon comté, et 12 ne sont pas marqués. C'est donc dire que dans mon comté de Abitibi—Baie-James—Nunavik, il y a 24 aéroports de prévus dans le document de Transports Canada; en fin de compte, j'en ai 36. On ne parlera pas des autres.

Je pourrais vous en faire la liste parce que c'est important. J'ai 20 minutes, il m'en reste encore 15. Je n'ai rien préparé, mais on va toucher le coeur de nos amis inuits, de nos amis cris et des personnes vivant dans les régions comme l'Abitibi, le Témiscamingue, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, dans les régions éloignées qui ont des aéroports.

Je vais commencer par nommer les aéroports qui figurent sur la liste par ordre alphabétique. Quand j'aurai fini je pourrai dire «all aboard»; on va embarquer pour les frais; on n'embarquera pas dans le train pour descendre dans le sud parce que le réseau ferroviaire ne se rend pas dans cette région.

Voici donc les noms qui figurent sur la liste: Akulivik, Aupaluk, Chisasibi, East Main, Inukjuak, Ivujivik, Kangiqsualujuaq, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujuaq, Kuujuarapik, La Grande-2, La Grande-3, La Grande-4, Némiscau, Povungnituk, Quaqaq, Salluit, Tasiujaq, Tête-à-la-Baleine, Umiujaq, Val-d'Or, Waskaganish et Wemindji.

• (1330)

On fait partie des régions éloignées, mais je vais nommer les autres où il serait important que les frais ne soient pas non plus établis: Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Blanc-Sablon, Bonaventure, Chevery, Chibougamau, Gaspé, Gethemani, Havre-Saint-Pierre, Îles-de-la-Madeleine, La Tabatière, Mont-Joli, Natashquan, Pakuashipi, Port-Meunier, Rimouski, Roberval, Rouyn-Noranda, Schefferville, Sept-Îles.

Il est important de mentionner tous ces aéroports. Si on ne les mentionne pas, les gens vont se demander de quel aéroport on a parlé.

Initiatives ministérielles

Voilà la liste. Les gens dans ces secteurs, qui paient des impôts, ont à payer 12 \$ par trajet, soit 24 \$ pour un aller-retour. On sait que dans le nord, surtout au Nunavik où les gens paient des impôts, ils se déplacent. Ils se rendent voir le médecin dans le sud parce qu'on sait qu'il n'y a pas de médecins spécialistes au Nunavik.

On sait qu'en ce qui concerne les hôpitaux, le gouvernement du Québec fait du bon travail à Kuujuaq, à Povungnituk et à Grande-Baleine. Ils ont de bons hôpitaux. Il doit y avoir très certainement un CLSC dans chaque communauté.

Si une famille ou une personne va se faire soigner dans le sud, en plus de payer son billet d'avion qui coûte très cher, elle paie 24 \$ de plus. Il y a encore pire. Si un père de famille est hospitalisé à Montréal ou à Québec et si les membres de la famille lui rendent visite—les familles inuits ont sept ou huit enfants—, chaque personne doit payer 24 \$.

Dans *La Presse* de ce matin, à la section D-11, il y a un article intitulé: «L'avion pénalisé dans les petites villes.» On parle des petites villes. Le journaliste écrit: «La hausse décrétée en décembre pourra décourager certains voyageurs qui jugeront peut-être qu'un autre moyen de transport est préférable à l'avion.» Le journaliste écrit aussi: «Ottawa prélèvera une taxe de 12 \$ pour un aller simple et de 24 \$ pour un billet d'avion aller-retour.» L'article dit que cela convaincra de nombreux voyageurs de troquer l'avion pour la voiture.»

Mais le problème à Kuujuaq et à Ivujivik, c'est qu'il n'y a pas de route pour se rendre à Montréal. Voilà l'erreur du ministère des Transports du Canada et du ministère des Finances, soit d'imposer des droits qui font mal.

On sait que 24 \$, pour une famille des régions éloignées, que ce soit Rouyn-Noranda ou Val-d'Or, c'est beaucoup. On ne parle pas des fonctionnaires qui voyagent pour le gouvernement du Québec ou pour le gouvernement du Canada parce que c'est l'ensemble des contribuables qui paie ces billets.

Regardons de plus près du côté familial. J'ai parlé tout à l'heure de la personne qui allait dans le sud pour consulter un médecin spécialiste. Parlons de la femme qui va accoucher à Montréal ou à Québec. On sait que toutes les femmes n'accouchent pas de la même manière. Il y a parfois des complications. Certaines accouchent par césarienne, et ainsi de suite. Je tiens toutefois à dire que cela fait mal au cœur quand les membres d'une famille vont visiter leur mère à Montréal, à Ottawa, à Toronto ou à Québec et qu'ils ont à payer 24 \$ de plus. Socialement parlant, pour une famille nombreuse, cela n'a pas d'allure de payer 24 \$.

Revenons à ce que le député de Stoney Creek a dit tout à l'heure. Ce député libéral a bien mentionné qu'il y aura une révision chaque année. Toutefois, pour les régions éloignées, à la suite de la réponse du ministre des Finances, la révision devrait se faire immédiatement.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il semble y avoir beaucoup d'intérêt pour les remarques de l'honorable député de Abitibi—Baie-James—Nunavik. On s'impatiente pour en arriver à la période des questions et commentaires. Je demande aux honorables députés de faire preuve de patience de façon à ce que le député puisse compléter ses remarques.

L'honorable député de Abitibi—Baie-James—Nunavik a la parole.

• (1335)

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention, mais je savais que mes collègues de l'autre côté de

la Chambre souscrivaient à mes commentaires parce que c'est important. C'est important du point de vue familial.

Si on parle des compagnies aériennes qui ont subi des contrecoups, dans le projet de loi C-49, je prends l'exemple des compagnies First Air et Air Inuit, qui créent beaucoup d'emplois à Montréal ainsi qu'un peu partout, comme à Val-d'Or. Le transport de la nourriture périssable destinée au nord et qui fait partie du programme de services aériens omnibus est financé en partie par les recettes de la vente de timbres-poste, le ministère des Affaires indiennes et Postes Canada, mais ce sont surtout le gouvernement et les contribuables qui le paient.

Quand j'ai parlé à ces gens, ils ont dit: «Pour les régions éloignées, il est important que cette taxe soit abolie.» On peut mettre l'accent sur la sécurité à Montréal parce que le transport y est très important, mais quand on regarde les petites villes du nord, que ce soit à la Baie-James, au Nunavik ou dans les villes moyennes comme Rouyn-Noranda et Val-d'Or, ce n'est pas la même chose. Les gens des Îles-de-la-Madeleine vont être obligés de payer 24 \$.

C'est inconcevable qu'on impose des tarifs et des frais à ces gens. Rappelons ce que Transports Canada et le gouvernement du Canada imposent aux compagnies aériennes comme First Air et Air Inuit actuellement. La personne qui part de Ivujivik ne paie pas les 12 \$. Rendue à Kuujuaq, elle attend à l'intérieur de l'avion, comme on attend quand on atterrit à Boston pour se rendre à Miami. On ne peut pas descendre.

Avec la nouvelle taxe, la personne devra descendre de l'avion à Kuujuaq, aller attendre à l'aérogare et, quand elle remontera dans l'avion, elle sera obligée de payer 12 \$. Elle sera obligée de payer les 24 \$ aller-retour. Cela veut dire que Transports Canada oblige, en imposant ces frais, la personne assise dans l'avion ou pire, la personne qui est enceinte de sept mois et demi, à descendre de l'avion, à marcher jusqu'à l'aérogare par des températures de moins quarante et à payer 12 \$ pour remonter dans l'avion.

Au nom des femmes du Nunavik, c'est important de trouver une solution. On ne choisira pas les personnes, en leur disant: «Toi, tu vas sauver 12 \$.» C'est l'ensemble de la population, autant les blancs que nos amis Inuits, qui est visé. Il ne faut pas qu'il y ait des frais de 24 \$. Si une personne voyage une fois par mois, à la fin de l'année, cela coûte pas loin de 300 \$ aller-retour pour se faire soigner dans le sud parce qu'il n'y a pas de médecins spécialistes dans le nord.

Il est important de faire des changements et de rectifier le tir au nom des gens des régions éloignées. Ce projet de loi du gouvernement libéral est un ensemble assez volumineux, soit environ 110 pages. Du côté ministériel, on est obligés de voter sur l'ensemble du projet de loi. Toutefois, je voulais quand même prendre la parole publiquement pour affirmer qu'on a besoin de changements.

Je reviens à un autre aspect de ce projet de loi, à savoir les infrastructures stratégiques. Quand on regarde les infrastructures stratégiques, on sait que dans les régions éloignées, ce que certains appellent le Québec profond—c'est ce que certains ont dit à Québec, mais pour nous, ce sont des régions éloignées—, la question des deux milliards de dollars pour les infrastructures est importante. Ces deux milliards de dollars pour l'ensemble du Canada sont destinés, selon le projet de loi, à de grands projets stratégiques. Quand on regarde le projet de loi, on parle «d'infrastructures routières ou ferroviaires».

Initiatives ministérielles

Le réseau ferroviaire ne se rend pas à Kuujuaq, à Radisson, dans les 14 villages inuits et dans les neuf communautés cries de la Baie-James. Cela veut dire que nous sommes déjà pénalisés et que nous n'aurons pas d'argent pour cela. Pour ce qui est des infrastructures au niveau du transport local, c'est autre chose.

• (1340)

Dans ce projet de loi, le gouvernement devra faire une répartition en pourcentage pour les régions-ressources au Québec et au Canada. Dans les grands centres urbains, sur deux milliards de dollars, il pourra leur donner un milliard ou 1,5 milliard et garder un milliard de dollars pour les régions. Dans tout le Canada il y a deux milliards; mettons cela à 50-50, je vais vous dire pourquoi.

Dans la région de l'Abitibi—Témiscamingue, que ce soit à Val-d'Or ou à Rouyn-Noranda, on transporte notre matière première à Montréal. Par exemple, dans le secteur forestier, 68 p. 100 de la matière première de ce secteur est transformée à Montréal pour les deuxième, troisième et quatrième transformations. Les régions-ressources créent des emplois à Montréal. Dans le secteur minier, c'est la même chose. On crée à peu près 75 p. 100 des emplois pour la transformation et le transport à Québec et Montréal. Les régions-ressources sont pénalisées parce qu'il n'y a pas de pourcentage déterminé dans la question des infrastructures stratégiques d'un montant de deux milliards.

Il faudrait une répartition, comme il y a dans l'entente Canada-Québec de novembre 2000. Les deux gouvernements se sont consultés, ils ont fait une répartition sur les projets en infrastructures au Québec. Dans l'entente Canada-Québec, le Québec est le maître d'oeuvre. Quand le projet se réalise, la ville ou la municipalité envoie la facture à Québec, qui l'envoie au fédéral pour qu'il paie sa part. Cela marche ainsi, et beaucoup le savent.

Il faut avoir un pourcentage sur les infrastructures stratégiques avec les régions, pas seulement un pourcentage en termes de population.

Quand les fonctionnaires prennent un pourcentage pour les régions-ressources, ils devraient tenir compte de l'aspect géographique. Mon comté s'étend sur 802 000 kilomètres carrés et la province de Québec a 1,4 million de kilomètres carrés. Dans mon comté il y a à peu près 65 maires pour environ 100 000 personnes; il y a quatre députés provinciaux pour faire le travail que je fais tout seul comme député fédéral; quatre salaires d'un côté, quatre comptes de dépenses, quatre comptes pour les voyages.

Peut-être que les régions éloignées sont les enfants pauvres, mais je demande au gouvernement de trouver une solution afin d'éliminer la taxe sur le transport aérien.

Avez-vous déjà vu un sommet dans le Nord? Il y a eu des sommets à Québec, dans les grandes villes. Actuellement, le meilleur endroit pour organiser un sommet, c'est à Kuujuaq durant l'hiver. Aucun manifestant n'irait là durant l'hiver parce qu'il n'y a pas de route. C'est le meilleur endroit pour la sécurité et on économiserait des millions si on tenait un sommet à Kuujuaq.

Surtout qu'on est en train de construire un Centre des congrès à Kuujuaq, avec l'argent du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, en vertu de l'entente Canada-Québec sur les infrastructures. Un sommet à Kuujuaq économiserait des millions, mais il faudrait que cet argent soit transféré dans les régions-ressources. Si on économise 300 millions on fera une répartition.

Pour revenir aux choses sérieuses, je tiens à dire qu'on est pénalisés. On n'a pas de routes, on est loin. Si on commence à taxer

les gens qui descendent en ski-doo ou en raquette, cela va faire mon voyage! Il faudrait trouver une solution pour ceux qui sont transportés par Air Inuit, par First Air et par les autres compagnies aériennes...

Une voix: Et Air Alma.

M. Guy St-Julien: Une de mes collègues me dit Air Alma. Air Alma aussi. Que ce soit Propair de Rouyn-Noranda, Aviation Boréal de Val-d'Or, toutes ces petites compagnies, parce qu'elles paient beaucoup de frais d'atterrissage actuellement.

C'est sérieux. On parle au nom de la population des régions éloignées. On est pénalisés sur le coût de la nourriture. Savez-vous combien coûte un pain actuellement? Ici, un pain coûte 1,10 \$. J'ai vérifié à Ivujivik, un pain coûte 3,42 \$. Ils se privent d'aller à la chasse à cause du prix de l'essence. Tout le monde dit que cela coûte 50¢ ou 60¢ le litre, mais c'est 1,20 \$ dans les régions éloignées.

Je ne dirai pas «au nom de la loi», mais au nom de tous nos amis inuits, de la population qui vit dans ces régions, dans toutes les parties du Québec et du Canada, on devrait avoir un peu plus de reconnaissance et abolir cette taxe pour les petits aéroports éloignés. Il faut abolir complètement ces taxes-là.

M. Gérard Asselin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis convaincu que vous auriez certainement le consentement unanime de la Chambre pour accorder au député de Abitibi—Baie-James—Nunavik un temps de parole illimité.

• (1345)

Le vice-président: Est-ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

Le vice-président: L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue de Abitibi—Baie-James—Nunavik pour le discours éloquent qu'il a prononcé à la Chambre, un discours qui traitait de la critique à faire d'une taxe que le ministre des Finances vient d'imposer sur le transport aérien et qui frappe de plein fouet le transport aérien dans les régions.

Les régions sont déjà pénalisées— mon collègue l'a mentionné tantôt—par leur éloignement et aussi par le fait que les entreprises privées de transport aérien abandonnent des lignes qui sont fondamentales pour les régions pour assurer leur développement.

Encore récemment, on venait d'apprendre qu'Air Alma abandonnait sa ligne vers les Îles-de-la-Madeleine. C'est dramatique.

J'ai eu l'occasion d'aller dans la région de mon collègue pour constater que bien des intervenants économiques nous disent qu'à cause, justement, du manque de fréquence, à cause du manque de qualité et de quantité de transport aérien, on aura beau avoir notamment n'importe quelle politique de développement touristique, on n'a pas de moyens pour amener des touristes dans des régions comme la sienne pour pouvoir la faire prospérer.

Alors, je le félicite, mais j'aimerais en même temps qu'il joigne les paroles aux actes. S'il est si convaincu que le gouvernement fait fausse route au sujet d'une chose aussi fondamentale qu'une orientation budgétaire du ministre des Finances, que le gouvernement est en train de tuer davantage les régions du Québec, dont la sienne, je l'invite non seulement à voter contre le projet de loi C-49, mais à démissionner de son poste et à venir rejoindre les rangs du Bloc québécois, les seuls défenseurs des intérêts du Québec et des régions du Québec.

Initiatives ministérielles

Je lui pose la question. Qu'il aille jusqu'au bout de son raisonnement.

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, le député sait que jamais je ne me joindrai au Bloc québécois. Je comprends qu'à la Chambre des communes, on soit des adversaires, et qu'à l'extérieur, on soit des amis.

Je vais mentionner ce qui est important dans ce projet de loi. Il y a des choses qui sont bonnes. J'ai porté à l'attention des députés de cette Chambre ce sur quoi on est actuellement pénalisés. Je crois et je comprends que le gouvernement peut arriver à faire des changements. On a un bon ministre des Finances. S'il comprend ce qui se passe, il peut faire des changements et apporter des amendements.

C'est important de trouver des solutions. Comme le député libéral de Stoney Creek l'a dit tantôt: «Il peut y avoir des changements d'ici un an». Toutefois, je souhaite qu'ils soient faits immédiatement et que soient abolies les taxes dans les aéroports. On va toujours se battre.

Mais de là à voter contre mon gouvernement au sujet du budget, il y a une marge. Je ne voterai pas contre mon gouvernement parce qu'on travaille très fort. J'ai toutefois le droit de prendre la parole sur le projet de loi C-49 et de dire ce que j'en pense publiquement. C'est ce qui est important.

Des voix: Oh, oh!

M. Guy St-Julien: Je comprends les députés de l'autre côté, mais je prends la parole pour défendre les gens de chez nous.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais donner mon opinion sur le discours de mon collègue de Abitibi—Baie-James—Nunavik.

Je suis comme mon collègue du Parti libéral. Je suis une fille des régions et je défends les régions du Québec. J'habite une région limitrophe à la sienne. C'est vrai que ce projet de loi mettant en oeuvre le budget de décembre 2001 égorge de plus en plus nos régions.

Je ne sais pas si ce gouvernement est au courant de ce qui se passe dans les régions. Pour le Canada, les régions, ce sont le Québec, les Maritimes ou l'Ontario. Je vais leur parler des sous-régions. Je vais parler des sous-régions du Québec, de la région où il habite, de ma région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la région de l'Abitibi, parce que j'ai eu le plaisir de demeurer trois ans en Abitibi. Je connais donc très bien ce qui se passe en Abitibi.

Je pense que mon collègue a identifié les problèmes. Mais ce que je trouve déplorable, c'est qu'il ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement. Quand on est contre les trois quarts d'une mesure qui est mise de l'avant par un ministre des Finances, on va jusqu'au bout de la réflexion et on dit: «Il y a peut-être quelque chose qui est bien, mais le reste est mauvais.» On dit alors: «Moi, je ne vote pas pour cela.»

J'enjoins mon collègue de dire ceci: «Je fais partie de votre gouvernement, mais je vote contre, parce que vous pénalisez les régions. C'est un projet de loi qui met en application des mesures qui sont contre les régions.»

• (1350)

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, on sait que le gouvernement intervient dans plusieurs domaines. On a vu le député libéral d'Outremont intervenir au point de vue régional. Il a changé de fonction; il est maintenant ministre de la Justice.

On sait que dans des régions éloignées comme la nôtre il n'y a pas que dans le transport qu'on est pénalisés, il y a le secteur des mines, le secteur forestier, et le domaine des matières premières.

Mais aujourd'hui, le propos de mon discours visait à dire au gouvernement qu'il faut trouver des solutions pour les régions éloignées en ce qui concerne les aéroports. C'était peut-être un petit sujet mais pour moi c'est un sujet important.

Je vais toujours appuyer mon gouvernement sur l'ensemble du budget. Cela, c'est acquis pour mon gouvernement. Jamais je ne voterai contre mon gouvernement. Cependant, jamais je ne vais m'arrêter de dire ce que je pense à propos d'un projet de loi. C'est cela que je fais.

Ce n'est pas la question de dire: «Vas-tu voter pour ceci ou voter pour cela?». Bien souvent les bloquistes pourraient voter avec nous mais ils ne le font pas parce qu'on a de bonnes mesures. Cela se fait dans une proportion de 50-50.

Je souhaite vraiment que le gouvernement actuellement en place trouve des solutions pour éliminer les droits concernant la question de la sécurité dans les aéroports en régions éloignées, comme je le disais plus tôt dans mon discours.

[Traduction]

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie les propos du député. Comme il l'a mentionné, il a parfaitement le droit d'exprimer son point de vue et de défendre sa circonscription. Il l'a fait avec brio.

Il s'est reporté à l'exonération fiscale applicable aux régions éloignées et aux aéronefs légers. Le député sait sûrement qu'il existe une disposition du projet de loi qui traite des régions éloignées et des aéronefs légers. Il faut se demander si les collectivités dont parle le député sont visées par cette catégorie. Quand le projet de loi a été proposé, on a pensé aux régions éloignées. Il y a une disposition à cet égard dans le projet de loi.

J'invite le député à consulter le projet de loi pour voir si les endroits de sa circonscription font partie de cette catégorie et donnent droit à l'exonération fiscale. J'espère que c'est le cas.

[Français]

M. Guy St-Julien: Monsieur le Président, j'ai mentionné la liste tout à l'heure. Le député de Stoney Creek devrait apprendre une chose, c'est qu'ici, à gauche, c'étaient les 20 aéroports déjà prévus dans le projet de loi des voies et moyens qui a été déposé, si je me souviens bien, le 29 janvier. Il comprend environ 125 pages, et c'est à la page 80.

On vient de recevoir la liste des 45 aéroports qui devraient être situées dans les régions éloignées. C'est cela qui est important. On a la liste, je l'ai énumérée tout à l'heure au complet. C'est cela qu'il faut trouver. Transports Canada connaît les aéroports dans les régions éloignées. Quand on dit «éloignées» c'est passé le 49^e parallèle ou peut-être le 45^e au Québec. Il ne faut pas parler du 49^e parallèle à Vancouver. Parlons du 49^e parallèle situé au Québec, en haut du 50^e parallèle. Là c'est important d'éliminer les taxes. Allons-y aux Îles-de-la-Madeleine, en Abitibi, à Rouyn-Noranda, à la Baie-James, au Nunavik et au Lac-Saint-Jean. Il faut trouver la solution pour éliminer ces frais.

[Traduction]

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Nanaimo—Cowichan.

Article 31 du Règlement

Je suis heureux de parler du projet de loi C-49, une autre mesure législative du gouvernement qui semble quelque peu désastreuse et bâclée. Je parcourais le projet de loi il y a quelques instants. La première chose sur laquelle j'attire l'attention de la Chambre se trouve à la page 3 du projet de loi. L'article 5, Création et mission de l'Administration, dit:

(2) L'Administration ne peut exercer ses pouvoirs qu'à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

Il dit seulement à titre.

À la page 9, l'article 28 dit:

(1) L'Administration peut conclure des contrats, des ententes ou d'autres accords avec Sa Majesté comme si elle n'en était pas mandataire.

Il faut choisir entre deux choses. Voilà bien l'attitude du gouvernement. Il veut toujours agir à sa guise. L'administration sera-t-elle toujours mandataire de la reine, comme le dit le paragraphe 5(2)?

Le député de Nanaimo—Cowichan m'a rappelé qu'il voudrait dire quelques mots. Ces propos seront importants, car il malmènera le gouvernement autant que je le fais.

Le fait est qu'elle sera mandataire de la reine en tout temps ou non. Soyons précis et clarifions ces aspects. Il ne faudrait jamais mener aussi loin un projet de loi si bâclé.

D'une manière typiquement canadienne, nous avons confié au secteur privé la sécurité dans les aéroports. Les États-Unis ont tenu un grand débat pour savoir si la sécurité devrait être confiée au secteur privé ou au secteur public. Ils ont décidé d'opter pour le secteur public. D'une manière vraiment canadienne, nous avons dit que nous allions créer un organisme ni privé ni public, mais quelque part entre les deux. C'est plutôt étrange. Le gouvernement ne sait toujours pas s'il imposera une taxe ou un droit aux voyageurs canadiens.

Nous avons eu une séance d'information, hier, au ministère des Finances. Le ministère nous a dit qu'il imposera 12 \$ sur chaque billet. De ce montant, 78¢ représenteront la TPS et le droit s'élèvera à 11,22 \$. L'argent sera prélevé auprès des voyageurs, sans débat ni possibilité de s'opposer à cette mesure. Il sera affecté non seulement aux voyageurs, mais aussi à toute l'industrie du transport aérien.

C'est une taxe. Le gouvernement n'a pas supprimé la TPS. Et voilà qu'il veut maintenant majorer de la TPS une taxe qu'il imposera. Et ce n'est pas tout, les recettes n'iront pas au Trésor. Elles iront toutes à la nouvelle Administration.

Le gouvernement ne sait pas de quoi il parle. J'aimerais bien qu'il le sache parce que la sécurité des Canadiens qui voyagent est en jeu. Le projet de loi semble être un fourre-tout concocté à la dernière minute par un gouvernement réalisant qu'il n'a pas de véritables objectifs.

Mon collègue a pressé le ministre d'assurer la présence de policiers de l'air à bord des avions. Après des mois de piétinement et d'entêtement à ne pas vouloir de policiers de l'air au Canada, le ministre a fini par se ranger à cette idée. En fait, c'est grâce à notre député. C'est toujours la même histoire.

Je suis moins préoccupé par les dispositions de ce projet de loi en matière de sécurité que par le secret qu'il impose. Je sais que le vérificateur général sera le vérificateur de l'Administration parce que l'article 31 du projet de loi le prévoit. Toutefois, l'article 32 stipule que la publication de renseignements ne peut avoir lieu sans l'autorisation du ministre. Le paragraphe 32(2) va encore plus loin. Il dit:

L'Administration, les exploitants d'aérodrome autorisés et les fournisseurs de services de contrôle doivent protéger le caractère confidentiel des renseignements dont la publication nuirait, selon le ministre, à la sécurité publique ou à la sûreté du transport aérien, notamment les données de nature financière ou autre qui pourraient révéler ces renseignements.

Le gouvernement ne fait pas que dire qu'il ne nous dirait pas ce qu'il fait. Il musellerait les sous-traitants de l'industrie privée qui travaillent dans le domaine de la sécurité aérienne. Nous ne saurions pas ce qui se passe. La lecture du projet de loi me laisse dans l'incertitude quant à savoir si la vérificatrice générale pourrait publier ses analyses et ses rapports de vérification sur l'Administration.

Nous devons faire un examen sérieux de ce projet de loi. J'en aurai beaucoup plus à dire sur le sujet lorsque nous reprendrons le débat après la période des questions.

• (1355)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE GALA DES MASQUES

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'honneur que je me lève aujourd'hui pour féliciter les lauréats et les nominés du Gala des Masques, qui a eu lieu dimanche dernier, et auquel j'ai assisté avec la ministre du Patrimoine.

Vingt-quatre Masques ont été décernés à des artistes et à des productions. Du côté des actrices et acteurs, Benoît Brière, Rosemary Dunsmore, Annie Berthiaume et Guy Jodoin ont été récompensés. À la mise en scène, c'est Denis Marleau pour *Le Petit Köchel*, qui a reçu le Masque.

Tous les artisans du théâtre accomplissent un travail extraordinaire. Grâce à eux, nous vivons des moments inoubliables. J'invite mes collègues à se joindre à moi pour les en remercier.

* * *

[Traduction]

LES JEUX D'HIVER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 21 février marquera le début des Jeux d'hiver de 2002 de la Colombie-Britannique, qui se tiendront dans la municipalité de Williams Lake, au coeur même de la circonscription de Cariboo, dans le centre de la Colombie-Britannique. Ce sera une grande fête de quatre jours à laquelle tout le monde est invité.

Le programme de cet événement important comporte 27 compétitions sportives différentes qui se dérouleront sur 19 sites à Williams Lake, Quesnel, 100 Mile House et Lac La Hache. Près de 2 500 athlètes de calibre mondial se feront la lutte en vue d'une participation aux Jeux d'hiver du Canada.

Les gens et les groupes communautaires de l'endroit ont travaillé avec beaucoup d'enthousiasme pour faire de ces Jeux d'hiver de la Colombie-Britannique les meilleurs que l'on ait vus jusqu'ici. Nous serons prêts à accueillir les athlètes, leurs familles et leurs partisans. Avec des précipitations annuelles moyennes de 166 centimètres de neige et une température moyenne de moins cinq degrés Celsius en cette période de l'année, nous aurons des conditions remarquables pour les compétitions.

Je félicite les organisateurs et toute leur armée de bénévoles pour l'excellent travail qu'ils accomplissent afin de nous offrir ces jeux. Je souhaite la meilleure chance possible aux athlètes qui vont se mesurer les uns aux autres dans les compétitions.

Place aux Jeux.

* * *

• (1400)

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que l'Université du Manitoba a reçu récemment des subventions totalisant un peu plus de 8 millions de dollars de la Fondation canadienne pour l'innovation. Ces subventions serviront à 10 projets de recherche différents menés à l'université.

Trois de ces projets ont trait à la santé. Il s'agit de l'élaboration de nouvelles méthodes de détection des marqueurs biologiques du cancer du sein, de la mise au point de l'infrastructure pour la recherche sur les traumatismes médullaires et du financement d'un centre de recherche en génétique et en surveillance moléculaire faisant l'étude des réponses immunitaires du corps humain.

Les autres projets portent sur les nouvelles technologies dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, l'amélioration de la recherche universitaire sur les systèmes durables d'élevage et de cultures agricoles, et la protection des données au cours des transactions financières en direct.

J'offre mes félicitations à tous les bénéficiaires ainsi qu'à l'Université du Manitoba. Je leur souhaite bonne chance dans leurs projets de recherche et de développement. J'espère que les recherches en cours et les percées importantes amélioreront encore davantage nos vies.

* * *

DAWSON CITY

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à Dawson City, au Yukon, qui célèbre son centenaire cette fin de semaine.

Dans les années 1890, notre pays était en pleine crise. C'est la ruée vers l'or du Klondike de 1898, qui a été déclenchée lorsque Skookum Jim, George Carmacks et Tagish Charlie ont trouvé de grosses pépites le long du ruisseau Bonanza, qui a aidé à relancer notre économie.

La ruée vers l'or a changé notre pays. Des gens de toutes les couches de la société et du monde entier se sont aventurés dans le Nord pour obtenir une concession minière dans les champs aurifères du Klondike. Au printemps de 1898, Dawson City avait plus d'habitants que tout autre endroit au nord de San Francisco et à l'ouest de Winnipeg. De nos jours, Dawson City est la ville de la première nation Tr'ondek Hwech'in. On y pratique l'exploitation des placers, on y retrouve un monde artistique dynamique, sans oublier bien entendu le fameux sour toe cocktail, qui porte bien son nom.

Il y a un siècle, le premier maire de Dawson City était Henry Macaulay et je suis très heureux que le maire actuel, 100 ans plus tard, Son Honneur le maire Glenn Everitt, soit à Ottawa. J'invite tous les députés présents aujourd'hui à venir demain avec moi à Dawson City assister au bal du centenaire où nous pourrions danser dans le plus pur style du Klondike.

Je souhaite à Dawson City un joyeux centenaire.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 7 février, marque la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie. C'est une occasion de célébrer pour ceux qui mangent au moins une fois par jour, mais ce n'est pas une occasion aussi joyeuse pour ceux qui produisent nos denrées.

Aujourd'hui, les Canadiens ont gagné suffisamment d'argent pour payer pour tous les aliments qu'ils consommeront durant l'année. Il faut seulement 37 jours de travail au Canadien moyen pour payer sa note d'épicerie annuelle. En 1999, les Canadiens consacraient 10 p. 100 de leur revenu personnel disponible à leur alimentation. Cela se compare à 13 p. 100 en France, à 15 p. 100 en Allemagne et à 33 p. 100 au Mexique.

Les agriculteurs ne touchent qu'une fraction de l'argent que les Canadiens consacrent en moyenne aux aliments. Alors que la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie est le 7 février, le 9 janvier, nous avons déjà payé la part des agriculteurs. C'est bien le cas. Je dis bien le 9 janvier. Il ne faut que neuf jours pour payer les agriculteurs pour une année complète de denrées. Sur un pain qui se vend 1,50 \$, l'agriculteur ne reçoit que 9¢. Sur un verre de lait qui se vend 1,50 \$, le producteur laitier ne touche que 16¢. Les serveurs dans les restaurants gagnent plus en pourboires pour servir la nourriture que les agriculteurs qui produisent ces aliments au départ.

Nous devons reconnaître le travail de nos producteurs primaires afin que la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie puisse être célébrée par tous, y compris nos agriculteurs.

* * *

[Français]

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le 7 février marque la signature historique de la Paix des Braves, à Waskaganish, entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris. Cet événement s'inscrira dans l'histoire comme l'a été le traité de la Grande Paix, signé à Montréal il y a 300 ans.

Cette entente scelle un partenariat nouveau et une vision à long terme du développement des relations de nation à nation entre le peuple cri et le gouvernement du Québec.

La ratification de cette entente historique constitue un pas de plus du gouvernement du Québec dans la reconnaissance du statut des communautés autochtones et a été saluée en ce sens par le Grand Chef de l'Assemblée des Premières Nations, Matthew Coon Come, comme un exemple à suivre pour tous les gouvernements.

Le Bloc québécois souhaite aussi souligner le travail et le leadership exceptionnels de MM. Chevette et Landry, ainsi que du Grand Chef Ted Moses qui, par son ouverture, permettra le développement de son peuple en traitant d'égal à égal avec celui du Québec. La Paix des Braves représente et incarne la vision nouvelle de traiter avec les nations autochtones et, plus que jamais, pavera la voie à des relations plus harmonieuses et dynamiques, dans le respect et l'intérêt de tous.

Article 31 du Règlement

●(1405)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie. C'est le jour où les Canadiens ont gagné assez d'argent depuis le début de l'année pour payer leur alimentation pour 12 mois. Cette année, il a fallu 38 jours à la famille canadienne moyenne pour gagner la somme correspondant à la note d'épicerie pour l'année. Il y a deux ans, il lui fallait 42 jours.

Aujourd'hui, les leaders du milieu agricole sur la Colline du Parlement ont déclaré que les Canadiens ne consacrent que dix pour cent de leur revenu à l'alimentation et ils veulent qu'un plus grand nombre de consommateurs canadiens soient sensibilisés à cette réalité. Dans bien d'autres régions du globe, le coût des aliments est beaucoup plus élevé.

Grâce à nos agriculteurs, les Canadiens ont accès à des aliments d'une grande qualité et parmi les plus abordables au monde. Même si les consommateurs canadiens profitent des efforts extraordinaires de nos agriculteurs, la part de leur dollar qui se rend vraiment jusqu'à la ferme a rétréci et a atteint des niveaux qui ne sont plus viables.

J'affirme, au nom des agriculteurs de toutes les régions du Canada, que le gouvernement doit commencer à accorder davantage d'aide financière aux agriculteurs afin d'atténuer la crise du revenu agricole qui sévit partout au pays.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, joyeuse Journée d'affranchissement de la note d'épicerie. C'est un peu comme la Journée d'affranchissement de l'impôt, si ce n'est que cela touche la nourriture. Si nous consacrons la totalité de notre revenu à nos besoins alimentaires de base, c'est aujourd'hui que notre facture serait payée au complet pour l'année.

Cette journée est possible parce que les Canadiens ont accès à des aliments sains et abordables produits par nos agriculteurs canadiens. Même si nos agriculteurs produisent ainsi des aliments sains et facilement accessibles, la part de la facture qui leur parvient directement était payée déjà au début de janvier.

Lorsqu'on mange, dans un restaurant, un repas de 9,20 \$ avant pourboire, 50 cents seulement vont à ceux qui ont produit les aliments composant ce repas. Un pourboire respectable pour celui qui sert ce même repas se chiffrait habituellement à 1,38 \$.

Pour que les Canadiens puissent continuer d'avoir accès à des aliments sains, nous devons aider nos agriculteurs. Je demande à tous les députés d'appuyer nos producteurs primaires en faisant des démarches pour leur venir en aide financièrement. Que la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie soit un jour de fête pour tout le monde au Canada.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD): Monsieur le Président, quand le budget a été présenté en décembre, le fonds pour l'infrastructure stratégique, doté de 2 milliards de dollars, devait être administré par une fondation indépendante. Or, quand le projet de loi a été présenté cette semaine, nous avons été surpris de découvrir qu'il appartiendra à un ministre

du Cabinet libéral de décider où ira l'argent. Hier, le premier ministre a expliqué ce changement en disant qu'il croyait que les décisions concernant les fonds devaient être prises par des gens qui rendent compte directement au Parlement.

Dans ce cas, peut-être le gouvernement pourrait-il expliquer pourquoi il a rejeté une recommandation du rapport du Comité des transports qui préconisait la création d'un secrétariat d'État chargé de la sécurité des transports, qui serait responsable de la sûreté des transports aériens et rendrait compte directement au Parlement. Au lieu de cela, le gouvernement a préféré créer un organisme indépendant chargé d'administrer le fonds de 2,2 milliards de dollars pour la sécurité des passagers du transport aérien.

Pourquoi cette incohérence? Se pourrait-il que les libéraux n'avaient pas encore établi parfaitement comment se servir du fonds pour la sécurité des passagers du transport aérien à des fins de favoritisme?

* * *

JASON DEVLIN

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à Jason Devlin, un jeune homme de ma localité, Sundre, en Alberta. Jason a reçu récemment la décoration du gouverneur général pour bravoure.

Le printemps dernier, alors qu'il faisait du patin à roues alignées le long du ruisseau Bearberry, près de Sundre, Jason a vu un petit garçon de sept ans qu'un chien emporté par le courant entraînait dans l'eau glacée. Sans hésitation et les patins toujours aux pieds, Jason a sauté à l'eau pour se porter au secours du garçon et il l'a tiré hors de danger.

Depuis qu'il a reçu cette décoration, Jason ressent le vif désir de venir en aide à autrui et songe à faire une carrière de pompier. Je suis convaincu que les membres de n'importe quel service d'incendie seront très heureux de travailler côte à côte avec un jeune homme aussi courageux. Ce n'est pas tous les jours que nous avons connaissance d'un acte aussi altruiste.

Au nom de tous les citoyens de Wild Rose et du Canada, je remercie Jason de son courage et je lui souhaite bonne chance dans tout ce que l'avenir réserve à ce jeune homme extraordinaire.

* * *

JOHN DREWERY

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, un service funèbre est présentement célébré à la mémoire de John Ronald Drewery, décédé à l'âge de 77 ans, tôt dans la matinée de samedi dernier, à sa résidence de Cornwall, en Ontario. John était bien connu des Canadiens puisqu'il a été courriériste parlementaire, correspondant de guerre et présentateur-vedette au cours de ses 41 années de service à la télévision de CBC.

Après avoir grandi à Stouffville, en Ontario, John Drewery s'est joint à l'Aviation royale du Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale. Membre du 101^e escadron de bombardiers Lancaster, il a reçu la Croix du service distingué dans l'Aviation. Il faisait partie du premier groupe de diplômés en journalisme de l'Université Carleton. Il a également travaillé à la Direction cinématographique de l'armée canadienne et a servi en Corée, à Chypre et en Allemagne.

Ayant moi-même été présentateur à la CBC, je sais que sa contribution professionnelle y était extrêmement appréciée. Sa famille, ses amis et ses collègues ressentiront terriblement son absence.

•(1410)

[Français]

JEAN-PHILIPPE ROY

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, originaire de Sainte-Flavie, un magnifique village côtier situé dans la Municipalité régionale de comté de La Mitis, Jean-Philippe Roy participera aux Jeux olympiques de Salt Lake City, qui auront lieu du 8 au 24 février prochains.

Jean-Philippe participera aux compétitions de ski alpin dans les épreuves de slalom, slalom géant, super G et combiné.

Jean-Philippe Roy visait les Jeux olympiques de 2006, mais son talent et son travail lui ont valu d'être sélectionné dès cette année. L'an dernier, il avait été champion canadien en slalom et en slalom géant. Son entraîneur, Thierry Meynet, aime à dire qu'il était en 2001 l'un des trois skieurs au monde, né en 1979, à se mériter des points en Coupe du monde.

Je demande à mes collègues de joindre leur voix à la mienne pour souhaiter la meilleure des chances à Jean-Philippe, de même qu'à tous les athlètes et entraîneurs qui participeront aux Jeux olympiques de Salt Lake City.

Bravo à toutes et à tous. Le Bloc québécois est fier de vous compter parmi les plus grands athlètes de ce monde.

* * *

[Traduction]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, février est le Mois de l'histoire des Noirs. Cet événement nous donne par conséquent l'occasion de reconnaître l'importante contribution et les réalisations des Noirs canadiens à la société canadienne d'hier et d'aujourd'hui.

De nombreuses activités et organisations de partout au Canada contribueront à mettre en lumière les réalisations des Canadiens et Canadiennes noirs, à détruire les stéréotypes et à proposer des modèles aux jeunes Canadiens noirs. En 1995, la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour proclamer officiellement le mois de février Mois de l'histoire des Noirs. Nous savons que les Canadiens noirs contribuent de façon importante à la société canadienne depuis plus de 400 ans. Ils ont participé à nombre d'événements marquants de l'histoire canadienne.

Je suis convaincue que les députés se joindront à moi aujourd'hui pour souligner et célébrer le mois de février en tant que Mois de l'histoire des Noirs.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée d'affranchissement de la note d'épicerie. Cette journée-là marque le moment où les Canadiens ont gagné assez d'argent pour acquitter la facture d'épicerie d'une année complète. Malheureusement, cette journée-là n'est pas celle de l'affranchissement des agriculteurs. Alors qu'il faut six mois de travail au contribuable pour payer ses impôts, et 39 jours au consommateur pour payer sa note d'épicerie d'un an, il ne faut que neuf jours pour que soit payée la contribution de l'agriculteur à l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Article 31 du Règlement

Les agriculteurs continuent d'être désavantagés à cause des plans agricoles dépassés du gouvernement, de ses contrôles réglementaires étouffants et de son incapacité constante à réagir aux crises du revenu agricole. Les agriculteurs n'ont pas une grande marge de manoeuvre, notamment les céréaliculteurs de l'Ouest qui sont maintenus dans une sorte de carcan par la Commission canadienne du blé, ce qui les empêche de croître. Aujourd'hui, nous devrions nous réjouir du bas coût des aliments au Canada, mais en même temps nous devrions penser un peu à ceux qui font les frais de ces approvisionnements alimentaires peu coûteux.

Il ne faut pas médire des agriculteurs le ventre plein.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, la machine à propagande libérale tourne à plein régime. Pour se porter au secours du ministre de la Défense, le premier ministre a jugé que la meilleure tactique consistait à opérer une diversion.

En effet, le premier ministre a déclaré qu'en mettant en doute l'intégrité du ministre de la Défense, les partis de l'opposition défendaient les terroristes. Or, le premier ministre ne peut faire la leçon à personne, car les libéraux manquent eux-mêmes de fermeté à l'égard du terrorisme. En fait, le Canada n'aurait même pas envoyé de troupes en Afghanistan si nous n'avions pas forcé la main au premier ministre.

Nous connaissons bien le dossier du premier ministre en matière de défense. Nos troupes en Afghanistan doivent rationner l'eau et se contenter des rations américaines parce que nos approvisionnements tardent à arriver. N'oublions pas non plus que l'actuel premier ministre refuse d'acheter des hélicoptères, simplement pour satisfaire son ego. Rappelons-nous aussi que l'actuel premier ministre a déjà déclaré qu'il fallait que les troupes canadiennes en Iraq rentrent au pays dès le début des combats.

Le dossier du gouvernement en matière de défense est si atroce et embarrassant qu'il ternira la réputation du premier ministre et du ministre de la Défense.

* * *

LA JUSTICE

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de l'opération Green Sweep, les forces policières ont fait une descente dans 189 maisons et saisi 50 000 plants de marijuana d'une valeur de 56 millions de dollars. Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg.

Toutefois, la plupart des personnes arrêtées se verront imposer seulement une amende ou une forme de peine communautaire telle que la détention à domicile.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour montrer à tous les Canadiens, surtout aux jeunes à qui il faut indiquer le droit chemin, qu'une conduite de ce genre ne sera pas tolérée.

Il faut imposer des peines vraiment sévères à ces gens-là. Il faut faire l'impossible pour décourager cette activité dangereuse et illégale.

Questions orales

● (1415)

LA SANTÉ

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à attirer aujourd'hui l'attention de la Chambre sur un très grave problème environnemental et de santé.

Santé Canada n'a toujours pas publié le rapport de l'étude qu'il a entreprise il y a dix ans sur les risques que présente le bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté. Conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, l'arsenic et le chrome sont des substances toxiques. Et pourtant, on continue de se servir de bois traité sous pression à l'arséniate de cuivre chromaté pour la construction de maisons au Canada. Il est prouvé que l'arséniate de cuivre chromaté suinte du bois traité sous pression et peut causer des maladies graves ou débilitantes. Et pourtant, on continue à s'en servir dans la construction de maisons, de patios et d'équipement pour terrains de jeu. Il existe désormais d'autres formes de traitement sous pression sans chrome ni arsenic.

L'utilisation de l'arséniate de cuivre chromaté est déjà interdite ou restreinte dans six pays. Il est temps que le Canada se penche aussi sur ce problème et songe sérieusement à interdire l'arséniate de cuivre chromaté pour tout usage où il risque de contaminer l'environnement où des Canadiens vivent, travaillent ou jouent.

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***LE BOIS D'OEUVRE**

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a annulé les pourparlers sur le bois d'oeuvre parce que les États-Unis n'ont pas de proposition sérieuse à faire.

Le gouvernement est en pourparlers depuis plus de six mois, mais cela n'a rien donné. Le premier ministre interviendra-t-il personnellement dans ce dossier et traitera-t-il directement avec le gouvernement américain?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois savoir que la communication est bonne et que les pourparlers ont repris aujourd'hui. La déclaration d'hier a probablement aidé. Nous sommes en pourparlers aujourd'hui, et les choses avancent en ce moment même.

J'ai eu l'occasion de discuter de ce dossier avec le président plus souvent que n'importe quel autre dossier touchant les relations entre notre gouvernement et les Américains.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vice-premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le conseiller du premier ministre en matière d'affaires étrangères sont constamment au téléphone avec leurs homologues américains pour demander aux États-Unis d'établir des tribunaux pour les prisonniers en Afghanistan, mais, sur le plus important dossier économique transfrontalier, nous nous contentons de pourparlers qui avancent à pas de tortue entre des fonctionnaires subalternes.

Pourquoi le gouvernement consacre-t-il plus de temps et d'énergie à défendre les droits des terroristes d'Al Qaïda qu'à défendre les 20 000 travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre mis à pied à cause du protectionnisme américain et les familles de ces travailleurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, j'ai parlé de ce dossier avec le

président des États-Unis plus souvent que de n'importe quel autre dossier au cours des six derniers mois. On m'a informé que les pourparlers avaient repris aujourd'hui et que les choses avançaient. Les provinces ont apporté certaines précisions très utiles dans les circonstances, et je suis convaincu qu'on arrivera à régler ce problème au cours des prochaines semaines.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous obtenons la même réponse depuis six mois, et des familles canadiennes sont affamées à cause de l'inefficacité du gouvernement. Il y a 20 000 personnes sans travail dans ma province, et leurs familles en souffrent.

Le programme de cautionnement du gouvernement fédéral est si mal conçu qu'aucune société forestière canadienne n'a été capable de l'utiliser.

Puisqu'il semble qu'il faudra encore des mois et des mois avant que ce différend ne soit soumis à l'OMC, qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour appuyer les producteurs de bois d'oeuvre et les travailleurs forestiers mis à pied dans ma province?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un dossier dont nous discutons avec le gouvernement américain et avec les provinces depuis de nombreuses semaines, et je veux féliciter le ministre du Commerce international, qui collabore très étroitement avec les provinces. Il y a longtemps que nous avons vu un dossier où les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral collaborent pour trouver la meilleure solution à un problème très sérieux comme celui-là.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des dizaines de milliers de travailleurs forestiers canadiens sont dans une situation très pénible. Les compagnies forestières sont en difficulté.

Le programme fédéral de cautionnement, administré par la Société pour l'expansion des exportations, est tellement mal conçu qu'aucune société forestière canadienne n'a réussi à l'utiliser.

Le gouvernement n'a rien fait pour établir le dialogue et pour venir en aide aux travailleurs mis à pied, qui sont en train d'épuiser leurs prestations d'assurance des médicaments et des soins dentaires et leurs prestations d'assurance-emploi.

Pourquoi le gouvernement ne tient-il aucun compte des régions rurales et des Canadiens qui y vivent, ni de notre industrie la plus lucrative sur le marché des exportations?

● (1420)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, l'opposition n'est pas au courant du dossier, car nous sommes en dialogue étroit avec l'industrie. Il y a deux jours, je m'entretenais avec des représentants du conseil du bois de sciage de la Colombie-Britannique, et j'ai aussi parlé à l'Association des manufacturiers du bois de sciage du Québec.

Je me suis entretenu avec les représentants de l'industrie à de nombreuses reprises, et tous appuyaient la stratégie du gouvernement. L'industrie appuie les provinces, qui ont fait de l'excellent travail. Le problème de l'industrie du bois d'oeuvre ne vient pas du nord de la frontière, mais du Sud. Il est temps que ceux d'en face s'en rendent compte.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre s'y connaît en ultimatums bidons et en déclarations creuses.

Questions orales

Le lobby américain du bois d'oeuvre profite de négociations biaisées, où nous donnons sans rien recevoir. Cet organisme attend que le Canada lui offre exactement ce qu'il veut. Ce ne sont pas des négociations, mais des exigences biaisées.

Le premier ministre va-t-il nous donner l'assurance qu'il n'y aura pas d'autre ronde de négociations où les provinces seront montées les unes contre les autres?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous faisons depuis longtemps, et le gouvernement en est fier. Nous n'accepterons pas que les provinces se retrouvent montées les unes contre les autres.

C'est la raison pour laquelle j'ai suspendu les négociations hier. J'ai appris que les États-Unis n'étaient pas prêts à faire une contre-proposition concernant les garanties d'accès au marché. J'ai dit qu'il n'y aurait plus de rencontre tant que les Américains ne seraient pas disposés à faire des propositions à ce sujet. Les rencontres ne pourront reprendre que sur la base d'un véritable dialogue. De plus, nous poursuivons nos démarches devant le groupe de l'OMC responsable de trancher les litiges.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le premier ministre a accusé les députés du Bloc québécois d'être des «défenseurs des terroristes», simplement parce que nous croyons fermement que, même en temps de guerre, les règles internationales doivent être respectées, que dans le cas des prisonniers capturés en Afghanistan, la Convention de Genève doit s'appliquer.

Est-ce que le premier ministre, qui en début de crise parlait de «défendre le monde civilisé», est maintenant en train de dire qu'à son avis, tous ceux qui défendent la Convention de Genève sont des amis des terroristes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier et que je voudrais répéter, c'est que je suis un peu frustré. Pendant que je vois des soldats qui, ce soir ou la semaine prochaine, seront devant des combattants en situation de guerre, leurs familles ici, au Canada, et eux-mêmes voient un Parlement qui est intéressé seulement par l'autre côté de la médaille, plutôt que de s'intéresser au vrai problème, soit la bataille contre les terroristes.

Je ne dis pas que parce qu'on défend la Convention de Genève on est pour les terroristes, au contraire, je la défends moi aussi. Je sais qu'aujourd'hui, par exemple, à la Maison-Blanche on a clarifié la chose, les Américains ont l'intention de respecter la Convention de Genève.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, quand on est frustré, on devrait se contrôler et essayer de réagir de façon polie et rationnelle.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a dit que les combattants capturés en Afghanistan devaient être considérés comme des prisonniers de guerre. Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a demandé également qu'ils soient traités comme des prisonniers de guerre. Le premier ministre britannique, le ministre allemand des Affaires étrangères et la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe affirment aussi que la Convention de Genève doit être respectée.

Est-ce que le premier ministre croit vraiment que ces acteurs internationaux, parce qu'ils parlent de cela, sont, comme le Bloc québécois, des amis des terroristes? Est-ce que tous ceux qui ne pensent pas comme lui sont des amis des terroristes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons que ces gens soient traités comme des prisonniers, en respectant la Convention de Genève. La réalité, c'est qu'ils sont en prison à l'heure actuelle, qu'ils peuvent avoir la visite des représentants de la Croix-Rouge, communiquer avec eux. Nous sommes assurés qu'ils ne reçoivent pas de mauvais traitements.

Quant au statut légal, il y aura un débat dans la presse, dans les ambassades et partout dans le monde pour les semaines à venir. Seulement, la décision à prendre concernant la Convention de Genève repose sur l'autorité du gouvernement qui prend les prisonniers en charge et dans le cas présent, c'est le gouvernement américain.

• (1425)

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, depuis Lester B. Pearson, la politique étrangère du Canada consistait principalement à promouvoir la paix dans le monde, sous l'autorité de l'ONU et dans le respect des conventions internationales.

En associant à des terroristes celles et ceux qui exigent le respect des Conventions de Genève, doit-on comprendre des propos du premier ministre, hier, que nous assistons à une rupture dans la politique des affaires étrangères du Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette Chambre a approuvé, je crois presque à l'unanimité, la participation des soldats canadiens pour la défense des libertés dans lesquelles nous croyons et le combat contre les terroristes qui ont commis des atrocités aux États-Unis.

Cela a été approuvé et le tout a été fait avec une résolution du Conseil de sécurité et l'approbation de l'OTAN. Tout est fait suivant la grande tradition du Parti libéral et de ce gouvernement de respecter les Nations Unies, de respecter l'OTAN et, en même temps, de combattre le terrorisme.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, nous avons dit ici dans ce débat que, par respect pour les soldats, il fallait leur dire dans quelles conditions ils respecteraient la Convention de Genève.

Est-ce que le premier ministre va reconnaître que le meilleur service qu'il peut rendre à la démocratie, c'est de faire comprendre à nos amis américains que le respect des Conventions de Genève, son respect intégral, est une bien meilleure arme contre le terrorisme que la supposée lutte entre le bien et le mal, entre les bons et les méchants, qui est ce que font les terroristes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons insisté depuis le début et nous avons eu un débat ici depuis plusieurs jours sur le respect des conventions de Genève.

Les pressions que le gouvernement canadien a mises depuis quelques jours sur l'administration américaine ont amené aujourd'hui une explication de la part de l'administration américaine, à savoir qu'elle a l'intention de respecter la Convention de Genève.

Je pense que nous avons très bien fait notre devoir de nous assurer que le droit international allait être respecté dans les circonstances.

Questions orales

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le fondamentalisme religieux n'est pas le seul genre de fondamentalisme que les Canadiens devraient craindre.

En ce moment, notre industrie du bois d'oeuvre subit les attaques du fondamentalisme libre-échangiste américain et un genre de terrorisme économique qui prend en otage des dizaines de milliers de travailleurs en Colombie-Britannique et ailleurs.

J'aimerais demander au ministre du Commerce international ou au premier ministre ce qu'ils vont faire, au cas où les négociations n'aboutiraient à rien, pour s'assurer que les entreprises et les travailleurs menacés seront encore en vie à la fin de ce litige? Que vont-ils faire? Vont-ils demander à la SEE de fournir un cautionnement pour aider ces gens à survivre jusqu'à ce que l'OMC rende sa décision? Que vont-ils faire pour ces gens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que nous faisons pour ces travailleurs est exactement ce que nous devons faire. Nous travaillons en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les représentants de l'industrie pour nous assurer que les Américains respectent le traité de libre-échange que nous avons signé avec eux; nous avons pris d'autres dispositions au cas où ils refuseraient de suivre les règles internationales. Nous avons intenté une action devant l'OMC pour démontrer une fois de plus aux Américains qu'ils doivent respecter le droit commercial international, et plus particulièrement le traité qu'ils ont signé avec le Canada dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire pour le premier ministre. Si l'affaire va devant l'OMC, comme l'a laissé entendre le premier ministre, que va faire le gouvernement en attendant pour ces entreprises et pour les travailleurs qui ne peuvent survivre pendant tout le temps qu'il faudra pour défendre notre cause devant l'OMC?

On a parlé de la SEE et de son programme de cautionnement, soit-disant plus efficace, etc. Le ministre du Commerce international ou le premier ministre pourraient-ils nous dire concrètement ce qu'ils vont faire pour ces gens en attendant, pour éviter qu'ils ne sombrent?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'être très clair, la préférence du gouvernement demeure une solution bilatérale à long terme. Nous nous sommes engagés sur la voie d'un recours devant les tribunaux, et si nous devons poursuivre dans cette direction, nous sommes sûrs que le Canada aura gain de cause.

Quant à nos relations avec l'industrie et notre capacité à résister à ces pressions, je puis dire que nous avons parlé à l'industrie cette semaine. Nous demeurons en contact comme nous l'avons été toutes les semaines depuis le début de cette affaire. Nous travaillons en très étroite collaboration avec l'industrie et tous les intervenants dans ce dossier.

* * *

● (1430)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre est semble-t-il frustré, le pauvre, mais il est aussi égal à lui-même.

Si nous faisons état de problèmes dans le système de justice, par exemple, il dit que nous sommes des amis des prisonniers. Si nous

soulignons des problèmes dans la politique en matière d'immigration, il dit que nous n'aimons pas les immigrants. Si nous n'aimons pas la composition de son Cabinet, il dit aux femmes de son caucus de se taire et d'occuper les banquettes arrière. Lorsque nous remettons en question sa politique concernant les terroristes, il dit que nous sommes leurs défenseurs.

Pourquoi ne peut-il accepter qu'à long terme la demande d'éclaircissements concernant le traitement réservé aux prisonniers correspond à l'application de la règle de droit et, pour l'amour du bon Dieu, vise à s'assurer que les terroristes feront l'objet des sanctions qu'ils méritent et qu'aucun d'entre eux ne s'en tirera en raison de failles du système?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous discutons de cette question depuis des jours, et nous avons dit et répété que la Convention de Genève doit être respectée par les Américains et que les prisonniers sont là-bas sous la responsabilité du gouvernement américain et non du gouvernement canadien. Nous leur disons que nous insistons pour qu'ils respectent la convention.

Pour ce qui est de mon attitude personnelle, je crois que je n'ai pas de leçon à recevoir d'une personne toujours à la recherche d'un parti politique.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, les libéraux n'ont jamais été aussi bas dans leur façon de maltraiter nos militaires. Lorsqu'ils ont envoyé nos soldats en Bosnie, par exemple, ceux-ci ont dû se partager casques et bottes. Lorsque nous n'avons pas les navires ou les avions voulus pour transporter nos militaires et notre matériel, nous devons les emprunter à d'autres pays. Lorsque nous n'avons pas d'uniformes convenables, nous disons à nos soldats de se jeter une couverture sur les épaules s'ils se sentent vulnérables.

Maintenant, nous avons envoyé en Afghanistan nos braves soldats mal équipés, qui doivent quêter des fournitures et des rations auprès de nos généreux amis américains, qui eux sont bien équipés.

Pourquoi nos militaires, au moment où nous les chargeons d'aller défendre la liberté, doivent-ils se débrouiller seuls une fois rendus là-bas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est terrible de parler de la sorte des soldats canadiens. Ils sont très bien équipés.

L'une des raisons pour lesquelles les Américains voulaient les soldats canadiens, c'est qu'ils sont mieux équipés et mieux entraînés pour accomplir ce genre de travail que les soldats de tout autre pays.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration illégale.

Nous apprenons qu'il y a deux ans, 1 600 autres Tunisiens sont entrés au pays et que le gouvernement n'a aucune idée de l'endroit où ils sont.

Le ministre va-t-il arrêter de se péter les bretelles et retourner à Dorval pour faire sa job et annoncer une nouvelle enquête sur la mauvaise gestion de son ministère?

Questions orales

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je vais apprendre une nouvelle expression à mon honorable collègue: c'est peut-être cela péter de la broue.

Il faut tout simplement faire extrêmement attention. Dans un premier temps, nous avons été vigilants. Nous avons rencontré la communauté tunisienne; nous avons fait ce que nous avons eu à faire. Nous avons fait les vérifications et déjà, cela porte des fruits.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est tellement loin de la vérité. Non seulement le gouvernement perd-il la trace de faux touristes tunisiens, mais il rompt également la promesse faite aux États-Unis d'exiger des visas des Saoudiens.

Quinze des 19 pirates du 11 septembre étaient des Saoudiens, et 100 des 150 terroristes d'Al Qaïda détenus aux États-Unis le sont aussi. Pourtant, les ressortissants saoudiens peuvent venir au Canada sans visa.

Comment pouvons-nous compter que les États-Unis laisseront aux Canadiens un accès facile à la frontière, alors que la politique d'immigration du gouvernement consiste à accueillir les terroristes à bras ouverts?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit peut-être d'une nouvelle recette de bouillabaisse. Le député mélange tout.

Je dirai une chose: je suis reconnaissant à l'Arabie saoudite de ce qu'elle a fait pendant la guerre du Golfe. Elle nous a soutenus et elle s'est rendue très utile.

Il est très dangereux d'accoler une étiquette à un pays. Il faut être très prudent. Le terrorisme n'a pas de nationalité.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre prétend que nos questions quant au traitement des prisonniers faits par les soldats canadiens en Afghanistan révèlent que nous ne nous préoccupons pas des soldats canadiens qui sont sur le terrain. Bien au contraire.

Le premier ministre conviendra-t-il que les soldats canadiens qui sont en Afghanistan ont besoin de règles d'engagement claires sinon la situation pourrait s'avérer extrêmement dangereuse pour eux?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tous nos soldats, sur terre, en mer et dans les airs, qui participent à la campagne contre le terrorisme ont des règles d'engagement claires et les suivent. Il s'agit de respecter le droit canadien et le droit international.

Les soldats canadiens respectent les Conventions de Genève, et les États-Unis le font aussi.

•(1435)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, concrètement, je pense qu'on en a fait la démonstration toute la semaine, le Canada ne respecte pas intégralement les Conventions de Genève quant au statut des prisonniers. Advenant qu'un soldat canadien soit malheureusement capturé, le premier ministre ou le

ministre croit-il que nos ennemis se considéreraient obligés, eux, de les respecter?

Comment le Canada pourrait-il, de façon crédible, revendiquer l'application des Conventions de Genève pour ses soldats, alors que nous, on n'applique pas les Conventions de Genève pour les prisonniers afghans faits par les soldats canadiens?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe sur toute la ligne. Nous appliquons les Conventions de Genève pour tous les prisonniers que nous prenons. C'est ce que nous avons fait. Nous attendons la réciprocité pour les Canadiens qui seraient faits prisonniers, ce qui, nous l'espérons, n'arrivera pas. Nous comptons que ces conventions seront respectées.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le représentant du Conseil national palestinien rencontrera aujourd'hui le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances.

L'Autorité palestinienne a tenté récemment de faire parvenir secrètement 50 tonnes d'armes et d'explosifs aux terroristes palestiniens.

L'Alliance canadienne comprend bien qu'il est impossible de rester neutre dans la guerre contre le terrorisme. Il semble toutefois que le gouvernement ne le comprenne pas.

Le Canada doit refuser toute aide monétaire à quiconque est relié au terrorisme.

Est-ce là le message non équivoque que tous les membres du Cabinet transmettront à leur invité palestinien aujourd'hui?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu la chance de rencontrer la personne en question ce matin. Je lui ai fait savoir que le Canada désapprouvait totalement l'envoi d'armes auquel le député fait allusion.

Nous désapprouvons tout acte qui anéantit les chances de conclure la paix au Moyen-Orient, ce que nous recherchons ardemment.

J'aimerais assurer au député que, lorsque j'ai rencontré le représentant de l'Autorité palestinienne, il m'a rappelé qu'il avait récemment rencontré le premier ministre d'Israël lui-même, ainsi que le ministre des affaires étrangères d'Israël et M. Powell. Nous travaillons tous à apporter la paix au Moyen-Orient.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces efforts doivent aller jusqu'à restreindre l'aide financière accordée à ces gens. L'Autorité palestinienne a travaillé avec le groupe terroriste Hezbollah à l'envoi raté d'armes, mais le Hezbollah peut toujours recueillir des fonds au Canada et émettre des reçus aux fins d'impôts.

Le Hezbollah cherche désespérément à pousser les Israéliens dans l'océan. Le Hezbollah est responsable de centaines d'attentats contre des civils israéliens. L'emblème du Hezbollah est la mitrailleuse.

Le gouvernement mettra-t-il immédiatement fin au financement du Hezbollah au Canada?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, cela a été fait il y a des semaines.

Questions orales

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, l'article 4 du projet de loi sur le...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'assure l'honorable députée que nous pourrions maintenant l'entendre. L'honorable députée de Jonquière a la parole.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, l'article 4 du projet de loi sur le Fonds canadien de l'infrastructure stratégique prévoit ceci, et je cite: «[...] le ministre peut conclure avec tout bénéficiaire admissible un accord [...] Or, parmi les bénéficiaires admissibles, on identifie les municipalités, qui relèvent des provinces.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comment le gouvernement peut-il justifier qu'une fois de plus, il s'autorise à transiger directement avec les municipalités, alors que ces dernières ne relèvent pas de lui, mais des gouvernements des provinces?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, l'argent est disponible pour construire des infrastructures stratégiques. Au niveau national, on peut négocier avec n'importe qui, même le secteur privé, pour essayer d'établir des infrastructures ici, au Canada, qui vont créer, pour le XXI^e siècle, des conditions très avancées pour un pays qui devrait être un chef de file pour le XXI^e siècle.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les ministres et députés libéraux se promènent partout au Québec en affirmant que le gouvernement fédéral est prêt à investir dans les projets et que c'est Québec qui retarde les dossiers.

Comment le vice-premier ministre peut-il concilier les affirmations de ses collègues et sa déclaration d'hier à l'effet qu'il fallait attendre que la loi soit adoptée avant de parler de fonds disponibles ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, hier, en effet, la députée a demandé quels projets on allait financer. Je dois encore dire maintenant qu'il faut attendre. On n'a pas encore adopté le projet de loi qui prévoit les dispositions du budget. Deuxièmement, il faut avoir un processus pour établir quels sont les projets vraiment stratégiques.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a deux ans, l'ancien ministre de la Santé a dit que le statu quo n'était pas une solution, que nous devons améliorer les soins de santé et que nous avons suffisamment de rapports et de commissions.

C'est ce qu'il a dit en mars 2000. Hier, nous avons reçu un autre rapport, qui ne donnait aucune orientation à suivre.

Il est évident aux yeux des Canadiens que le gouvernement essaie de gagner du temps. Combien de temps lui faut-il?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que, loin d'essayer de gagner du temps, le premier ministre et ses homologues des provinces ont

signé, en septembre 2000, une entente dans laquelle ils ont tous renouvelé leur engagement à l'égard des cinq principes contenus dans la Loi canadienne sur la santé et se sont entendus sur un programme en huit points pour renouveler le système de santé.

À ce moment-là, le gouvernement fédéral a également ajouté 21 milliards de dollars, étalés sur cinq ans, dans le TCSPS, au titre du financement des soins de santé.

Le gouvernement ne s'est pas croisé les bras avec ses partenaires des provinces en ce qui concerne le renouvellement du système de santé au Canada.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les provinces menacent de se retirer de l'union sociale si rien n'est fait d'ici 90 jours, pendant que le rapport Romanow pose moult questions et ne donne aucune réponse. Nous ne sommes pas plus près d'une solution fédérale que nous l'étions lorsque M. Romanow a entamé son étude en mai dernier.

Depuis 1993, le gouvernement a dépensé 243 millions de dollars seulement pour examiner le système de santé et il l'examine encore. Le train a quitté la gare et les provinces sont déjà en route. Quand le gouvernement montera-t-il à bord?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement assume un rôle de leadership dans le renouvellement du système de santé. D'où l'accord signé en septembre 2000.

En fait, je suis quelque peu étonnée que, parmi tous les partis, ce soit l'Alliance canadienne qui laisse entendre que le gouvernement fédéral devrait imposer une solution aux Canadiens et aux provinces au sujet du renouvellement du système de santé.

Le système de santé est un programme national, une ressource nationale. C'est pourquoi M. Romanow entamera un dialogue national avec les Canadiens. Je m'engage à collaborer avec les provinces et les territoires pour renouveler le système de santé.

* * *

LA SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre pourrait-il rassurer la communauté multiculturelle du Canada en lui disant qu'il connaît ses préoccupations et que les groupes minoritaires visibles et les personnes qui en font partie ne seront pas victimes d'un traitement injustifié ou excessivement rigoureux de la part des responsables de la sécurité aux aéroports du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis content que le député pose cette question. Transports Canada ne trace aucun profil fondé sur la race et ne le fera jamais. Nous allons respecter la dignité fondamentale des Canadiens, peu importe leur origine raciale. C'est ce qui distingue le gouvernement. C'est ce qui distinguera l'agence de sûreté qui sera établie sous peu.

*Questions orales***LA SANTÉ**

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les observations que vient de faire la ministre de la Santé me portent à croire qu'elle convient avec nous que le rapport d'étape sur l'avenir des soins de santé, déposé hier par Roy Romanow, est important en raison du ton qu'il donne et des questions qu'il pose en vue de la décision à prendre qui sera cruciale pour tous les Canadiens. La ministre sait que la pire chose qui pourrait arriver à une province, ce serait d'agir de telle sorte que ce processus important et constructif ne serve plus à rien.

La ministre va-t-elle demander à toutes les provinces et aux territoires d'accepter de ne prendre aucune mesure précipitée avant de connaître l'issue des travaux de la commission Romanow?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, nous souhaitons que les provinces attendent les résultats des discussions nationales de M. Romanow et ses recommandations, avant d'apporter d'importantes modifications à la prestation des soins de santé sur leur territoire respectif.

La députée ne laisse sûrement pas entendre pour autant qu'un de nous, qui intervenons dans la prestation des services de santé au Canada, puisse se permettre de se croiser les bras et d'éviter de prendre le genre de décision qui est partie intégrante du fonctionnement de tout système de soins de santé.

* * *

LA JUSTICE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, l'accès à la justice est un droit fondamental dans notre démocratie et la réduction de 40 p. 100 de l'aide juridique par les libéraux de la Colombie-Britannique porte un coup terrible à la justice. En fait, le juge en chef a déclaré que l'aide juridique aux Canadiens à faible revenu est un service public essentiel.

Pourquoi alors le ministre de la Justice reste-t-il silencieux lorsque M. Campbell viole clairement l'entente fédérale-provinciale concernant le maintien des niveaux de financement actuels?

Que fera le ministre pour empêcher M. Campbell d'enfreindre les droits constitutionnels des Canadiens à faible revenu?

• (1445)

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée soulève une question très importante aujourd'hui.

L'aide juridique est évidemment un moyen d'avoir accès à la justice. C'est quelque chose qui relève de la compétence des provinces, quoique le gouvernement canadien ait un certain rôle à jouer au niveau du financement.

Voilà pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons augmenté le financement aux provinces l'an dernier, le faisant passer de 80 millions de dollars à 100 millions de dollars annuellement.

* * *

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre ces paroles prononcées par le ministre de la Défense nationale au cours du débat exploratoire du 28 janvier:

Le Canada entend traiter les personnes qu'il détient [...] comme des prisonniers de guerre jusqu'à ce que leur statut ait été déterminé.

Nous savons que les détenus n'ont pas été traités comme des prisonniers de guerre et qu'on n'a pas déterminé leur statut. Voilà encore qui en dit long sur l'intégrité du ministre, et rien au monde ne va y changer quoi que ce soit.

Le ministre soutient-il toujours ce qu'il a dit et, le cas échéant, n'a-t-il pas dans sa réponse fourni une autre information inexacte à la Chambre?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Non, monsieur le Président. J'ai dit que les prisonniers détenus par le Canada seraient traités conformément aux Conventions de Genève, c'est-à-dire comme des prisonniers de guerre, mais que ces personnes seraient éventuellement remises aux Américains, et ce sont eux qui détermineraient leur statut.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je compte sur une réponse plus directe de la part du ministre des Pêches.

Le ministre des Pêches et des Océans est au courant de la crise qui sévit à Canso, en Nouvelle-Écosse, où l'on n'a pas suffisamment accès à la ressource pour maintenir l'usine en opération.

Je sais que le ministre a accepté de rencontrer tous les intervenants la semaine prochaine pour discuter de la proposition de pêche au sébaste dans la zone 3-0 présentée en décembre et pour analyser les solutions possibles, mais va-t-il nous assurer que tous les intervenants, y compris les représentants de la ville, de la province, du syndicat, des équipages de chalutiers et de la compagnie Seafreez, seront invités, et va-t-il apporter à la table une proposition concrète quant aux contingents qui pourront être transformés à Canso pour que les habitants de cette collectivité de travailleurs malchanceux puissent retourner au travail?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt authentique qu'il porte au sort des gens de Canso. Il doit savoir que je reçois de nombreuses demandes de répartition des contingents. Le gouvernement peut accomplir beaucoup de choses, mais pas la multiplication des poissons. Par ailleurs, si on les laisse dans leur habitat naturel sans les déranger, il arrive que les poissons se multiplient eux-mêmes.

J'espère pouvoir apporter une réponse favorable aux gens de Canso, tout en respectant les limites des contingents permis pour assurer la conservation de la ressource.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, Air Canada a annoncé des pertes de 1,25 milliard de dollars, Canada 3000 n'existe plus, et le ministre des Transports n'a toujours pas compris qu'il est à blâmer, en partie, pour cette situation, à cause de ses politiques destructrices.

Dans le budget de décembre, le gouvernement a annoncé qu'il percevrait 430 millions de dollars avec la nouvelle taxe aéroportuaire, mais il en dépensera 340 millions pour le nouveau système de sécurité. Cela signifie, d'après les chiffres du gouvernement, qu'il y a, pour la première année, un excédent de 90 millions de dollars qui sera versé dans les recettes générales. C'est une énorme ponction fiscale que le gouvernement fait là, une ponction qui découragera grandement les gens de voyager en avion.

Questions orales

Pourquoi le ministre des Transports est-il surpris d'avoir assisté à la mort de sept transporteurs aériens pendant qu'il assumait ses fonctions actuelles?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, le député d'en face ne comprend pas la situation. En fait, le gouvernement a garanti que, pendant le programme quinquennal, il ne s'agira absolument pas d'une mesure d'accroissement des recettes. D'ailleurs, dans le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, le gouvernement s'engage à réduire les droits, dans la mesure où les recettes pour cette période dépasseront les coûts.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour la première année, un excédent de 90 millions de dollars sera versé dans les recettes générales. La cinquième année, c'est un excédent de 140 millions de dollars qui sera versé dans les recettes générales. C'est une énorme ponction fiscale.

Le 11 septembre, les États-Unis ont été la cible d'attentats. Les Américains ont un système de sécurité aérienne beaucoup plus rigoureux que le nôtre. Ils ont fait beaucoup plus de réformes. Ils le font pour le tiers de nos coûts. Pourquoi? Parce que le gouvernement de leur pays ne se sert pas des attentats du 11 septembre pour emplir ses coffres par le biais d'une énorme ponction fiscale.

Pourquoi le gouvernement ne tire-t-il pas une leçon de ce que font les Américains?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le député ne comprend pas les faits. Les premières années, lorsque le gouvernement fera l'acquisition de matériel, nous dépenserons plus d'argent que nous n'en percevrons. Par la suite, ce sera le contraire. Nous avons pris un engagement dans le projet de loi. C'est très simple. S'il y a des recettes excédentaires, nous réduirons les droits.

* * *

●(1450)

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, on sait que la GRC poursuit son enquête dans l'affaire de la compagnie Conili Star, qui a reçu une subvention de plus de 700 000 \$ de Développement des ressources humaines Canada pour créer 160 emplois.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines peut nous dire où en est rendue l'enquête?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que ce serait là une question pour la GRC.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, comme on sait que tous les employés ont été congédiés et qu'aucun emploi n'a été créé, la ministre peut-elle nous dire si elle entend demander à la compagnie Conili Star qu'elle rembourse à Développement des ressources humaines Canada la subvention reçue?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme notre collègue

l'a signalé à juste titre, c'est la GRC qui détient ces renseignements et c'est à elle qu'on devrait poser ces questions.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le non-respect de la Loi sur l'accès à l'information et la décision d'entourer du plus grand secret les comptes de dépenses du personnel exonéré des ministres sont certainement très inquiétants. Cependant, il y a au moins un rayon d'espoir dans cet épais brouillard libéral, car le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que les lignes directrices du Conseil du Trésor ne l'empêchaient pas de divulguer les renseignements qu'il souhaitait et qu'on pouvait l'appeler pour les obtenir.

Ainsi, je m'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Va-t-il me transmettre ses comptes de dépenses et ceux de son personnel exonéré pour l'année dernière?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Oui, monsieur le Président.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Il mérite d'être applaudi, monsieur le Président. Permettez-moi également de citer ce qu'a dit le solliciteur général au sujet de ses comptes de dépenses. Il a dit que cela ne lui posait aucun problème, que toutes ses dépenses avaient été publiées depuis le début et qu'il ne craignait pas que ce soit se penche sur ce qu'il avait fait.

Ma question au premier ministre est donc celle-ci: A-t-il la décence de suivre l'exemple de son ministre des Affaires indiennes et de son solliciteur général et de produire ses comptes de dépenses et ceux de son personnel exonéré pour que nous puissions en prendre connaissance?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le député de St. Albert essaie de jouer des jeux. Il sait exactement en quoi consistent les lignes directrices et il connaît les avis donnés par le secrétariat du Conseil du Trésor à tous les ministères à cet égard. Le fait est que nous devrions trouver un équilibre entre la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, et nous devrions respecter les deux lois. En ce sens, il est clair que tous les ministères devraient suivre ces lignes directrices.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants. Aujourd'hui, les membres du Sous-comité des affaires des anciens combattants ont visité le Centre de santé Perley-Rideau pour anciens combattants, à Ottawa. On leur a expliqué comment l'Ontario avait sabré dans le budget annuel de fonctionnement du centre, qui passe dorénavant de 30 millions de dollars à moins de 15 millions de dollars. Les soins prodigués aux résidents seront les plus sérieusement touchés, mais nombre d'anciens combattants et leurs familles continuent de s'inquiéter au sujet des soins qu'ils reçoivent.

Que fait le ministre pour assurer les meilleurs soins possibles aux anciens combattants de la région d'Ottawa?

L'hon. Rey Pagtakhon (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, à l'instar du député et des membres du sous-comité, le gouvernement du Canada estime qu'il faut veiller à la qualité des soins de longue durée prodigués à nos anciens combattants. C'est notre devoir.

Nous surveillons la situation de près, partout au pays, pas uniquement au Centre de santé Perley-Rideau pour anciens combattants. Qui plus est, il y a environ trois semaines, le 15 janvier plus précisément, nous avons conclu une entente pour que le niveau de financement permette d'assurer la qualité des soins prodigués à nos anciens combattants.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon la personne à qui l'on parle et selon l'endroit où l'on se trouve, le message du gouvernement à propos de l'entente de Kyoto varie du tout au tout. D'après ce que l'on entend dire aujourd'hui, le ministre de l'Environnement prévoit ratifier l'entente de Kyoto dès juin prochain, à la réunion du G-8 à Kananaskis.

Hier, le ministre des Ressources naturelles a promis de produire un plan pour montrer aux Canadiens comment le gouvernement entend atteindre les objectifs de Kyoto d'ici 2010, avant de ratifier l'entente, car je suppose que le seul qui le sache vraiment avec certitude est le premier ministre.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quand les Canadiens verront le plan visant à atteindre les objectifs de Kyoto?

• (1455)

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada tient vraiment à prendre des mesures pour remédier aux problèmes mondiaux dus au changement climatique. Le Canada a pour objectif de ratifier le Protocole de Kyoto, et il entend respecter les objectifs qui lui ont été fixés à Kyoto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La décision de ratifier suivra d'amples consultations avec les Canadiens, les parties intéressées et les provinces.

Les premiers ministres se sont engagés à ce qu'aucune région n'ait à porter de fardeau déraisonnable à la suite de ce plan.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, la route transcanadienne entre Rivière-du-Loup et Edmunston est devenue une grande priorité puisque c'est la route la plus meurtrière au Canada.

Québec s'est déjà engagé à y investir jusqu'à 225 millions de dollars. Il ne manque que la contribution fédérale pour faire de cette route une autoroute à quatre voies sécuritaires, telle que promise par le premier ministre en campagne électorale.

Le ministre des Transports, qui va rencontrer cet après-midi une délégation du KRTB et d'Edmunston, a-t-il l'intention de signer l'entente proposée par le gouvernement du Québec, qui est sur son bureau depuis plusieurs semaines, et compte-t-il investir les quelque 400 millions de dollars nécessaires pour la rénovation de cette route?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un programme d'infrastructures pour le réseau routier au pays. Il est bien possible d'appliquer les fonds dans l'entente Canada-Québec et Canada-Nouveau-Brunswick pour l'amélioration de cette autoroute au Nouveau-Brunswick.

Je suis désolé, ainsi que tous mes collègues, au sujet de l'accident qui a tué quatre enfants. C'est une situation très grave, mais on peut

Questions orales

améliorer les autoroutes. Nous avons les fonds et nous avons l'intention d'appliquer ces fonds avec les provinces.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sait que les injustes subventions américaines à l'agriculture ont des effets catastrophiques sur les agriculteurs canadiens. Un nouveau projet de loi sur l'agriculture est actuellement à l'étude au Sénat américain. Il prévoit encore plus d'argent pour les subventions et il allonge la liste des productions subventionnées.

Hier, lorsque j'ai demandé au ministre s'il était au courant de ce projet de loi, il a répondu qu'il était très compliqué et qu'il ne le comprenait pas vraiment. Quand va-t-il finir par le comprendre et quand interviendra-t-il?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je conseille au député de lire la transcription de la réunion d'hier. J'ai dit en réalité que les États-Unis employaient des moyens très compliqués pour payer et subventionner leurs producteurs. Le ministre du Commerce international, le premier ministre et moi avons eu des entretiens. Je vais avoir aujourd'hui des échanges avec mon homologue américain et je lui signalerai les conséquences préjudiciables des subventions versées aux producteurs américains.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, le 25 janvier, l'Association forestière canadienne a officiellement choisi Corner Brook, à Terre-Neuve et Labrador, comme capitale canadienne de la forêt en 2002.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles expliquerait-il à la Chambre le rôle précieux de l'industrie forestière comme moyen d'assurer la santé économique et la salubrité environnementale de nos collectivités?

M. Benoît Serré (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le ministère des Ressources naturelles est très fier de participer au programme de la capitale forestière. Au cours des 12 prochains mois, nous fournirons du financement, du personnel et des installations à Corner Brook pour souligner le lien qui a toujours existé entre cette collectivité et l'exploitation forestière, en mettant l'accent sur l'avenir au moyen d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la conservation des forêts.

C'est également à Corner Brook qu'on trouve la forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve, autre programme parrainé par les autorités fédérales. En collaborant avec les partenaires de l'industrie locale, nous faisons progresser nos connaissances sur l'exploitation durable des forêts, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

*Recours au Règlement***LE TRANSPORT AÉRIEN**

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec sa politique aérienne, le ministre des Transports nous donne l'impression qu'il ne saurait pas renverser un verre d'eau même si une étiquette collée sous le verre lui expliquait comment le faire. Non content d'imposer un droit de 24 \$ pour la sécurité des passagers du transport aérien, voici que le gouvernement fédéral hausse les loyers dans neuf grands aéroports du Canada. En plus du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien!

Pourquoi le ministre des Transports cherche-t-il autant à taxer à mort le secteur canadien du transport aérien?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les électeurs du député doivent avoir honte de le voir siéger tous les jours à la Chambre sans s'être donné la peine de se renseigner, de comprendre la politique sur les aéroports canadiens et le fait que son parti a appuyé la politique gouvernementale en matière de transport aérien, qui a donné de bons résultats en dépit des événements du 11 septembre.

Pourquoi le député ne se renseigne-t-il pas comme il faut et ne participe-t-il pas correctement au débat au lieu de faire le bouffon à la Chambre?

* * *

● (1500)

[Français]

CINAR

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il y a près de trois semaines, le procureur général du Québec a dû renoncer à porter des accusations criminelles dans l'affaire CINAR, faute de preuve suffisante, parce que l'Agence des douanes et du revenu du Canada a refusé de collaborer avec la GRC en se réfugiant derrière la confidentialité des dossiers fiscaux.

Cette situation est particulièrement choquante quand on sait que lorsque des citoyens fraudent l'impôt, par exemple pour des sommes ridicules de 1 000 \$, des poursuites sont immédiatement engagées contre eux.

Comment la ministre peut-elle justifier cette politique de deux poids deux mesures?

[Traduction]

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de deux poids, deux mesures. Je puis assurer au député que des enquêtes sont bien menées par le ministère, l'agence ou la GRC.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-49 prévoit des crédits plus importants au titre du fonds de recettes générales du ministre des Finances, mais rien pour garantir la sécurité dans les aéroports.

La nouvelle Administration canadienne de la sûreté du transport aérien est autorisée à confier la sécurité des aéroports à des administrations aéroportuaires, lesquelles peuvent à leur tour sous-traiter ce service au soumissionnaire le moins disant, ce qui nous ramène au système qui était en place le 11 septembre. Les recettes de la nouvelle TPS de 12 \$, la taxe pourrie pour la sécurité, seront confiées aux administrations aéroportuaires nommées par les

libéraux, les mêmes administrations qui ont fait des dons d'argent au Parti libéral lors des dernières élections.

Ma question s'adresse au ministre compétent. Le gouvernement modifiera-t-il la Loi électorale pour interdire les contributions politiques des administrations aéroportuaires ou continuera-t-il à accepter l'argent qu'elles lui versent pour qu'une partie de ces 12 \$...

Le Président: Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, cette déclaration recèle tant de contre-vérités qu'il me faudrait une heure pour donner une réponse juste. En vertu du nouveau programme de sécurité du transport aérien, nous resserrerons les normes de sécurité. Nous affecterons dans tous les aéroports du pays des employés sous réglementation fédérale. Ils seront mieux payés et feront du meilleur travail. Ils accompliront la volonté de la Chambre telle qu'énoncée par le député et d'autres collègues.

Cet organisme s'acquittera de son mandat et continuera de garantir au Canada le meilleur service de transport aérien qui soit.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Ahmed Qurei, président du Conseil législatif de la Palestine

Des voix: Bravo!

Le Président: Je signale également la présence à cette tribune du sénateur Roberto Castelli, ministre de la Justice de l'Italie.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, j'ai demandé au vice-premier ministre si le gouvernement prendrait immédiatement des dispositions pour supprimer les levées de fonds au Canada en faveur du Hezbollah, il m'a répondu que c'était déjà fait. J'ai ici des documents du ministère des Affaires étrangères et du Bureau du surintendant des institutions financières qui indiquent le contraire.

Je ne voudrais pas que se répète la situation où le ministre de la Défense s'est retrouvé. Le vice-premier ministre a l'occasion de tirer les choses au clair et de déposer tout document qui confirmerait ses dires selon lesquels le gouvernement a éliminé les possibilités de levées de fonds en faveur du Hezbollah.

Le Président: Je suis sûr que le député aura d'autres questions à poser à ce sujet pendant la période des questions demain. Je crois qu'il s'est bien fait comprendre et il aura certainement des échanges avec le vice-premier ministre. Le député peut demander des documents. Les médias s'intéresseront sûrement à l'affaire. Ce sera sûrement le cas. Nous le lirons dans les journaux demain.

QUESTION DE PRIVILÈGE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 février, de la motion et de l'amendement.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les leaders à la Chambre de tous les partis, il y a eu ces derniers jours de longues discussions entre les partis au sujet de la question de privilège dont la Chambre a été saisie. Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont pris part aux discussions pour le sérieux et la bonne foi qu'elles ont démontrés dans la recherche d'une solution acceptable. Je mentionne en particulier la contribution du whip adjoint du gouvernement et député de Brossard—La Prairie.

Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion de privilège présentée par le député de Portage—Lisgar soient immédiatement mises aux voix, sans plus de débat.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

● (1505)

Le Président: Le leader de l'opposition à la Chambre voudra peut-être poser sa question du jeudi.

M. Randy White: Monsieur le Président, je préférerais parler de ce qui vient de se passer.

Le Président: Le consentement a été refusé, et il n'y a pas matière à débat. Le député voudra peut-être poser sa question; je l'y autoriserai volontiers puisque nous sommes jeudi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si c'est la question du jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement ce dont nous allons débattre la semaine prochaine. Est-il possible que nos amis d'en face finissent par comprendre ce qui devrait être débattu à la Chambre des communes?

Le très hon. Jean Chrétien: Randy pour leader.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la dernière partie des observations du député vont un peu au-delà de la question du jeudi habituelle. Loin de moi l'idée de vouloir sonder l'esprit des conservateurs. Je laisse cela à nos amis d'en face siégeant aux deux extrémités de la Chambre.

Nous poursuivrons cet après-midi et demain l'étude du projet de loi C-49, la loi de mise en oeuvre du budget. Ainsi qu'il a été dit plus tôt à la Chambre aujourd'hui, les partis se sont entendus pour que le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-49 soit conclu avant la fin de la journée demain. Si le temps le permet demain, nous passerons à l'étude du projet de loi C-50, la loi sur l'OMC concernant la Chine.

Privilège

[Français]

Lors de notre retour le 18 février, nous avons l'intention de passer à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-5, Loi sur les espèces en péril. Le mardi 19 février sera un jour désigné.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Simplement pour clarifier les choses, si le leader parlementaire du gouvernement veut que la question soit mise aux voix et que le vote sur l'amendement ait lieu immédiatement, c'est possible. C'est aussi simple que cela.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, j'ai bien dit plus tôt qu'il fallait mettre aux voix immédiatement et sans autre débat toutes les motions nécessaires pour disposer de la question.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de la façon proposée par le leader du gouvernement à la Chambre, soit que toutes les motions relatives à la question de privilège soient mises aux voix maintenant?

Des voix: D'accord.

● (1510)

Le Président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

* * *

● (1515)

[Français]

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

*Décision de la présidence**(Vote n° 227)***POUR**

Députés

Anders
Hearn
Keddy (South Shore)
Meredith
Strahl — 9

Grey
Hill (Prince George—Peace River)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Pankiw

CONTRE

Députés

Allard
Assad
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Beaumier
Bellehumeur
Bennett
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Blondin-Andrew
Bourgeois
Brien
Bryden
Burton
Caccia
Calder
Caplan
Carignan
Casson
Catterall
Charbonneau
Chrétien
Collenette
Cullen
Dalphond-Guiral
Desjarlais
Dion
Drouin
Duceppe
Easter
Epp
Farrar
Folco
Fry
Gallant
Girard-Bujold
Godin
Goodale
Grewal
Guay
Harvard
Hilstrom
Jaffer
Johnston
Karetak-Lindell
Keys
Knutson
Laframboise
Lastewka
Lee
Loubier
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
Matthews
McCallum
Ménard
Mitchell
Murphy
Nault
Normand
O'Reilly
Pagtakhan
Paradis
Patry
Perron
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Redman
Regan

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Assadourian
Augustine
Bagnell
Bélangier
Bellemare
Benoit
Bertrand
Bigras
Blaikie
Boudria
Bradshaw
Brown
Bulte
Byrne
Cadman
Cannis
Cardin
Carroll
Castonguay
Cauchon
Chatters
Coderre
Crête
Cuzner
Davies
Desrochers
Dromisky
Dubé
Duncan
Elley
Eyking
Finlay
Fontana
Gagnon (Champlain)
Gauthier
Godfrey
Goldring
Graham
Grose
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
LeBlanc
Leung
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McLellan
Merrifield
Moore
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
Owen
Pallister
Parrish
Penson
Pettigrew
Pratt
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Reid (Lanark—Carleton)

Reynolds
Ritz
Rocheleau
Roy
Scott
Sgro
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Ur
Vanclief
Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Williams
Richardson
Robillard
Rock
Savoy
Serré
Shepherd
Solberg
Speller
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi
Tonks
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)
Valeri
Venne
Whelan
White (North Vancouver)
Wood — 188

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.*[Traduction]*

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1520)

*[Français]***PRIVILÈGE**

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie hier.

Il arrive souvent que des députés, tant d'un côté de la Chambre que de l'autre, fassent des déclarations générales concernant tout un parti ou tout un caucus, sans que ces déclarations soient jugées irrecevables ou tombent dans la catégorie du langage non parlementaire.

[Traduction]

En fait, aujourd'hui même, dans sa première question, le chef de l'opposition a exprimé son indignation en disant, et je paraphrase, que le gouvernement passait plus de temps à défendre les terroristes d'Al Qaïda qu'à travailler à résoudre la crise du bois d'oeuvre.

[Français]

Comme l'a indiqué mon prédécesseur, le Président Parent, et je cite:

La liberté de parole est un élément fondamental de notre régime politique et parlementaire. Tout député a le droit de se lever à la Chambre et d'exprimer librement son opinion. Toutefois, lorsque le débat porte sur un sujet délicat, comme c'est souvent le cas, les députés doivent songer aux répercussions possibles de leurs déclarations et, par conséquent, être prudents dans le choix des mots et du ton employés.

C'est une citation des débats du 30 septembre 1994.

Cela étant dit, l'échange aujourd'hui entre le premier ministre et le chef du Bloc québécois semble bien disposer de la question soulevée hier par le député de Laurier—Sainte-Marie.

Je considère alors que la question de privilège est réglée. J'invite cependant tous les députés à être judicieux dans leurs choix de paroles lors de la période des questions.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je veux vous remercier, dans votre grande sagesse, d'avoir établi les balises des débats situant le terrain sur lequel nous pouvons nous avancer.

À la suite de l'échange de débats aujourd'hui, je constate qu'il suffit d'être frustré pour s'abaisser aux pires bassesses. J'en tiendrai compte à l'avenir, tout en vous disant que nous n'atteindrons jamais le plancher que vous nous proposez. On pense que ce serait indélicat, mal se servir de cet instrument privilégié qu'est la Chambre des communes.

De notre côté, nous ne nous abaisserons pas jusqu'où vous nous permettez de nous abaisser et nous ne rejoindrons jamais dans l'indignité et la bassesse les propos du premier ministre que vous permettez dans votre grande sagesse.

Je vous remercie de votre très grande compréhension et de créer un climat ici qui favorise la démocratie. Merci infiniment.

Le Président: La présidence apprécie toujours l'appui des honorables députés dans l'exercice de ses devoirs.

[Traduction]

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du Premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais avoir des éclaircissements. Je comprends les points que vous avez soulevés et les normes que vous avez établies, mais avez-vous conclu que les normes n'avaient pas été respectées? Est-ce là votre conclusion?

Le Président: Le député pourra lire attentivement mes propos demain. Cependant, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu infraction aux normes de la Chambre dans ce cas et j'ai exhorté les députés à être plus judicieux dans le choix de leur vocabulaire, ce que la présidence ne manque pas de leur rappeler constamment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer au débat sur le budget. Je pourrais consacrer mon temps à parler de beaucoup de choses à ce sujet. Comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je pourrais parler de la façon dont les libéraux ont insensiblement entraîné le pays dans la récession et ont omis de prendre des mesures efficaces pour y remédier.

Initiatives ministérielles

Ma propre circonscription de Nanaimo—Cowichan est particulièrement touchée depuis quelque temps. Mes électeurs secouent la tête avec consternation lorsqu'ils entendent parler des subventions douteuses distribuées par le gouvernement, des fontaines installées dans la circonscription du premier ministre et des procédures comptables copiées sur celles d'Enron, que pratiquent beaucoup de ministères fédéraux.

Je pourrais évoquer l'incurie du gouvernement qui a fait chuter le dollar canadien et le peu d'importance que le premier ministre accorde à la situation de notre devise. Les gens demandent parfois si les Canadiens s'intéressent vraiment à la discussion de ces questions. Hier, j'ai reçu un message électronique d'un électeur qui abordait justement la question de la chute du dollar canadien. Il m'a écrit ceci:

C'est presque incroyable. Notre dollar avait commencé à remonter, puis [le premier ministre] est allé à New York et l'a fait chuter de nouveau. Je ne sais pas si vous ou un autre membre du caucus avez écouté son discours, mais je suis sûr que n'importe quel Américain qui l'aurait écouté se serait dépêché de rapatrier ses placements au Canada [...] J'ai de la famille là-bas qui n'arrive pas à croire que nous ayons pu élire un tel...

Je ne répéterai pas le mot qu'il a utilisé.

Notre dollar ne chute pas seulement par rapport à la devise américaine. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il baisse aussi par rapport au peso mexicain. L'année dernière, au même moment, un dollar canadien permettait d'acheter 6 pesos. J'ai vérifié à ma coopérative de crédit hier parce que j'ai l'intention d'aller au Mexique dans quelques semaines. Eh bien, on n'obtient plus maintenant que 5,2 pesos pour un dollar. Quand [le ministre des Finances] dit que c'est la force du dollar américain qui cause le problème, comment peut-il expliquer que notre dollar plonge aussi par rapport au peso mexicain? Cela signifie-t-il que l'économie mexicaine est plus vigoureuse que la nôtre?

Voilà le genre de questions que les Canadiens ordinaires se posent au sujet de leur gouvernement et de sa gestion des finances publiques. Je pourrais continuer longtemps. Même si les Canadiens veulent de la responsabilité financière et souhaitent voir notre dette baisser, le gouvernement ne prévoit aucune réduction de la dette dans ce budget. Je pourrais parler d'une multitude de choses, y compris la sécurité, les besoins de nos forces armées et ceux de nos services de renseignement. Mes collègues ont déjà abordé la plupart de ces questions.

Malheureusement, notre gouvernement à la dérive a laissé la situation financière se détériorer. Nous avons passé presque deux ans sans budget. Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à une baisse radicale de notre niveau de vie. Tandis que nos cousins américains ont plus de pouvoir d'achat qu'ils n'en avaient en 1989, le Canadien en ont moins aujourd'hui. Cela est tout simplement inacceptable. Dans ce parti, nous sommes très inquiets de la situation économique même si le gouvernement ne l'est pas.

Toutefois, ce n'est pas vraiment de cela que je veux parler. Je veux plutôt aborder la nécessité d'une plus grande responsabilité, en commençant par le budget national. À titre de principal critique des affaires indiennes de l'Alliance canadienne, je m'intéresse particulièrement aux répercussions du budget sur les peuples autochtones du Canada. En comptant tous les ministères, le budget fédéral réservé aux autochtones s'élève à près de 7,4 milliards de dollars. C'est un montant absolument faramineux.

Initiatives ministérielles

On pourrait penser qu'avec un tel budget, le bien-être économique des peuples autochtones augmenterait. Malheureusement, nous savons tous que beaucoup des autochtones des réserves vivent dans les conditions les plus lamentables qu'on puisse trouver en Amérique du Nord ou même ailleurs dans le monde. Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi.

• (1525)

En même temps, il y a beaucoup d'exemples d'utilisation judicieuse de l'argent par des bandes autochtones au Canada. Il y a la réserve des Six Nations du sud de l'Ontario. Il y a les entreprises autochtones comme celle de la bande des Sechelt sur la côte ouest, qui exploite une carrière de gravier et la bande de Membertou qui a réussi à obtenir l'homologation ISO la semaine dernière. Ces entreprises autochtones devraient donner l'exemple aux autres. Malheureusement, ces bons exemples sont souvent éclipsés par les aspects négatifs de la politique du gouvernement, par le mauvaise gestion financière des bandes ou, pis encore, par une combinaison des deux.

Voici un exemple. La politique de gestion par des tiers du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est clairement un échec. Je crois que le ministre est au courant du problème, mais il est impératif de changer le système parce qu'il nuit à toutes les parties.

Récemment, à Winnipeg, des chefs autochtones, des représentants d'entreprises privées et de banques et le député de notre parti qui représente la circonscription de Selkirk—Interlake se sont réunis pour discuter du problème. Il est très inhabituel que tous ces intervenants se retrouvent autour d'une même table et s'entendent sur la question à l'étude. Je suis heureux que notre parti ait pu jouer un rôle important au cours de cette réunion et qu'il ait réussi à attirer l'attention de la Chambre des communes sur l'affaire.

Très simplement, aux termes de la politique fédérale actuelle, lorsqu'une bande est en situation de gestion par des tiers, la directive donnée est de ne s'occuper que de ses besoins élémentaires actuels et futurs. Si la bande a mal géré ses finances, une aide extérieure peut être nécessaire. Nous l'admettons volontiers. Toutefois, les entreprises privées qui ont fourni de bonne foi des biens et des services en vertu d'ententes contractuelles sont laissées pour compte.

Le ministre a dit que le gouvernement fédéral n'est pas responsable des entreprises privées. Selon lui, si ces entreprises veulent être payées, elles doivent recourir aux tribunaux et poursuivre la bande. Les députés ont-ils jamais essayé de saigner une pierre? La plupart des avoirs de la bande sont la propriété de la Couronne et ne sont donc pas susceptibles de saisie ou d'hypothèque. Bien sûr, les entreprises privées peuvent payer les frais d'un procès et même obtenir un jugement favorable. Mais, comme elles ne peuvent pas le faire exécuter, il est totalement sans valeur.

Si le ministre veut qu'il y ait reddition de comptes, commençons tout d'abord par présenter des changements budgétaires pour corriger le problème. Lorsque quelques bandes gérées par des tiers n'honorent pas des marchés conclus de bonne foi, la bonne réputation de toutes les autres bandes est aussi ternie.

La Peace Hills Trust, banque autochtone appartenant à la bande Hobbema, a déclaré que la politique actuelle l'amène à faire preuve d'une beaucoup plus grande prudence dans ses pratiques de prêt. Des entreprises de partout au Canada refusent carrément de faire affaire avec des autochtones. C'est inacceptable. Si cela se poursuit, la stimulation économique dans les réserves va en souffrir.

Pendant que tous ces problèmes ont cours, il faut encore construire des maisons et des écoles. Il faut dégager les routes au milieu de

l'hiver et étendre un produit pour abattre la poussière pendant l'été. Des funérailles doivent encore avoir lieu. La politique du gouvernement en la matière demeure à corriger.

Si des personnes possédant des sociétés de bois de sciage ou d'approvisionnement en produits chimiques ou exploitant un salon funéraire ont déjà obtenu un jugement par défaut à l'endroit de clients autochtones, peut-on me dire pourquoi ils continueraient à faire affaire avec d'autres clients autochtones? Bon nombre d'entreprises tiennent le même discours: chat échaudé craint l'eau froide. Le non-respect d'engagements par quelques bandes porte préjudice aux liens d'affaires et aux débouchés des autres bandes. Pourtant, les solutions possible ne sont pas apparentes dans le budget ou le programme législatif du gouvernement.

Si je pouvais faire des recommandations au ministre et à ses fonctionnaires, voici l'allure qu'elles prendraient. Premièrement, il devrait uniformiser les règles du jeu pour tous. Deuxièmement, il devrait faire de la reddition de comptes une priorité pour son ministère et les bandes. Troisièmement, il devrait utiliser les bons exemples venant de nombreuses bandes au Canada comme modèle de formation pour d'autres bandes. Quatrièmement, il devrait établir un système garantissant que les entreprises qui fournissent des biens et services à des bandes ne se retrouvent pas en bout de piste avec des décisions judiciaires sans valeur.

La réputation des autochtones a été assez ternie au fil des ans en raison de la piètre politique gouvernementale. Si le gouvernement ébauche de nouveaux changements réalistes, il obtiendra le plein soutien de la collectivité autochtone, des entreprises privées, des banques et, oui, peut-être aussi des partis de l'opposition. S'il présente une mesure législative de ce genre, nous collaborerons tous afin qu'elle franchisse rapidement toutes les étapes à la Chambre.

• (1530)

En conclusion, je suis déçu du budget et des aspects du projet de loi à l'étude. Le dernier discours du Trône promettait de grandes choses pour les autochtones. Le premier ministre dit que c'est un de ses projets de prédilection. Le budget offrait l'occasion de corriger bon nombre des problèmes à l'étude aujourd'hui. Toutefois, il a laissé tomber les autochtones, les entreprises privées et tous les Canadiens dans l'ensemble.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue de l'Alliance canadienne. S'il y a une chose sur laquelle j'ai accroché, c'est lorsqu'il a fait référence à la présence du premier ministre à New York, en fin de semaine, au World Economic Forum. Le député a parlé du dollar canadien et de l'effet de la présence du premier ministre et de son discours sur le dollar canadien. Ce dernier l'a même fait baisser. Le premier ministre a même réussi le tour de force de faire baisser le dollar canadien pendant qu'il était à New York.

J'ai toutefois une question à poser à mon collègue de l'Alliance canadienne. On a une grande préoccupation quant à l'instabilité du dollar canadien, quant à la baisse continue et structurelle depuis les 30 dernières années, les soubresauts que le dollar canadien a connus au cours des dernières semaines et aussi des dernières années, depuis la crise asiatique. On se pose toujours la question, à savoir pourquoi ces choses-là arrivent.

Il y a deux choses à retenir. Premièrement, je pense qu'on sera d'accord avec nous pour dire qu'il y a un problème de compétitivité des entreprises au Canada face, notamment, des entreprises américaines. Deuxièmement, quant au dollar canadien, je pense qu'on s'entend moins, parce que toutes les fois qu'on parle de cette question, le député semble voir cela comme une attaque au nationalisme canadien.

Toutefois, le dollar canadien est considéré sur le marché monétaire comme une devise secondaire, qui est justement victime des spéculateurs qui peuvent faire de l'argent avec une variation infinitésimale de la valeur des monnaies secondaires, comme le dollar canadien.

Le député dit par ailleurs qu'il se soucie de l'économie canadienne. Est-ce que, dans ce cas-là, ce ne serait pas une bonne idée d'entrer de plain-pied dans le débat que nous avons suscité nous, du Bloc québécois, sur la question de l'intégration monétaire des Amériques pour qu'on puisse se préparer à avoir un jour une monnaie unique?

Que ce soit le dollar américain ou un «amérigo», cela n'a pas d'importance. Mais qu'on cesse d'être victimes des spéculateurs et qu'on donne un peu une poussée aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent être plus compétitives et ne plus contribuer, justement, à la baisse du dollar canadien?

• (1535)

[Traduction]

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La question était excellente et la réponse le sera sans doute aussi. Toutefois, il devrait y avoir plus de deux députés libéraux présents pour l'entendre. Je vous demande de vérifier s'il y a quorum.

Après le compte:

Le vice-président: Il y a maintenant quorum.

M. Reed Elley: Monsieur le Président, mon collègue a suscité une telle réaction chez le parti d'en face qu'il devrait peut-être répondre à la question.

La faiblesse du dollar canadien n'est pas un problème qui se réglera facilement à court terme. Tant que la politique gouvernementale favorisera un dollar faible par rapport à la devise américaine, parce que le gouvernement croit que c'est nécessaire pour une nation exportatrice, nous ne verrons pas la valeur du dollar canadien grimper sensiblement.

Mon collègue a posé une question au sujet de l'intégration monétaire. L'Alliance canadienne n'a pas pris position sur ce point. Il est évident que le sujet sera largement débattu au cours des prochains mois. Nous tous ici à la Chambre devons réfléchir de manière logique et congruente avant d'entrer dans ce débat. Toutefois, j'apprécie les propos de mon collègue.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je remercie particulièrement mes collègues du Bloc québécois de leur appui. Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi de mise en oeuvre du budget de décembre 2001.

Dans une loi de mise en oeuvre, ce qui est toujours particulier, c'est qu'il y a des mesures auxquelles on est favorable. Souvent ce sont des mesures que le Bloc québécois a mises de l'avant, par exemple la question des mécaniciens, dans le cas présent, présentée par le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans. Je pense qu'il mérite d'être appuyé.

Initiatives ministérielles

En même temps, on retrouve dans le projet de loi des mesures comme la taxe dans le secteur aérien. Là, on n'a personne à applaudir de notre côté ni de l'autre. Aujourd'hui on a même entendu un député libéral faire un plaidoyer extraordinaire pour que cette partie du projet de loi soit modifiée. C'est un plaidoyer que je qualifierais de convaincant parce qu'il parlait beaucoup des petits aéroports dans des régions éloignées de sa circonscription.

Malheureusement je ne peux pas comprendre la logique de sa position. Il nous a dit, au cours de la période des questions et commentaires, qu'en bout de ligne, il voterait quand même en faveur du projet de loi. Cela, c'est le bout un peu moins brillant de sa présentation.

J'invite tout le monde à lire le texte de ce qu'il nous a présenté concernant la taxe contre le terrorisme, qui va être assumée à 100 p. 100 par les usagers. Cela veut dire par exemple que les aéroports d'Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Chibougamau, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Kuujuaq, La Grande Rivière, La Grande-3, La Grande-4, Blanc-Sablon, Mont-Joli, Montréal, Québec, Roberval, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Val-d'Or, tous ces petits aéroports ou aéroports de taille moyenne, vont avoir à payer cette taxe, alors qu'on sait très bien que toute la question du terrorisme va monopoliser l'implantation de nouvelles technologies, mais principalement dans de grands aéroports.

Ce matin, un autre député de l'Alliance canadienne disait que le Comité permanent des transports avait fait une proposition très constructive. Il suggérait qu'on fasse assumer la moitié de la facture par les usagers et l'autre moitié par le gouvernement. En faisant cela, on aurait minimisé l'impact négatif sur le développement de nos régions.

Seulement sur cet aspect du projet de loi, on n'a d'autre choix que de voter contre, à moins que le gouvernement retire cette mesure qui a été concoctée, on dirait, en vitesse, un peu comme la question concernant la Fondation pour les dépenses en infrastructures.

Dans le même projet de loi, dans le même budget du mois de décembre où on nous a sorti cette nouvelle taxe sur le transport aérien, on y a également inventé une nouvelle façon d'effectuer les dépenses en matière d'infrastructures qui seraient passées par une fondation.

Cela a été dénigré par tout le monde et attaqué de toutes parts parce que premièrement, cela n'a pas de bon sens que comme élus, on lègue complètement cette responsabilité à des non-élus, d'autant plus que le gouvernement se donnait une sérieuse mainmise sur la nomination des membres de la fondation. De plus, cela retarde les investissements.

Partout à travers le Québec et le Canada, des municipalités ont déposé des projets auprès des gouvernements. Plusieurs ont été appuyés par le gouvernement du Québec et ne peuvent l'être par Ottawa parce que l'argent d'Ottawa n'est pas disponible pour l'investissement. On se serait donc attendu que cela se fasse lors du budget.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, dans la loi de mise en oeuvre, on a reculé à ce sujet parce qu'on s'est rendu compte que la fondation n'était pas fonctionnelle, on était incapable de la mettre en place et cela ne répondait pas aux exigences d'imputabilité d'un gouvernement. Je pense que c'est pertinent de l'avoir fait. Mais maintenant, nous avons un autre obstacle. On s'aperçoit en étudiant le projet de loi qu'on veut investir directement dans les municipalités, sans avoir à passer par Québec.

Pendant la période des questions orales aujourd'hui, je pensais à cette question et je me disais : «Ce n'est pas vrai qu'on va se payer une autre bataille comme pour la Fondation des bourses du millénaire. On va être obligés, pendant des mois et des années, de négocier pour trouver une manière afin que cet argent se rende dans les municipalités du Québec, en faisant évidemment porter l'odieux sur le gouvernement du Québec, en profitant d'une année de dernier mandat à Québec. Cela, c'est une belle façon d'étrangler un gouvernement.»

Le gouvernement fédéral permet que l'argent soit dépensé dans les provinces anglophones parce qu'elles vont facilement accepter qu'il soit directement versé aux municipalités. C'est leur vision du Canada. Mais au Québec, où on veut que les dépenses en infrastructures soient faites de façon coordonnée, on ne serait pas encore capables de le faire.

On va donc mener la bataille pour qu'en bout de ligne on soit capables d'en arriver au fait que finalement, le gouvernement fédéral, après avoir passé par l'étape de la fondation qui n'avait pas de bon sens, par le fonds qui permettrait d'investir directement dans les municipalités, revienne au gros bon sens et décide tout simplement —je pense que cela pourrait se faire très facilement— d'entreprendre une négociation voulant que le Programme d'infrastructures Canada-Québec pourra s'appliquer à l'argent qui est prévu pour ce fonds de deux milliards de dollars.

● (1540)

De cette façon, il suffirait d'une rencontre d'une journée ou deux. On aurait alors une mécanique déjà existante qui pourrait être utilisée pour permettre de combler les besoins en matière d'infrastructures.

Parce qu'on a des besoins importants. Dans ma circonscription, on a des projets visant à assurer la qualité de l'eau. Il y a des choses importantes. C'est une priorité pour toute la population que cela se fasse. Je pense qu'on a besoin que les travaux puissent se faire à court terme pour éviter de nous retrouver dans une situation où on ne pourrait pas obtenir des résultats satisfaisants.

Qu'arrivera-t-il si dans un an ou dans un an et demi, soudainement, il y a un autre Walkerton qui se produit et qu'il y a une municipalité qui vit une situation terrible, comme celle vécue dans cette municipalité ontarienne? À ce moment-là, on sera plusieurs à trouver que si on avait pu dépenser l'argent cette année, si on avait pu réaliser des projets cette année, cela aurait été évité. En ce sens, le gouvernement a une attitude que je qualifierais d'un peu irresponsable.

On essaie de sauver la face après qu'on se soit rendu compte que la fondation ne fonctionnait pas. Maintenant, pourquoi ne permet-on pas que cet argent puisse être injecté dans le système rapidement et puisse être dépensé rapidement? À cet égard, je pense qu'il y a une autre étape à franchir par le gouvernement et qui n'a pas été franchie.

Je disais tout à l'heure que dans un projet de loi de mise en oeuvre, il y a des mesures positives et des mesures plus négatives. Il y en a une ici en matière d'assurance-emploi, en ce qui a trait aux prestations de maternité et aux prestations parentales dans certains cas, à laquelle nous sommes favorables. Cela sera effectivement

bénéfique pour des gens qui étaient paralysés par un système trop rigide qui faisait en sorte qu'ils ne pouvaient pas, par exemple, profiter au maximum de leurs prestations de maternité ou de leurs prestations parentales s'ils quittaient l'hôpital après plusieurs semaines. On va donc corriger cette situation-là. On va donner une plus grande marge de manoeuvre. Je pense que c'est pertinent.

Mais entre le petit pas qu'on fait et ce qu'on aurait pu faire en acceptant, par exemple, de mettre en place le congé parental tel que prévu par le gouvernement du Québec, il y a un univers. D'un côté, il y a une petite mesure qui, heureusement, va corriger une situation, mais de l'autre côté, il y a un congé parental qui aurait permis à tous les travailleurs autonomes de pouvoir être admissibles.

En bout de ligne, on aurait 100 p. 100 des travailleurs qui pourraient en profiter, alors que le système fédéral actuel de congé parental n'a pas de flexibilité. C'est une année à 55 p. 100 de prestations. Il n'est pas possible d'avoir seulement, par exemple, 40 semaines à 75 p. 100. Dans les familles à faible revenu, on pourrait préférer avoir cela.

Avoir 55 p. 100 d'un montant de 300 \$ par semaine, ce n'est pas beaucoup. Mais si au moins on pouvait avoir 75 p. 100 pendant un nombre de semaines inférieur, ce serait un début. C'est un choix qui aurait pu être fait et que ne permet pas le système actuel sur le plan fédéral.

J'invite le gouvernement à continuer de réfléchir pour qu'on en arrive à une solution et qu'on dise oui au Québec pour mettre en place ce programme de congé parental, qui est souhaité d'ailleurs par plusieurs provinces du Canada.

Lorsque la ministre responsable de cette question au Québec, Mme Goupil, est allée présenter cette mesure aux autres ministres des provinces, elle a reçu un accueil très favorable. On souhaiterait effectivement que le système puisse être opérationnel le plus tôt possible. Pourquoi ne pas commencer par le Québec, qui a souvent pris l'initiative de mesures en matières sociales et qui a été suivi par d'autres provinces du Canada et, à l'occasion, par l'ensemble du Canada.

C'est comme pour les garderies à 5 \$. C'est dans le même esprit. On reçoit beaucoup de compliments sur la mise en place de ce régime qui a permis, entre autres, de faire diminuer de façon importante le nombre de femmes bénéficiant de l'aide sociale et qui étaient chefs de familles monoparentales. Avec ce régime, elles peuvent maintenant aller travailler et s'assurer d'un service de garde de qualité, à un coût très inférieur.

À ce moment-là, non seulement on rejoint la nécessité de produire la richesse mais, à certains égards, on fait notre part pour que justement cette richesse soit répartie correctement et qu'on puisse permettre aux personnes de mettre à contribution leur potentiel. Ce sont des efforts qui m'apparaissent très pertinents.

On doit aussi aller au fond des choses concernant les conséquences d'un autre aspect de ce projet de loi. Il faut savoir ce qui arrivera avec les surplus. Initialement, on disait que la fondation aurait 2 milliards de dollars. Cela se ferait lorsqu'on connaîtrait la quantité de surplus. Pour sa part, le fonds de 500 millions de dollars pour l'Afrique serait créé en conséquence.

Initiatives ministérielles

• (1545)

À partir des chiffres que l'on connaît aujourd'hui et avec la pratique que l'on voit depuis quelques années, le ministre des Finances annonce tout le temps de petits surplus, de telle façon qu'à la fin de l'année, il puisse verser des montants énormes pour diminuer la dette. On n'est pas contre le fait que des montants d'argent servent à diminuer la dette, mais dans une période où il y a un ralentissement économique important, on aurait souhaité qu'il y ait un équilibre et que l'on connaisse les chiffres exacts, pour que le débat se fasse dans la transparence. Encore une fois, cette année on ne retrouve pas cette réalité dans ce qu'on nous présente.

Lors de la période des questions orales, j'ai interrogé le ministre des Transports au sujet de la route 185, la Transcanadienne entre Rivière-du-Loup et Edmunston. Dans ce budget, je ne demandais pas nécessairement qu'on parle de cette route en particulier, mais j'aurais aimé qu'on ajoute de l'argent à l'enveloppe de 500 millions de dollars pour le réseau autoroutier du Canada. Cinq cents millions sur cinq ans, cela veut dire 100 millions par année, ce qui veut dire, pour le Québec, 25 millions par année, alors que pour la seule route 185, la Transcanadienne entre Rivière-du-Loup et Edmunston, c'est une dépense totale de 500 à 600 millions de dollars.

C'est la route la plus meurtrière pour ce qui est des accidents; 30 personnes sont mortes depuis trois ans. Cette route a vu sa vocation complètement transformée depuis que le chemin de fer a disparu. Aujourd'hui, il y a le trafic transcanadien de poids lourds, de routiers qui vont des Maritimes vers le centre du Canada, et l'inverse, et en même temps, il y a un trafic local et un trafic touristique importants. Personnellement, c'est à peu près la seule route au Québec où, malgré mon expérience de conduite automobile, je ne me sens pas en sécurité parce qu'on ne sait jamais ce qui va se passer.

Dans ce budget, j'aurais aimé trouver des montants additionnels dans ce domaine, afin la route 175 ou d'autres puissent être entretenues. Cela faisait partie des promesses pendant la campagne électorale—cela ne fait pas dix ans, mais un an—, notamment par le premier ministre lui-même qui a promis que des sommes importantes seraient consacrées à la route 185; encore aujourd'hui on n'en a pas confirmation. C'est difficile d'imaginer comment le ministre des Transports fera pour satisfaire les besoins dans ce domaine, alors qu'il n'a pu obtenir que le ministre des Finances mette de l'argent supplémentaire à cet effet dans le budget.

Je souhaite que l'argent prévu pour les infrastructures puisse aboutir dans ce dossier, mais il y a beaucoup d'autres besoins. Il aurait été pertinent de retrouver cette information dans le budget actuel.

Depuis déjà quelques semaines, pour ne pas dire avant la période de Noël, le ministre des Transports a des protocoles sur son bureau qui lui ont été transmis par le ministre des Transports du Québec pour la route 185, la route 175 et pour d'autres routes au Québec pour dire: «On va financer cela à 50-50, ou, comme la route 185 est la Transcanadienne, on va faire un financement à 20-80.»

Le gouvernement du Québec a déjà investi 225 millions de dollars. De l'argent a été dépensé l'an passé et il y en aura encore cette année. Mais si on avait de l'argent additionnel du gouvernement fédéral, cela permettrait d'accélérer les travaux. Les montants importants sont pour que les ingénieurs, les architectes fassent les études, afin d'avoir la bonne organisation pour cette route. Présentement, on attend la réponse du gouvernement et on ne l'a pas. On ne la retrouve pas dans cette loi de mise en oeuvre du budget de décembre 2001.

Dans ce projet de loi, il y a aussi la mise en place du Fonds canadien pour l'Afrique de 500 millions de dollars, en vue d'aider à réduire la pauvreté, de prévoir des programmes d'enseignement primaire et de promouvoir le développement durable de l'Afrique.

Dans ce domaine on se rend compte, après avoir fait de beaux discours pour dire qu'il fallait augmenter l'aide internationale, qu'il fallait faire disparaître la dette des pays les plus pauvres du monde, que le gouvernement fédéral n'a pas vraiment majoré de façon importante notre contribution à l'aide internationale. Pourtant, c'est probablement là qu'est la principale solution pour régler de façon permanente des crises comme celle du terrorisme que l'on vit présentement.

Il ne m'apparaît pas que la solution à long terme soit de s'équiper militairement comme on ne l'a jamais été. Ce n'est pas de cette façon qu'on va régler la situation. Les terroristes trouveront toujours des solutions pour contourner les systèmes mis en place.

• (1550)

Il faut s'assurer qu'il n'y ait plus le terreau de base pour que se développe ce comportement inacceptable qu'est le terrorisme. Il faut organiser une meilleure répartition de la richesse. Il faut que des sommets comme ceux de la semaine dernière se rejoignent. Je pense ici au Sommet de Pôrto Alegre et au Sommet économique de New York, qui se tenait habituellement à Davos, en Suisse. La responsabilité d'un gouvernement comme celui du Canada est de faire sa part en matière d'aide internationale.

J'ai travaillé avec des intervenants dans ce domaine. On a eu des tables rondes convoquées par le gouvernement. On s'est rendu compte qu'il fallait, comme élu, en faire nous-même la promotion auprès de nos électeurs. Ils ne voient pas toujours, quand il y a un manque d'argent pour eux, pourquoi on en donnerait aux autres.

Si on veut que la mondialisation se fasse correctement, il faut s'assurer que les gens vivant dans les pays en voie de développement aient les moyens de progresser et d'obtenir les avantages de notre société, et non seulement les inconvénients et les travaux moins bien rémunérés. Il faut que les gens, chez eux, aient la formation adéquate et que ce soit réinvesti dans leur milieu. Des efforts importants doivent être faits dans ce domaine.

Finalement, avec ce budget, on trouve beaucoup de contradictions dans le discours du ministre des Finances. Dans quelques semaines, on peut-être dans deux mois, le gouvernement arrivera avec le résultat financier de l'année. Il y aura encore des surplus en quantité importante, notamment des surplus provenant de la caisse de l'assurance-emploi. Je terminerai mon discours sur cette question.

L'automne dernier, comme depuis plusieurs années, je m'attendais à recevoir le rapport de l'actuaire en chef du régime d'assurance-emploi. En janvier, je ne l'avais toujours pas reçu. J'ai écrit à la ministre pour qu'elle nous le fasse parvenir. Deux jours plus tard, la réponse a été: «Il n'y a pas de rapport.» Quatre jours plus tard, on me dit: «Non, on s'est trompé dans la première réponse, on s'excuse. Il y avait un rapport dont vous trouverez copie.»

Initiatives ministérielles

Et pour comble, il est évident qu'on a produit un rapport qui n'est pas celui de l'actuaire en chef. Le gouvernement fédéral a maintenant décidé que l'actuaire en chef de l'assurance-emploi ne produirait plus de rapport annuel. Pour les deux prochaines années, en vertu du projet de loi C-2, c'est le gouvernement qui déterminera le taux de cotisation. C'est toute une opération de camouflage. Le projet de loi C-2 permet de dissimuler le fait que le compte d'assurance-emploi est surfinancé. Chaque année, on prend six milliards de dollars environ et on s'en sert pour financer les autres dépenses du gouvernement. On a décidé d'éliminer cette possibilité, ainsi les gens ne pourront plus poser de questions.

Comme deuxième phase de l'opération de camouflage, à l'automne, on a décidé que l'actuaire en chef ne pourrait plus faire de rapport, tout cela à cause du projet de loi C-2. Mais il demeure que c'est le ministère du Développement des ressources humaines qui en est responsable. Il y a des questions à poser pour s'assurer que le fonds servira vraiment à permettre que le régime d'assurance-emploi serve aux fins pour lesquelles il est prévu.

On est devant une situation où, cette année encore, on aura un surplus de 4, 5 ou 6 milliards de dollars, malgré le ralentissement économique, malgré les conséquences du ralentissement économique suite aux événements du 11 septembre et suite aussi à toute la question de la crise du bois d'oeuvre chez nous, par exemple. On n'a pas mis en place les moyens permettant à nos travailleurs touchés par cette crise de demeurer solidaires de la cause du Québec et du Canada sur ce point. J'ai écouté aujourd'hui le ministre du Commerce international. Dans ses contacts avec les Américains, je peux dire que c'est correct, mais on les a suivis de très près.

Pour ce qui est de la solidarité que l'on doit exiger des travailleurs, le gouvernement ne s'en est pas occupé. Aujourd'hui, des gens vont arriver au terme de leurs prestations d'assurance-emploi et il risque d'y avoir une grogne terrible à ce sujet au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Dans ce budget, ils s'attendaient à trouver des mesures leur donnant une chance de trouver, entièrement ou en partie, le plan proposé par le Bloc québécois, un plan de relance qui aurait permis de contrer ces situations négatives. On ne retrouve cela ni dans le budget, ni dans la loi de mise en oeuvre du budget de décembre 2001.

•(1555)

Je pense que pour l'ensemble de ces raisons, malgré les éléments positifs qu'on retrouve dans ce projet de loi omnibus, il faut que le Bloc québécois vote contre le projet de loi, à moins que le gouvernement ne se décide à le modifier. On a déjà remporté des victoires, on a déjà réussi à les amener à faire disparaître la notion de fondation. À force de répéter nos arguments, on réussira peut-être à gagner d'autres points. Mais entre-temps, tant qu'ils n'auront pas bougé, la population de nos circonscriptions n'accepterait pas qu'on vote en faveur d'un projet de loi qui ne nous assure pas finalement une répartition de la richesse adéquate.

Pour toutes ces raisons je souhaite que le Bloc québécois soit suivi par plein de partis et par des députés des deux côtés de la Chambre, que le député libéral qui s'est prononcé contre la taxe sur le secteur aérien révise sa position et vote contre le projet de loi, comme nous allons le faire, parce que présentement c'est la meilleure solution.

•(1600)

[Traduction]

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, en écoutant les observations du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, j'ai été heureux de l'entendre

admettre que certaines des mesures inscrites dans le budget 2001 sont bonnes.

Je me demande si, sans le vouloir, le député a pu donner une fausse impression, parce que, bien sûr, le programme d'infrastructure stratégique s'ajoute aux programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux déjà en place. En fait, le budget 2000 a permis de lancer le troisième programme d'infrastructure, en y injectant plus de 2 milliards de dollars. Le nouvel investissement stratégique dans l'infrastructure ne vise pas les projets non subventionnés en vertu des programmes existants, mais bien des projets d'intérêt national.

Je suis certain qu'au Québec, il y a de nombreux projets d'intérêt national. Dans ma province, l'Ontario, il y a en a beaucoup qui ont besoin de fonds. Par exemple, il y a les corridors menant aux marchés des États-Unis, où nos produits circulent fréquemment dans les deux sens. Bien sûr, l'avantage d'avoir une fondation, c'est que le dilemme des crédits périmés ne se pose plus chaque année. On a le temps de se préparer à la mise en oeuvre des projets. Néanmoins, la réorientation du programme d'investissement stratégique donnera plus de temps aux parlementaires pour participer. D'autres députés et moi-même serons heureux d'intervenir dans le débat.

Je voudrais poser une question au député. Aurait-il des idées concrètes d'investissements stratégiques dans l'infrastructure au Québec, qui auraient un intérêt national?.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie le député du fait qu'il a dit le nom de mon comté comme il faut. Je sais que c'est un exercice assez difficile pour toute personne, à cause de la longueur du nom de la circonscription.

Cela dit, je pense que le député n'a peut-être pas assisté à la période des questions orale, ou bien il n'a pas compris correctement. Premièrement, le vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État a dit qu'on n'a pas encore adopté le projet de loi qui va permettre de mettre en place ce programme. Deuxièmement, il faut un processus pour établir quels sont les projets vraiment stratégiques.

Autrement dit, le ministre vient nous dire que le programme existant de financement Canada-Québec, à 33 p. 100 par les municipalités, 33 p. 100 par les provinces et 33 p. 100 par le fédéral, ce n'est pas bon pour cela. Il faut recommencer une négociation. Il va nous falloir peut-être réviser ce qu'on a vécu pour les Bourses du millénaire, une négociation entre les gouvernements pour le rétablissement d'un programme. En bout de ligne l'argent sera dépensé beaucoup plus tard que prévu.

Je dis que, étant donné la quantité de projets sur la table présentement—le Québec a certainement une cinquantaine, sinon une centaine de projets stratégiques importants qui peuvent être financés par ce programme—, si l'accord était conclu demain matin, tous ces projets seraient en voie de réalisation dans un mois. Tout le monde aurait la permission de fonctionner.

La décision actuelle du gouvernement, c'est que ce sera plus lent que cela. Le député me demande s'il y a des projets stratégiques importants. Il y a plein de projets. Je sais que dans ma circonscription, il y a d'importants projets routiers. Il y en a également partout au Québec et dans d'autres domaines, comme dans les domaines touristique et municipal.

Il y a également toute la question de la qualité de l'eau qui est un défi de première importance. C'est avec cela qu'on va s'assurer qu'on a des produits de qualité et qu'on a une population en santé. Cela va également diminuer la pression sur les réseaux de santé.

Initiatives ministérielles

Il n'y a donc pas de problème quant aux projets et à leur qualité. Le seul problème qu'on a présentement, c'est que l'argent du fédéral n'est pas disponible parce qu'on cherche la visibilité.

Nous autres, on est capables de vivre avec la grosseur de la feuille d'érable. Ce n'est pas cela qui nous dérange. Les Québécois sont tellement envahis par la publicité du fédéral qu'ils ne l'écoutent même plus. Ils ne sont plus influencés par elle. C'est rendu que c'est une répétition un peu tannante.

Mais on veut que les projets se réalisent et que l'argent soit dépensé. Présentement, le seul obstacle, c'est l'indécision du gouvernement fédéral, le fait qu'il veuille créer une nouvelle structure de fonctionnement, alors que celle existante permettrait la mise en opération très rapide de ces projets.

•(1605)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, ma question à mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques sera simple.

On parle de crise dans le bois d'oeuvre. Finalement, dans tout le secteur forestier, partout au Canada, il y a une crise importante. Les profits des compagnies diminuent et, pour y faire face, pour contrer la crise, les travailleurs se tournent vers le programme d'assurance-emploi.

J'aimerais que mon collègue m'explique ce programme. En 1996, le gouvernement fédéral s'est retiré du programme d'assurance-emploi. Cette assurance appartient maintenant aux travailleurs et aux employeurs qui y cotisent. Ceux-ci n'ont pas un pas un mot à dire à cet égard puisque les surplus sont versés directement dans le fonds consolidé du gouvernement et servent à d'autres fins que d'améliorer le régime, alors que les travailleurs en ont grandement besoin.

J'aimerais que mon collègue nous explique cette réalité.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, si on avait un régime contrôlé par ceux qui le financent, c'est-à-dire les employeurs et les employés, on serait présentement dans une situation différente par rapport à la crise du bois d'oeuvre. Il aurait pu y avoir un protocole prévoyant que lorsqu'il y a des situations d'exception dans une industrie donnée, on permette d'augmenter par exemple le nombre de semaines de prestations, comme l'avait proposé le Bloc québécois à l'automne lorsque la crise du bois d'oeuvre a été déclenchée.

Il y a plus d'une décennie, le gouvernement contribuait à la caisse. À ce moment-là, il avait des arguments pour dire: «Effectivement, il faudrait tenir compte des mes intérêts particuliers». Aujourd'hui, il ne contribue plus et se sert des surplus pour couvrir d'autres dépenses que celles du régime d'assurance-emploi.

C'est là où est le problème. Les cinq milliards par année qu'il utilise pour couvrir d'autres dépenses, par exemple ses campagnes de publicité, ou des dépenses de tout ordre qu'on peut retrouver dans le système, c'est de l'argent qui n'est pas là pour les travailleurs et les chômeurs, qui n'est pas disponible pour ceux qui en auraient besoin pendant les périodes de chômage.

Nous avons démontré que, comme dans tous les autres secteurs, il n'y a pas plus de 3 p. 100 de fraudeurs chez les chômeurs. On n'aura donc pas une solution à ce problème avec un système qui pénalise les travailleurs, qui leur resserre le nombre de semaines de prestations et qui leur impose un plus grand nombre de semaines pour se qualifier. La preuve a été faite, avec l'abolition de la règle d'intensité, que ce n'était pas cette voie qu'il fallait emprunter. Les travailleurs veulent travailler. Ils veulent avoir des emplois.

Je donne un exemple. Chez moi, dans ma circonscription, dans ma région, 3 500 personnes se rendent chaque année à la limite des prestations d'assurance-emploi et tombent dans le «trou noir», soit la période où ils n'ont plus de revenu. Pendant ce temps, la ministre est venue nous annoncer un projet qui va permettre à 75 travailleurs de se trouver un emploi. Je dis bravo pour les 75 travailleurs, bravo pour ce programme. Mais à côté, il y en a 3 400 et 3 500 qui, eux, n'ont pas de possibilités. Il faut trouver quelque chose, un équilibre pour qu'il n'y ait plus de «trou noir» du printemps, pour que nos travailleurs saisonniers, qui ont travaillé annuellement un certain nombre de semaines et qui ne peuvent pas continuer à le faire à cause du type d'industries dans laquelle ils oeuvrent, puissent avoir des prestations pendant un nombre de semaines suffisant.

Dans ma région, cela a fait en sorte qu'entre 1992 et 1998, 100 millions de dollars de moins ont été versés annuellement. On peut imaginer, en termes de répartition de la richesse, ce que cela fait de moins. Ce rôle ou cet instrument que le gouvernement fédéral a entre les mains, il le contrôle totalement. Il ne peut pas dire que c'est la faute des provinces s'il ne fonctionne pas. Il ne l'utilise pas pour faire une meilleure répartition de la richesse. Il a rompu l'entente qui existait, soit le pacte entre les régions-ressources et les régions du centre. Auparavant, on assurait aux régions-ressources un régime d'assurance-emploi pour les périodes creuses où il n'y avait pas d'emploi. Cela permettait aux communautés de vivre. Le gouvernement a brisé ce pacte sans donner, d'un autre côté, les possibilités de relance économique auxquelles on aurait été censés s'attendre. C'est pour cela qu'on trouve que, même dans un projet de loi comme celui d'aujourd'hui, on ne retrouve pas ces mesures qui étaient attendues par notre population.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de participer au débat sur le projet de loi C-49. Je souhaite la bienvenue, à la séance d'aujourd'hui, aux trois députés libéraux du parti ministériel fortement majoritaire. Il est dommage qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Je promets à ces députés, qui ont fait acte de présence, que je ne les ennuierais pas en parlant d'un budget qu'ils connaissent fort bien. Je vais parler un peu de ce qui n'est pas prévu dans le budget, de ses lacunes, de ce qui laisse à désirer et des améliorations qui pourraient y être apportées.

Je sais que le gouvernement agit pour la forme. Il aime faire des tournées à l'échelle pancanadienne, tenir beaucoup de consultations et aller rencontrer les Canadiens afin de savoir ce qui, à leur avis, devrait être fait dans notre pays.

On s'enquiert souvent auprès des Canadiens de leurs priorités. Nous faisons tous cela dans nos circonscriptions. L'opinion des Canadiens ne varie pas beaucoup d'une province à l'autre ou d'une circonscription à l'autre. Nous fonctionnons tous selon la même structure gouvernementale. Nous payons les mêmes impôts. De nombreux Canadiens vont travailler et triment dur pour gagner leur croûte, avoir un bon niveau de vie, élever leur famille et profiter de l'existence. Il y a beaucoup de similitudes dans ce que souhaitent les Canadiens en priorité.

Initiatives ministérielles

Le ministre des Finances prononce un discours extraordinaire chaque fois qu'il présente un budget. Il a une façon bien à lui de présenter les choses et de retenir l'attention du public. Les députés pourraient croire que ce budget du statu quo est l'idée la plus merveilleuse et novatrice qui soit survenue au Canada depuis des années, même si absolument rien n'a changé.

Voyons un peu la liste des priorités. Elles ne sont dans aucun ordre particulier; ce sont simplement des priorités que j'ai entendu mentionner. Les trois députés libéraux du parti ministériel majoritaire ici présents aujourd'hui entendraient les mêmes priorités dans leur circonscription. Ils entendraient dire que les soins de santé sont importants. Voyons ce qu'il en est des soins de santé. Lorsque nous avons été élus à cet endroit pour la première fois en 1993, il y avait un déficit, gracieuseté des conservateurs, les prédécesseurs des libéraux. Les conservateurs ont laissé le déficit grossir, au lieu de le réduire comme ils avaient promis de le faire.

Ils s'étaient engagés à réduire le déficit. Comment fait-on cela? S'attaque-t-on au gaspillage, aux sommes qui ne devraient pas être dépensées dans certains secteurs même si cela paraît bien, qui ne devraient certainement pas être dépensées dans des secteurs totalement inutiles?

Non, on ne fait pas ça. On continue de dépenser. Ce budget en particulier alloue encore plus de ressources à ce que j'appelle les dépenses de luxe, les dépenses inutiles. On y trouve ici et là quelques fonds pour des choses nécessaires, mais rien pour la santé. Il n'y a absolument rien pour la santé.

Le gouvernement a d'abord réduit les paiements de transfert aux provinces en 1993 puis, après quelques années, il a finalement fait adopter à la Chambre l'équilibre budgétaire. S'il y a eu une année sans déficit, cela s'est fait au détriment des paiements de transfert aux provinces et grâce à des hausses de taxes à la moindre occasion.

Nous avons eu quelques bonnes années et un véritable regain économique. Le gouvernement enregistre des surplus et s'en vante ouvertement. Il peut bien s'en vanter, mais il ne doit pas oublier qu'il a mis les bâtons dans les roues aux provinces pour ce qui est du système de santé. Subissant le contrecoup des réductions, les provinces ne sont plus en mesure d'offrir ce qu'elles avaient l'habitude d'offrir. On commence à réclamer qu'une part des surplus soit consacrée au système de santé afin de ramener les niveaux à ce qu'ils étaient en 1994.

Nous voici en 2002 et nous sommes encore loin des niveaux de 1994. Bien sûr, c'est la faute des provinces. Nous devons reprocher aux Ralph Klein, aux Mike Harris et à leurs semblables dans toutes les provinces d'avoir fait de leur mieux pour essayer de modifier le système de manière à offrir de meilleurs services aux Canadiens. Ces réductions ont entraîné des files d'attente interminables, des jours d'attente pour des interventions chirurgicales telles que des remplacements de hanche et ainsi de suite.

● (1610)

Le gouvernement a encore une fois l'occasion d'agir. Il n'a pas pris la peine de présenter un budget l'an dernier, ce qui est très inusité. Je pense que c'est la première fois dans l'histoire.

Nous avons connu quelques bonnes années. Nous avons eu quelques excédents. Augmentons donc quelque peu les paiements de transfert aux provinces afin que celles-ci aient les moyens de faire un peu plus que maintenant.

Lorsque le régime de soins de santé a vu le jour, il devait s'agir d'un système financé à parts égales par le gouvernement fédéral et les provinces. Or, le régime est maintenant financé à 88 p. 100 par les

provinces et à 12 p. 100 par le fédéral, et rien n'indique que l'écart sera un jour comblé. Il n'y a certainement aucune indication à cet effet dans le dernier budget, lequel ne prévoit aucune augmentation des dépenses dans le domaine de la santé. Ou plutôt si, on entend investir quelques dollars supplémentaires dans la recherche, et je reconnais la nécessité de la recherche.

Toutefois, pendant ce temps-là, les files d'attente s'allongent partout au Canada. Tous les députés sont au courant de ces problèmes dans leurs circonscriptions et leurs provinces, et pourtant on ne fait rien pour les régler.

La priorité suivante est l'éducation. Le gouvernement ne se mêle pas tellement d'éducation, mais il aide du mieux qu'il peut au chapitre de l'enseignement postsecondaire. De nombreux employés du ministère du Revenu font du temps supplémentaire pour vérifier l'endettement des étudiants, un phénomène que le gouvernement a lui-même créé en consentant de gros prêts à divers étudiants. Il essaie maintenant de se faire rembourser et il a beaucoup de difficulté sous ce rapport. Il devra obtenir de l'aide supplémentaire.

Il n'y a aucune mesure tangible dans le budget pour améliorer les programmes d'enseignement postsecondaire, alors que les frais d'inscription à l'université et les coûts de formation augmentent et que les familles ont de plus en plus de difficulté à composer avec la situation. Il n'y a rien dans le budget pour répondre à cette autre priorité des Canadiens: de bonnes études.

Parlons maintenant des taxes et des impôts. Le Canada est le plus taxé de tous les pays développés. S'il ne l'est pas, il est bien près de l'être.

Les Canadiens souhaitent un allègement de leur fardeau fiscal. Ils ont accepté de payer des impôts plus élevés au départ pour réduire la dette et contrôler les déficits. Or, on a jugulé le déficit. Nous avons maintenant un budget équilibré. Où est donc l'allègement du fardeau fiscal? Le ministre des Finances a annoncé un énorme allègement du fardeau fiscal. Cependant, une chose étrange se produit. On assiste à un certain phénomène.

Je demande à tous les députés et à tous les Canadiens d'examiner sérieusement leurs talons de chèque de paye et de les comparer à ceux d'il y a un an. Tout le monde s'apercevra qu'il reçoit beaucoup moins d'argent qu'il y a un an. C'est partout au Canada. Certains s'en sortent mieux, grâce à des promotions, par exemple, mais dans la majorité des cas, les gens touchent moins. Notre niveau de vie baisse.

Quelle est la réponse? Nous avons une grande solution à proposer au ministère du Revenu, un de mes favoris et le favori de tous.

Nous ne pouvons engager plus de policiers ou de douaniers pour mieux assurer la sécurité et nous manquons de personnel dans de si nombreux domaines essentiels que les intéressés réclament de toute urgence de l'aide. Pourtant, le ministère du Revenu a engagé 9 600 nouveaux employés précisément pour percevoir les impôts en souffrance et procéder à d'autres vérifications. N'est-ce pas merveilleux?

Initiatives ministérielles

•(1615)

Des jeunes familles de tout le pays doivent tout à coup payer 3 000 \$ pour les dents de leurs enfants et elles ne peuvent rien y faire. Pour payer cette facture, elles trichent sur leurs impôts. Ainsi, le gouvernement libéral compatissant a engagé plus de percepteurs d'impôt et de vérificateurs. Ces gens vont rechercher les impôts impayés et faire payer ces familles. Ce sont les familles qui visitent nos bureaux et, le 30 avril, il y en aura beaucoup plus. Elles voudront savoir ce qu'elles peuvent faire car elles ne peuvent payer leurs impôts et elles sont harcelées quotidiennement.

Eh bien, il y a une bonne nouvelle. Notre gouvernement compatissant a engagé 9 600 employés bien rémunérés pour percevoir cet argent. Les gens qui ont quelques dollars dans un compte en banque ne devraient pas être trop certains que cet argent sera là demain, car le ministère du Revenu peut s'en emparer, que les gens le sachent ou pas. C'est ce qui se passe dans notre merveilleux pays si libre, sur cette terre de fierté et de liberté. Les gens peuvent perdre l'argent qu'ils ont dans leur compte en banque du jour au lendemain si le ministère du Revenu en décide ainsi.

Cependant, cela va plus loin. Les députés se souviendront des ours en peluche qui ont été retirés du logement d'une famille. Cette jeune famille ne pouvait pas payer ses arriérés d'impôt et souffrait. Le gouvernement est intervenu et a saisi son mobilier, ses véhicules et même les jouets des enfants. On en a parlé pendant très longtemps à la Chambre. C'était une honte et un scandale. Pourtant, le gouvernement plein de sollicitude et de compassion permet que de telles situations se répètent. En fait, il les encourage en embauchant 9 600 employés de plus.

Je me demande pendant combien de temps encore les Canadiens endureront une telle attitude de la part du gouvernement. Je souhaiterais pouvoir convaincre les Canadiens de ne pas voter pour un libéral, car cela mène à la catastrophe. C'est ainsi depuis des années et ça empire.

Il est difficile pour les couples âgés qui ont vécu presque toute leur vie dans le même logement de gagner un revenu fixe et de toucher une pension de vieillesse. Quelqu'un peut vouloir travailler un peu dans un club de golf, en tondant le gazon pour arrondir ses fins de mois, afin que sa femme et lui puissent mieux profiter de la retraite.

Or, le gouvernement plein de compassion et de sollicitude a des nouvelles pour les familles à revenu fixe en ce qui concerne un faible revenu supplémentaire. Le gouvernement doit s'assurer d'obtenir sa part. Ces gens finissent par entrer en hésitant dans mon bureau pour demander de l'aide. Ils disent ne pas savoir comment respecter ces engagements. Ils ne savent que faire. Je sais ce qu'ils peuvent faire. Ils peuvent échelonner leurs paiements. Le gouvernement fixera les montants et ils pourront les verser mensuellement.

Arrive ensuite la jeune famille qui demande ce qu'elle peut faire. Les parents disent avoir trois enfants qui ont besoin d'importants soins dentaires et ils n'ont aucun régime d'assurance-dentaire. Les percepteurs d'impôt les harcèlent tous les jours au téléphone.

Quand cela finira-t-il? Quand aurons-nous des réductions d'impôt? Pourquoi les impôts augmentent-ils constamment?

Certains députés d'en face affirment que nous bénéficions d'une réduction d'impôt et demandent si nous n'en avons pas entendu l'annonce dans l'exposé budgétaire. Jetez un coup d'oeil à vos relevés de paie, messieurs, mesdames. Cet allègement fiscal n'y figure pas. Pourquoi? Parce que pour chaque dollar de réduction d'impôt, on a ajouté 1,50 \$ aux charges sociales. La contribution au RPC augmente. Soudainement, on tire la sonnette d'alarme.

Il y a un excédent de 36 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi, comme nous l'appelons maintenant. Quelle bonne nouvelle. Or, ces 36 milliards de dollars n'appartiennent-ils pas aux employés et aux employeurs canadiens? Non, ces cotisations se trouvent dans les coffres du gouvernement. Les citoyens qui ont vraiment besoin de toucher des prestations d'assurance-emploi éprouvent d'énormes difficultés à obtenir cette aide, mais le gouvernement patauge et gaspille plus d'argent pour ses projets de prédilection qui favorisent les amis du Parti libéral.

•(1620)

Les citoyens réclament de meilleures lois, davantage d'ordre et des services supérieurs. Ils demandent d'accorder la priorité aux victimes, non aux criminels. Ils exigent qu'on cesse de protéger autant les criminels. Dans les pénitenciers, on fournit aux détenus des films pornographiques et de la pizza pour faire cesser les émeutes. Pour maintenir l'ordre dans les prisons au Canada, il faut présenter des films pornographiques, commander de la pizza et organiser une célébration du Nouvel An pour éviter une émeute.

L'idée de créer un registre des délinquants sexuels semblait judicieuse l'année dernière. Toutefois, il y a quelques jours, le gouvernement a déclaré qu'un tel registre n'était pas nécessaire. Ce merveilleux et compatissant gouvernement a démolé l'idée mais veut néanmoins maintenir le registre des armes à feu. Or, ce registre est tellement efficace, je suppose, que les criminels doivent faire la file pour y enregistrer leurs armes à feu. Le gouvernement a dépensé 700 millions de dollars pour l'enregistrement des armes à feu. N'est-ce pas renversant?

Nous parlons de sécurité. Nous nous inquiétons de ce qu'il n'y a pas suffisamment de gardes-frontière et d'agents de police. Le Sommet du G-8 approche. Il y a toutes ces choses dont il faut s'occuper. Par conséquent, 200 millions de dollars supplémentaires ont été ajoutés au budget pour les militaires, le SCRS, la GRC et la lutte contre le terrorisme. En même temps, 700 millions de dollars ont été dépensés pour enregistrer les chasseurs de canards, les agriculteurs et les tireurs aux plateaux. Le gouvernement a trouvé 700 millions de dollars pour s'en prendre aux chasseurs de canards et aux agriculteurs, mais n'a pu réunir que 200 millions pour combattre les terroristes. Je ne crois pas que les Canadiens soient d'accord sur un tel ordre de priorité.

Et nous continuons avec ce merveilleux gouvernement libéral plein de sollicitude et de compassion, qui est presque aussi compatissant qu'un serpent corail. Il faudrait simplement qu'il prête attention à ce qui se passe. Partout dans le pays, des gens souffrent. Combien de fois l'ai-je dit à la Chambre, combien de fois les Nations Unies l'ont-elles souligné, que certaines réserves autochtones ont des conditions rappelant celles du tiers monde?

Nous nous battons depuis des années pour obtenir la nomination d'un ombudsman, de quelqu'un qui puisse aider les gens de la base dans les réserves. Ces gens souffrent vraiment de la corruption et de l'incurie. S'ils ont reçu une formation quelconque du gouvernement, elle est sûrement spécialisée dans l'encouragement de l'incurie et de la corruption.

Un libéral a récemment dit que si le député de Wild Rose pouvait faire à sa guise, il formerait une patrouille, sauterait en selle et irait poursuivre tous ces gens. Je vais peut-être le faire, mais la première chose que la patrouille et moi-même attaquerions serait la corruption qui sévit ici même dans les banquettes ministérielles.

Initiatives ministérielles

Peut-être avons-nous besoin d'une patrouille pour se lancer aux troussees de M. Gagliano. Peut-être devrions-nous le ramener et le tenir responsable. Mais non, le gouvernement ne veut pas. Quand quelqu'un commet une mauvaise action, il est temps de l'envoyer ailleurs. Alors, on le nomme ambassadeur au Danemark. Si quelqu'un commet une action un peu moins mauvaise, il obtient une gentille sinécure dans le dortoir d'à côté qu'on appelle le Sénat. Dans sa grande sollicitude, sa compassion et son patriotisme, le gouvernement lui trouvera sûrement un bon poste.

Quand les Canadiens vont-ils cesser de tolérer ces choses? J'ai sept petits-enfants. Ils ne sont pas encore très grands, mais j'espère qu'avant ma mort, les Canadiens se réveilleront et comprendront quel genre de gouvernement règne sur notre pays. Je dis bien « règne » parce que les libéraux dirigent au lieu de servir. Ils feraient mieux d'apprendre pour qui ils travaillent. Ce n'est pas pour eux-mêmes. Ce n'est pas pour les bureaucrates. Ils doivent travailler pour les Canadiens, et ils feraient mieux d'y penser lorsqu'ils agissent.

Quelqu'un a dit que le budget était l'oeuvre du premier ministre, pas du ministre des Finances. Quelle différence, de toute façon, si c'est Dupond ou Dupont? La vérificatrice générale nous a déjà parlé très clairement de ce qui se passe et de la façon dont l'argent est dépensé. Elle a dit que le gouvernement gaspille et qu'il faut l'arrêter. Elle a dit que sur le plan de la gestion, c'est le pire gouvernement qu'elle ait vu depuis longtemps et qu'il faut que cela cesse. Mais non, il continue dans la même veine.

• (1625)

J'en ai vraiment assez. J'espère que 30 millions de Canadiens conviendront avec moi que c'est assez.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je sais que les paroles du député de Wild Rose dépassent parfois sa pensée, mais je me demande s'il lisait le budget de 2001 lorsqu'il a rédigé ses notes, car ses propos ne correspondent pas vraiment à ce qui s'y trouve.

Ainsi, il a complètement passé sous silence le report d'impôt de 2 milliards de dollars accordé aux petites entreprises jusqu'en 2002. Cette mesure les aidera à payer leurs impôts.

Le député a parlé des charges sociales. Les cotisations d'assurance-emploi ont diminué depuis 1994, ce qui a permis aux employés et aux employeurs de réaliser des économies d'environ 7 milliards de dollars par année. Le budget de 2001 annonce d'autres baisses des cotisations d'assurance-emploi. Bien sûr, les cotisations au RPC ont augmenté, mais c'est un non-sens de dire que l'augmentation nette des charges sociales dépasse le montant des économies découlant des baisses d'impôt. Nous savons tous que le budget de 2001 a confirmé les baisses d'impôt de 100 milliards de dollars, et cela parce que nous avons écouté les Canadiens. Les familles canadiennes pourront ainsi bénéficier d'une baisse d'environ 27 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le député a parlé de l'élimination du déficit. Le gouvernement a effectivement éliminé le déficit, grâce à la bonne gestion du ministre des Finances. Le député a peut-être oublié que nous avons encore une dette de 550 milliards de dollars. Le gouvernement a ramené le ratio dette-PIB de 71 p. 100 en 1994-1995 à moins de 50 p. 100 aujourd'hui. C'est un véritable miracle économique. Le député oublie opportunément qu'en dépit de ces belles réalisations, nous avons encore une dette à rembourser.

En définitive, nous devons avoir une approche budgétaire équilibrée. Nous ne pouvons pas tout simplement oublier les personnes qui ont besoin d'aide. Nous ne pouvons pas non plus oublier d'investir dans l'infrastructure, ou encore de préparer les

Canadiens pour l'avenir en investissant dans l'innovation, la formation, la science, la recherche et le développement, qui sont les voies de l'avenir. Le ministre a réalisé un judicieux équilibre.

Le député ne se rend-il pas compte que, d'ici quelques années, l'impôt des sociétés au Canada sera de 4 à 5 p. 100 moins élevé que dans les principaux États américains? Ne sait-il pas que les Canadiens moyens vont bénéficier d'une baisse de 27 p. 100 de l'impôt des particuliers? Ne sait-il pas que nous devons débusquer les contribuables qui trichent et ceux qui pratiquent l'économie souterraine?

Ce même député serait probablement de ceux qui se lèveraient à la Chambre pour demander ce que le gouvernement fait pour combattre l'économie souterraine. Je vais lui dire ce que le gouvernement entend faire. Nous aurons recours à des vérificateurs, et je suis convaincu que leur travail nous rapportera bien des fois ce que nous coûteront leurs services. Ceux qui ne paient pas la TPS ou leur impôt sur le revenu imposent un fardeau injuste aux contribuables honnêtes.

• (1630)

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, je n'ai absolument rien oublié opportunément. Le budget ne vaut pas la peine qu'on en discute. Son contenu est minimal.

En ce qui concerne les percepteurs d'impôts, le gouvernement embauche 9 600 personnes de plus. Il ne s'agit pas de lutter contre l'économie clandestine. Nous savons quel sera leur rôle. Il y a des impôts à percevoir pour 12 milliards de dollars et il se trouve que ces sommes viendront d'entreprises irréprochables, de femmes et d'hommes intègres, travailleurs et honnêtes qui se font harceler quotidiennement. Le gouvernement veut cet argent. Les libéraux sont prêts à tout faire pour de l'argent. Ils aiment vraiment l'argent.

Parlons donc de la dette. Si ce n'était du gouvernement libéral, nous n'aurions jamais connu le déficit budgétaire, mais dépenser était la chose à faire semble-t-il. Ensuite, les conservateurs sont arrivés au pouvoir et ils ont bien aimé l'idée, alors ils ont continué dans la même veine. Les libéraux ont repris le pouvoir et ont renchéri. Puis les conservateurs ont à nouveau occupé la place et ont continué à dépenser. Pendant 40 ans, ils se sont ainsi succédé et la dette a grimpé à 600 milliards de dollars. Les libéraux affirment maintenant qu'ils sont extraordinaires et qu'ils vont régler tout cela. Ils prennent bien leur temps. Et ce sont eux qui avaient amorcé le mouvement au départ.

J'ai parlé de mes sept petits-enfants. Je crains bien que ce sera leurs petits-enfants qui finiront par éponger la dette, au rythme où va le gouvernement. Ce dernier a raté bien des occasions depuis cinq ans lorsque l'économie tournait à plein régime et que les surplus s'engrangeaient. Le gouvernement s'est contenté de les verser au Trésor.

Le député a parlé de la réduction touchant le régime d'assurance-emploi. Pourquoi alors avons-nous encore un excédent de 36 milliards de dollars? Les libéraux pensent que c'est leur argent. C'est pourquoi ils réduisent la dette seulement un peu. C'est comme cela qu'ils se débarrassent de tâches qui leur sont dévolues. Ils s'approprient l'argent des contribuables. Ils prennent l'argent des travailleurs et des employeurs pour réduire la dette. Cet argent aurait dû retourner là d'où il est venu.

Nombre d'entreprises de ma circonscription aimeraient bien que les charges sociales soient diminuées. Si celles-ci diminuaient, les entreprises verraient sans doute leurs bénéfices augmenter.

Initiatives ministérielles

Cependant, le gouvernement a le pouvoir d'entrer chez les gens et de s'emparer de leurs biens. Les contribuables ne sont pas des criminels qui travaillent au noir. Ce sont d'honnêtes travailleurs qui ont pris du retard dans le paiement de leurs impôts, sans que ce soit leur faute dans bien des cas. Toutefois, notre compatissant gouvernement libéral s'en occupera.

Le député a parlé de reports d'impôt. Du même souffle, il a dit: «Regardez ce que nous avons fait. Nous avons accordé des reports d'impôt aux petites entreprises afin qu'elles puissent payer leurs impôts.» Pourquoi pas un report d'impôt pour que les intéressés gagnent bien leur vie? C'est toujours pour qu'ils paient leurs impôts.

Les gens vont devoir payer 24 \$ de plus quand ils achèteront un billet d'avion. Cela sonnera le glas des petits transporteurs aériens. Tout cela à cause d'un gouvernement libéral qui dit tenir aux petites entreprises. Prendre l'avion entre Calgary et Edmonton coûtera tellement cher, soit 60 \$ plus le droit imposé par le fédéral, que les gens préféreront faire le trajet en voiture. Ils feront ainsi des économies. Qui en souffrira? L'industrie des transports aériens qui assure ce service à la population et qui, du reste, fait de l'excellent travail. WestJet offre un service impeccable. Elle devrait peut-être conduire le char de l'État pendant un certain temps et montrer au gouvernement comment gérer l'argent des contribuables.

● (1635)

Le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, La Loi antiterroriste.

Nous passons maintenant l'étape suivante du débat, les députés étant limités à des discours de dix minutes, sans questions ni observations.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député de Wild Rose n'a pas lu le budget.

Je voudrais m'arrêter sur certains faits du budget 2001, de crainte que les Canadiens qui suivent ce débat ne se sentent complètement perdus. Il faut tenir compte du contexte de ce budget. Quand le ministre des Finances s'est levé à la Chambre le 10 décembre 2001, l'économie tournait au ralenti et nous avions toujours à l'esprit les terribles événements du 11 septembre.

Le Comité des finances de la Chambre des communes a parcouru tout le Canada. Voilà ce que les Canadiens ont demandé: que les députés écoutent ce qu'a à dire la population, que ce soit dans l'Ouest, dans l'Est, au Québec ou dans les Prairies, partout au Canada. J'ai assisté aux rencontres. Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement s'attaque au programme de sécurité nationale et qu'il protège les réductions fiscales de 100 milliards de dollars et les 23,4 milliards de dollars mis de côté pour les soins de santé et le développement de jeunes enfants. Enfin, ils ont dit s'opposer à ce que le Canada ait un déficit.

En se levant à la Chambre, le 10 décembre, le ministre des Finances a livré la marchandise. Il a répondu aux priorités des Canadiens. Je peux donc dire au député de Wild Rose qu'il a tort de dire que le Comité des finances tient des audiences d'un bout à l'autre du Canada et que cela n'a aucun effet sur le budget, car le ministre des Finances et le gouvernement ont bel et bien écouté les Canadiens.

Qui plus est, grâce à la planification financière avisée du ministre des Finances de même qu'à la prudence dont il a fait preuve en prévoyant un coussin pour les éventualités, le gouvernement a pu dégager des fonds pour la recherche, l'innovation, les investisse-

ments et l'infrastructure stratégique. Les investissements à ce chapitre auront des retombées bénéfiques. Ils amélioreront notre position concurrentielle. De plus, la mise sur pied de ce programme créera des emplois et stimulera l'activité économique.

Tous les Canadiens et toutes les provinces ont des idées au sujet du type d'infrastructure stratégique nécessaire. Je suis certain qu'il y a des projets d'intérêt national valables au Québec. Je sais qu'il y en a en Ontario, dans l'Ouest et dans le Canada atlantique. Il faudra déterminer un processus d'évaluation et passer à l'action dès que possible, de la manière la plus constructive possible, car il s'agit là de deniers publics que le gouvernement dépense à bon escient comme il l'a fait dans le passé.

Au plan des impôts, le ministre des Finances a protégé la plus grande réduction fiscale de l'histoire canadienne. Comme je l'ai dit plus tôt, afin d'aider les petites entreprises à surmonter les défis énormes auxquels elles sont confrontées au cours du présent exercice, il a reporté à 2002 la perception de certains impôts auxquels elles sont soumises. Combinés, les réductions d'impôt et les incitatifs à l'économie par le truchement du projet d'infrastructure et la recherche-développement représentent environ 2,4 p. 100 du PIB pour cette année. Pas besoin d'être un économiste de l'Université Laval ou de l'Université de Toronto pour comprendre que 2,4 p. 100 du PIB constituent toute une impulsion pour l'économie. De fait, on s'attend à 2,8 p. 100 l'an prochain, soit plus que ce que le Congrès et le Sénat américains sont en train de discuter. Les discussions ne sont d'ailleurs pas terminées. Nous agissons, de sorte qu'en même temps le rapport de notre dette au PIB, qui était de 71 p. 100 en 1994, sera sous les 50 p. 100 en 2002.

Il faut faire plus pour la dette, mais il y a convergence des variables fondamentales. La taille de la dette diminue par rapport à celle de notre économie, et elle diminue très rapidement. Je suis convaincu qu'avec le changement budgétaire qui convertit en un crédit annuel le montant prévu aux fins d'une fondation pour l'infrastructure stratégique, il pourrait fort bien y avoir un excédent dans la prochaine année financière qui se terminera en mars. Étant donné que l'on ne donnera pas suite au projet de fondation, je suis sûr qu'il y aura un excédent et qu'il servira à réduire la dette. Au fur et à mesure que la dette diminue, les intérêts que le gouvernement doit verser sur celle-ci sont moins élevés. À ce jour, compte tenu des 36 milliards de dollars que le gouvernement a affectés à la réduction de la dette, les Canadiens économisent 2,5 milliards de dollars par année en frais d'intérêt. L'argent économisé cette année par suite de la réduction de la dette sera affecté aux projets du programme d'infrastructure stratégique, au fur et à mesure qu'ils seront présentés. Ils sont évalués selon des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Nous voulons nous assurer que l'argent est dépensé au mieux pour le bénéfice de tous les Canadiens.

● (1640)

Des aspects de ce budget n'ont pas été mentionnés à la Chambre. Un député d'en face a dit que rien n'avait été fait pour les autochtones. Le député n'a manifestement pas lu le budget, car on a nettement mis l'accent sur l'aide aux enfants autochtones au sein de leurs collectivités et sur les programmes Bon départ.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne les soins de santé, l'ancien premier ministre Romanow vient tout juste de présenter son rapport provisoire qui confirme ce qu'on a toujours dit ce côté-ci de la Chambre. La solution ne consiste pas vraiment à injecter plus d'argent dans le système de soins de santé. C'est l'argent des contribuables. La pression s'accroîtra encore plus dans l'avenir avec les changements démographiques. Il y aura plus de personnes âgées. De plus, une technologie améliorée signifie que nous aurons des attentes plus élevées. Ce que nous devons avoir, c'est un système de soins de santé viable dans l'avenir. C'est pourquoi notre gouvernement a signé une entente de 23,4 milliards de dollars avec les premiers ministres en octobre dernier. C'est pourquoi nous devons nous tourner vers d'autres choses que des solutions miracles et un apport d'argent au système de soins de santé. Par comparaison avec d'autres pays, le Canada vient au premier rang en ce qui concerne le montant par habitant consacré à la santé, mais si nous nous arrêtons à la valeur des services obtenus de notre système de soins de santé, le Canada tombe alors à peu près au 15^e ou au 20^e rang.

Nous devons chercher des moyens d'améliorer la façon dont nous dispensons nos soins de santé. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendus sur une série de principes l'automne dernier. Voilà pourquoi nous devons tous conjuguer nos efforts pour faire en sorte que notre système de santé soit plus efficace, accessible et à la portée de tous les Canadiens.

Il est incroyable que, lorsque nous discutons des soins de santé, les députés d'en face refusent de reconnaître que des points d'impôt sont accordés aux provinces chaque année. Ce sont des points d'impôt que nous avons cédés. Le gouvernement fédéral a dit aux provinces d'accepter les points d'impôt et qu'il se retirerait de ce secteur. Les points d'impôt devaient servir à financer les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux. Il est absolument scandaleux de ne pas tenir compte des points d'impôt dans les discussions; les Canadiens méritent mieux que cela. Évidemment, nous avons aussi des transferts de fonds qui peuvent servir de levier contre les provinces non respectueuses des conditions d'octroi énoncées dans la Loi canadienne sur la santé et celles du régime d'assurance-maladie de notre pays. Je suis certain que nous continuerons d'agir ainsi.

Le budget prévoit des dispositions à l'intention des apprentis en mécanique automobile qui doivent assumer des coûts élevés pour s'outiller. Le gouvernement a répondu d'une manière très constructive et très prudente du point de vue budgétaire en prévoyant dans le budget des dispositions permettant à ces apprentis de déduire le coût exceptionnel de leurs outils, de manière à ce qu'ils puissent mener une vie normale.

Le budget prévoit un investissement de un milliard de dollars dans le domaine des sciences et de la technologie ainsi que de la recherche. Le gouvernement a aussi prévu quelque 200 millions de dollars pour aider les universités et les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada à payer leurs frais généraux et leurs frais d'administration. Cela va de pair avec l'argent investi dans les activités de recherche et développement. De plus, il y a maintenant 2 000 chaires de recherche dans les universités du Canada, et la Fondation canadienne pour l'innovation a reçu 3,5 milliards de dollars. Cela, plus l'aide accordée pour les frais généraux, permettra aux établissements de financer la recherche.

Nous avons un excellent budget. Je voudrais entendre plus d'observations sincères et honnêtes des députés d'en face.

• (1645)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le dossier du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

Enfin, c'est l'application des annonces budgétaires, un projet de loi indépendant. Pour bien expliquer aux Québécoises, aux Québécois, aux Canadiens, aux Canadiennes qui nous écoutent, c'est un texte indépendant mettant en oeuvre les dispositions du budget.

Je me servirai d'un exemple pour expliquer, à ceux et celles qui nous écoutent, la façon dont se comporte le gouvernement libéral avec, entre autres, le budget qu'il vient de déposer en ce qui concerne surtout le transport aérien.

C'est un domaine de notre économie qui a été le plus lourdement affecté à cause, entre autres, des événements du 11 septembre dernier, qui a été affecté de façon catastrophique au cours d'une seule journée de toute l'histoire du Canada.

J'essaierai d'expliquer ce que le gouvernement libéral a fait pour relever le secteur aérien qui s'est carrément effondré. C'est le seul mot qu'on puisse utiliser pour décrire la situation qu'on vit dans ce secteur depuis le 11 septembre dernier.

C'est donc un secteur qui s'est effondré. Des pertes d'emplois sont survenues par milliers dans toute l'industrie, pas seulement celle de l'aviation, mais aussi celles qui touchent la construction des avions, la construction des pièces. Les travailleurs de toute l'industrie aérienne et aérospatiale ont été durement affectés par les événements du 11 septembre dernier.

Qu'a fait le gouvernement libéral? Évidemment, il a annoncé rapidement des mesures pour venir pallier les pertes subies le 11 septembre, donc des pertes subies pendant les huit jours où le ciel a été fermé à la circulation aérienne. On a donc remboursé les pertes à toutes les compagnies aériennes. Cela était normal. C'était une décision du gouvernement fédéral.

Par la suite, on a mis en place un système de remboursement pour les augmentations de primes d'assurance. Évidemment, un événement tel que celui du 11 septembre nécessite de la part de toute l'industrie de l'assurance des coûts très importants. Une augmentation des primes a donc été compensée par le gouvernement fédéral.

Par la suite, il n'y a plus rien eu, sauf un programme d'aide. On voulait aider les 105 grandes compagnies aériennes. Ceux et celles qui ont suivi toute cette saga de l'industrie aérienne du 11 septembre et des journées suivantes se rappelleront une aide de 160 millions de dollars en garanties de prêts qu'on voulait faire à 50 grandes compagnies aériennes.

Canada 3000, pour laquelle on avait annoncé une garantie de prêts de 75 millions de dollars, devait être la première à recevoir de l'aide. Elle n'a même pas eu le temps de recevoir de l'aide, qu'elle avait déjà fermé ses portes. Cette faillite s'est soldée par la perte de milliers d'emplois dans l'industrie aérienne.

C'est ce qui s'est passé. Pour tous ceux et celles qui s'attendaient à une aide à l'industrie aérienne, dans le budget, voici ce qu'on retrouve aujourd'hui, et je cite:

11. (1) Quiconque acquiert d'un transporteur aérien autorisé tout ou partie d'un service de transport aérien qui comprend un embarquement assujéti doit payer à Sa Majesté le droit déterminé selon la présente loi relativement au service.

Donc, pour venir en aide à l'industrie aérienne, pour compenser les investissements supplémentaires dans les coûts de sécurité, on a décidé de faire payer des droits à tous les utilisateurs, des droits qui seront payés, et je lis:

[...] doit payer à Sa Majesté [...]

C'est donc une taxe de 12 \$ qui sera payée pour chaque embarquement assujéti, compris dans le service, jusqu'à concurrence de 24 \$. Ce sont donc 12 \$ pour l'aller et 12 \$ pour le retour, jusqu'à un maximum de 24 \$ qui seront payés par les usagers, en guise de compensation.

C'est donc cela l'aide. Tous les employés du secteur routier qui sont intervenus auprès de mes collègues du Bloc québécois, de même que tous ceux et celles du secteur du transport maritime qui sont intervenus auprès de mes collègues du Bloc québécois, ont aussi perdu à la suite des événements tragiques du 11 septembre. Toute l'industrie du transport a subi le contrecoup, sauf le transport ferroviaire, disons-le, qui a bénéficié de ce qui s'était perdu dans le transport aérien. Le transport ferroviaire a été valorisé.

Mais pour le reste, pour le transport de marchandises, l'économie s'est effondrée. Il y a des milliers de pertes d'emplois partout dans l'industrie du transport et tout ce qu'a trouvé le gouvernement libéral pour venir en aide à l'industrie aérienne, c'est d'ajouter une taxe d'un maximum de 24 \$, soit 12 \$ à l'aller et 12 \$ au retour, qui sera payée à Sa Majesté.

● (1650)

Quand on veut décourager les fumeurs de fumer, on augmente les taxes sur le tabac. C'est ce qui va se passer. On veut décourager les gens de prendre l'avion, alors on met une taxe sur le transport aérien.

Ce n'est pas n'importe où que l'on ajoutera cette taxe. On parle des «embarquements assujétis». C'est là qu'il y aura une taxe. Qu'est-ce que l'embarquement assujéti? Je cite le projet de loi:

«embarquement assujéti». L'embarquement d'un particulier, à un aéroport désigné, à bord d'un aéronef [...]

Ce particulier devra payer cette taxe.

Quels sont les aéroports désignés? Je vais lire la liste des aéroports désignés dans la province de Québec. Je vous fais grâce de la lecture des autres. Ce sont: Alma, Bagotville, Baie-Comeau, Chibougamau/Chapais, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Kuujuaq, Kuujuarapik, La Grande Rivière, La Grande-3, La Grande-4, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Mont-Joli, Montréal (aéroport international de Dorval), Montréal (aéroport international de Mirabel), Québec (aéroport international Jean- Lesage), Roberval, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Val-d'Or. Il y a trois aéroports internationaux, les autres sont des aéroports régionaux.

Ce que propose le gouvernement fédéral, c'est de tuer le transport aérien dans des villes de régions. Je ne le répéterai jamais assez: quand on veut décourager les gens de fumer, on augmente la taxe sur le tabac; quand on veut décourager les gens de prendre l'avion, on fait ce que fait le gouvernement du Canada, on crée une taxe d'embarquement dans les aéroports régionaux. C'est la dure réalité de ce que propose le gouvernement libéral.

Cette industrie a été la plus lourdement frappée en une seule journée dans toute l'histoire du Canada. Toutes les autres industries et tous les autres travailleurs et travailleuses de tous les autres secteurs demandent à mes collègues du Bloc québécois de les aider. Toutes les semaines, on a des employés qui perdent leurs emplois dans le secteur de la forêt, dans le secteur du transport, dans tous les secteurs. On vient nous demander de les aider. Quand on voit ce que le gouvernement libéral fait aux employés du transport aérien, aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour le transport

Initiatives ministérielles

aérien, il ne faut pas s'imaginer qu'il y aura de l'aide pour d'autres industries au Canada. C'est ce qu'il faut expliquer aux Québécoises et aux Québécois.

Dans ce budget, il y a une bonne nouvelle, soit la compensation qui sera accordée aux apprentis mécaniciens, une compensation pour les coûts de l'outillage qu'ils pourront maintenant déduire de leur rapport d'impôt. Ce n'est pas un dossier qui a été présenté par les députés libéraux. C'est un dossier qui a été défendu par mes collègues du Bloc québécois, entre autres par mon collègue de Rivière-des-Mille-Îles et celui de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans. Ce sont mes collègues qui ont défendu ce dossier en cette Chambre, ce qui a fait que le gouvernement y a pensé. On devra continuer dans ce dossier.

Tous les travailleurs et travailleuses qui doivent utiliser de l'équipement et de l'outillage dans le cadre de leurs emplois devraient avoir le droit de déduire de leur impôt le coût de cet outillage et de cet équipement. Les députés du Bloc québécois livreront ce combat au cours des prochains mois et des prochaines années.

En terminant, je dirai que c'est triste pour les travailleurs et les travailleuses du secteur de l'aviation. C'est triste pour les villes des régions, les petites villes que l'on cite dans ce projet de loi. Ces villes ont bâti le Canada avec les ressources naturelles et continueront de faire vivre le Canada. Je trouve déplorable que le gouvernement libéral ait décidé de les laisser tomber encore une fois.

● (1655)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre au nom du Nouveau Parti démocratique à propos du projet de loi C-49, Loi portant exécution du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

Je tiens à répondre ici à mon collègue du gouvernement qui a dit que le budget et le projet de loi prouvent que le gouvernement a écouté les Canadiens. Ce n'est pas tout à fait exact, je crois. Le gouvernement a écouté DES Canadiens. Il a écouté ses amis.

Les électeurs de Vancouver-Est, ma circonscription, les travailleurs à faible revenu, ne trouvent rien dans le budget qui contribuera à améliorer leur qualité de vie.

Un des principaux éléments du budget vise à établir l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ou ACST. Comme l'a dit mon collègue du Bloc québécois, ceci n'est rien d'autre qu'une ponction fiscale. Pourquoi diable les Canadiens voudraient-ils donner un chèque en blanc de 2,2 milliards de dollars au gouvernement fédéral sans savoir où ira cet argent?

Initiatives ministérielles

Il faut faire remarquer aux Canadiens que cette nouvelle Administration de la sûreté du transport aérien n'est rien d'autre qu'un nouvel organisme qui sera dirigé par des personnes nommées par le gouvernement libéral et qui n'aura pas grand-chose à voir avec la sécurité des aéroports. En fait, sur les 24 \$ que devront payer les voyageurs pour chaque billet aller-retour, 2 \$ seulement par vol serviront à financer le nouvel organisme et des mesures de sécurité. Quelque 56 pages du projet de loi portent sur l'administration de la nouvelle taxe, mais il n'y est fait aucunement mention de la façon dont la sécurité sera améliorée.

Il est incroyable qu'on invoque des raisons de sécurité, qui préoccupent à juste titre les voyageurs, pour confier 2,2 milliards de dollars à un nouvel organisme qui n'a aucune crédibilité ni légitimité, sans avoir la garantie que la sécurité sera effectivement améliorée. Nous, du Nouveau Parti démocratique, nourrissons de sérieuses réserves à l'égard de cette proposition et nous allons la contester jusqu'au bout avec acharnement.

Une autre disposition du projet de loi concerne le Fonds pour l'infrastructure, de deux milliards de dollars. Au début, il s'agissait d'une fondation distincte. Je crois que beaucoup d'entre nous avaient de sérieuses préoccupations, se demandant comment serait exploitée une fondation dont les membres seraient nommés par le gouvernement libéral et comment elle rendrait des comptes. Or, le vice-premier ministre sera désormais chargé du fonds de deux milliards de dollars.

Je tiens à dire que la création d'un fonds sur l'infrastructure revêt une importance cruciale. J'ai déjà travaillé dans l'administration municipale. Aujourd'hui, des députés du groupe parlementaire du NDP ont rencontré le président de la Fédération des municipalités canadiennes, M. Jack Layton. Il nous a exposé le sérieux problème que les municipalités doivent affronter. Elles sont aux prises avec d'énormes coûts liés à l'infrastructure, entre autres, à l'égard des transports en commun, des ponts, des routes, des réseaux d'aqueduc et des usines de traitement. La question est très importante, car bon nombre de nos municipalités, surtout dans les grands centres urbains, en sont rendues à un stade critique, ne disposant pas des ressources financières voulues pour répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructure.

M. Layton a souligné que les coûts des administrations municipales augmentaient en raison des recettes sur les impôts fonciers. Si nous regardons ce qui se passe en Europe et aux États-Unis, nous constatons que le gouvernement fédéral et les municipalités entretiennent des relations beaucoup plus directes, car des ententes financières permettent d'aider directement les municipalités à assumer les coûts de leur infrastructure.

• (1700)

La somme de deux milliards de dollars peut paraître énorme, mais, dans le contexte des besoins courants des municipalités, elle est vraiment dérisoire. Le NDP est certes d'accord sur le principe d'un fonds pour l'infrastructure, mais il demeure néanmoins très préoccupé devant la création d'un fonds de deux milliards de dollars sans qu'on sache clairement quels types de liens directs seront établis entre les municipalités et ce fonds.

Je voudrais également parler des lacunes de la loi. Hier, dans de nombreuses localités canadiennes, des étudiants sont descendus dans les rues par dizaines de milliers pour protester contre les coûts de l'éducation toujours croissants. Nos étudiants s'endettent de plus en plus lourdement et, en obtenant leur diplôme, ils accèdent en quelque sorte à la pauvreté.

En Colombie-Britannique, ma province, où les frais de scolarité ont été gelés pendant quatre ans et même réduits de 5 p. 100, les étudiants sont menacés d'une énorme révision à la hausse de ces mêmes frais. Des milliers d'étudiants ont manifesté à Queen's Park, à Halifax, à Vancouver, à Victoria et même à Ottawa, où l'on a vu des étudiants de l'Université Carleton dénoncer comme leurs camarades le fait que l'éducation devient de moins en moins accessible.

Des études révèlent qu'un jeune issu d'une famille à revenus modestes a moitié moins de chances de poursuivre des études post-secondaires qu'un jeune provenant d'une famille aisée. Je tiens à le signaler car j'ai entendu le député soutenir que le gouvernement libéral fait de l'excellent travail dans le domaine de l'éducation post-secondaire et qu'il a créé 2000 chaires de recherche. Bien que tout cela soit fort bon et beau, lorsqu'il s'agit d'aide directe aux étudiants éprouvant de la difficulté à assumer des frais de scolarité élevés, le gouvernement n'a absolument rien à offrir.

Nous avons besoin d'un programme national de subventions, et non du fonds du millénaire dont mon collègue a fait état. Le fonds du millénaire aide moins de 12 p. 100 des étudiants. Dans certaines provinces, ce pourcentage est encore moins élevé. Le fonds du millénaire n'est pas un programme de subventions. Il n'améliore pas et n'augmente pas l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour les étudiants qui veulent poursuivre leurs études.

Je pense que tout étudiant au pays et tout organisme comme la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes est d'avis que le budget a échoué sous ce rapport.

Je veux aussi parler brièvement de logement. Il y a quelques jours, le Conseil national du bien-être social, un organisme consultatif constitué par le gouvernement fédéral, a présenté un excellent rapport intitulé «Le coût de la pauvreté». Le rapport a suscité un peu d'intérêt, mais pas tellement si l'on pense aux renseignements très intéressants et étonnants qu'il renferme.

Il révèle que la négligence dont nous avons fait preuve à l'endroit de notre politique sociale, de notre tissu social et de notre programme de sécurité sociale a créé des disparités croissantes dans les revenus. Elle a gravement hypothéqué, sur les plans humain, social et économique, nos systèmes judiciaires et de santé, de même que nos jeunes enfants qui ont besoin d'avoir un bon départ dans la vie, de profiter de chances égales et de se bâtir un avenir.

Le budget et le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui sont une façon déguisée d'aller puiser dans les poches du contribuable. Ils ne visent pas à améliorer la qualité de vie des Canadiens, non plus qu'à éliminer les inégalités qui existent au Canada.

• (1705)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après les attentats du 11 septembre à Washington, D.C., à New York et dans les champs de la Pennsylvanie, le Comité des transports a rédigé un rapport intitulé: «Créer une culture de la sécurité dans les transports: Le transport aérien d'abord». Jusqu'à maintenant, rien n'indique qu'un seul ministre a lu ce rapport. Autrement, je ne serais pas ici en train de m'opposer au projet de loi C-49 à cause de ses dispositions portant sur les transports.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-49 est essentiellement contraire aux recommandations du comité. Deux parties de ce projet de loi m'inquiètent particulièrement. La première créerait l'organisme appelé Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, que le gouvernement chargerait de toute la sécurité du transport aérien au Canada en lui donnant le mandat de déléguer ses pouvoirs aux autorités aéroportuaires.

À première vue, cela semble raisonnable. L'administration laisserait les autorités aéroportuaires des grands aéroports gérer toutes les activités liées à la sécurité dans leurs installations, et aiderait les plus petits aéroports. Cependant, les failles de ce projet de loi sont évidentes lorsqu'on l'examine de plus près et qu'on le compare aux recommandations du comité permanent et au projet de loi américain sur la sûreté dans le transport aérien.

Les États-Unis ont présenté le projet de loi S. 1447 dix jours après les événements du 11 septembre. C'était un modèle de clarté. Il détaillait ce qu'il fallait faire, quand il faudrait agir et qui serait responsable. En vertu de cette mesure législative, le secrétaire américain aux Transports et l'administrateur de la FAA doivent tous deux assumer des responsabilités précises et faire rapport au Congrès.

La clarté de cette mesure législative a inspiré le comité permanent. Il a recommandé qu'on crée un organisme chargé de la sécurité dans les transports et que son mandat et ses procédures de fonctionnement et de reddition de comptes soient définis par la loi. Le comité a aussi recommandé que le régime soit soumis à un examen prévu par la loi un an après l'entrée en vigueur de celle-ci. Cet organisme devait être dirigé par un secrétaire d'État à la sécurité dans les transports qui, à titre de député, serait tenu de rendre compte à la population canadienne par le truchement de la Chambre.

Au lieu de cela, le gouvernement a créé une autre administration autonome dont les membres du conseil seront nommés par le ministre des Transports. En vertu du paragraphe 34b), le Cabinet pourrait obliger l'Administration à communiquer au ministre tout renseignement qu'il pourrait exiger. Cependant, il n'existe aucun véritable mécanisme de reddition de comptes. Le paragraphe 32(1) permettrait au ministre de refuser de déposer tout renseignement dont la publication nuirait, selon lui, à la sécurité publique en général ou à la sûreté du transport aérien.

La Air Line Pilots Association a émis, il y a deux jours, un communiqué de presse disant que le gouvernement créait un palier bureaucratique de plus au sein duquel le groupe des compagnies aériennes et celui des aéroports profiteraient chacun de 2 des 11 nominations partisans au conseil d'administration.

Si l'article 6 du projet de loi C-49, qui établit les responsabilités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, avait prévu que le mandat de l'administration serait remis à Transports Canada dans le cadre d'une fonction de réglementation, nous aurions pu avoir une certaine reddition de comptes. Cependant, la reddition de comptes n'est pas une des marques du projet de loi C-49.

Il n'est pas surprenant que le gouvernement veuille éviter de donner au ministre des Transports plus de responsabilités et une plus grande visibilité alors que sous sa direction, sept transporteurs aériens canadiens ont fait faillite. Seul le lion dans *Le Magicien d'Oz* trouverait courageux de se cacher derrière un organisme indépendant et prétendrait ainsi rendre des comptes.

La première partie du projet de loi C-49 est la marque d'un gouvernement qui a peur de prendre des responsabilités, de s'occuper de questions et de rendre des comptes au sujet de ses actions. On reste sur sa soif en fait de leadership et on est un petit peu plus

conscient de l'arrogance du gouvernement, qui a le sentiment de ne pas avoir de comptes à rendre aux Canadiens sur cette importante question.

Ma deuxième préoccupation relativement au projet de loi est encore plus inquiétante. On a vraiment le sentiment de s'être fait voler. Lorsqu'on lit attentivement le projet de loi, on s'aperçoit que le gouvernement a utilisé les événements tragiques du 11 septembre pour plonger à qui mieux mieux dans les poches des Canadiens afin de leur prendre encore plus de leur argent durement gagné.

Le projet de loi va promulguer un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien de 24 \$ aller-retour. Pour la plupart des Canadiens, cela ne semble pas beaucoup d'argent. Pour la plupart d'entre eux, c'est le même montant qu'ils doivent payer pour se rendre à l'aéroport et en revenir en taxi. Le gouvernement espère qu'on ne le remarquera pas, mais il s'agit d'une autre ponction fiscale. Il espère que nous croyons ce qu'il dit lorsqu'il affirme que ce sont les passagers qui vont payer ce droit, car ils vont être les véritables bénéficiaires du service.

En général, il y a une grande différence entre un droit et une taxe. Un droit est associé à un avantage tangible. Les étudiants universitaires paient des droits. En retour, les universités leur offrent des cours. Lorsqu'on paie un droit, on obtient un service. Généralement, il y a un lien entre ce qu'on paie et ce qu'on reçoit.

D'autre part, le *Black's Law Dictionary* définit la notion de taxe ou d'impôt comme suit:

Charge pécuniaire obligatoire imposée aux particuliers et aux sociétés par l'État afin de subvenir aux charges publiques et dont le paiement est exigé par le pouvoir législatif.

Il n'y a aucun rapport avec une prestation particulière. Les sommes prélevées vont directement dans un trou noir et, selon l'intégrité du gouvernement, peuvent être consacrées à des programmes que les citoyens estiment prioritaires comme les soins de santé et les routes.

• (1710)

Après m'être longuement penché sur la question, j'en suis arrivé à la conclusion que le droit de 24 \$ pour la sécurité des passagers du transport aérien, pour les vols aller-retour, est un impôt plutôt qu'un droit. Quatre raisons me portent à croire que ce droit a pour but de rapporter de l'argent au gouvernement. Primo, au cours de la première année d'application de ce nouveau droit, soit pendant l'exercice 2002-2003, l'article 7 du projet de loi C-49 prévoit des dépenses de 340 millions de dollars, alors que le tableau 5.1 des prévisions budgétaires prévoit des recettes de 430 millions de dollars. Le surplus serait de 90 millions de dollars pour la première année. Le surplus prévu pour la cinquième année est de 139 millions de dollars.

Secundo, le montant de ce droit dépasse le coût du service qu'il doit payer. Au Canada, ce droit devrait être de 24 \$ pour un voyage aller-retour en avion. C'est deux ou trois fois plus élevé que le droit similaire imposé par les États-Unis suite aux événements du 11 septembre. Les Américains exigent le paiement d'un droit de 2,50 \$ par vol, ce qui veut dire 5 \$ au plus, pour un aller-retour. En dollars canadiens, cela représente 4 \$ et 8 \$ respectivement. Aux États-Unis, si un voyageur fait l'aller-retour entre Dallas et Houston, le même jour, il ne paie que 8 \$ canadiens. Toutefois, pour un vol aller-retour entre Edmonton et Calgary le même jour, les voyageurs doivent payer un droit de 24 \$ canadiens. C'est trois fois plus élevé.

Réfléchissons un peu à cela. Ce sont les États-Unis qui ont été attaqués par des terroristes le 11 septembre, pourtant nous exigeons un droit trois fois supérieur au leur au titre de la sécurité du transport aérien.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, il n'y a aucun rapport entre le coût du service et le montant de la taxe à la sécurité qui est perçue. Un voyageur effectuant un aller simple de Montréal à Vancouver paierait une taxe de 12 \$, tandis que celui qui effectuerait un aller simple de Montréal à Mexico paierait 24 \$. Dans les deux cas, les deux voyageurs franchiraient les mêmes postes de sécurité, monteraient à bord du même airbus A-320 pour effectuer un vol d'une durée de cinq heures et demie vers deux destinations situées l'une et l'autre à 2 300 milles de distance. Or, dans un cas le montant de la taxe serait de 12 \$ et dans l'autre, de 24 \$. Dans ce dernier cas le voyageur paierait le double pour le même service. C'est une ponction fiscale.

Le président du groupe des services aériens de Saskatoon, M. David Eckmire, affirme que la perception de la taxe à la sécurité aérienne à l'aéroport de Saskatoon rapportera 5 millions de dollars par année, soit l'équivalent du budget d'exploitation de cet aéroport pour toute une année financière.

Quatrièmement, la taxe frapperait les personnes qui ne bénéficieraient d'aucun des services qu'elle est censée assurer. Un voyageur qui se rendrait du terminal sud de Vancouver à Victoria, Campbell River ou Comox paierait une taxe de 24 \$ correspondant à un aller-retour, même s'il ne franchissait probablement aucun des postes de sécurité aéroportuaire pendant le voyage.

La véritable raison de s'opposer à la taxe, ce n'est pas qu'elle constitue une ponction fiscale de la part du gouvernement libéral, c'est qu'elle dissuade fortement les gens de recommencer à voyager. Tout le monde se souvient des efforts du président Bush pour convaincre les Américains de reprendre l'avion. Au Canada, le gouvernement fait le contraire.

La semaine dernière, j'ai parlé à la Chambre de la taxe à la sécurité aérienne. Fait intéressant, en Ontario, depuis février 1998, soit la dernière année pour laquelle j'ai pu obtenir des statistiques fiables, le prix de la cartouche de cigarettes est constitué à 56,69 p. 100 de taxes de toutes sortes. C'est beaucoup, mais cela fait partie de la politique avouée du gouvernement, qui vise à dissuader les gens de fumer.

Si la taxe à la sécurité aérienne s'appliquait aujourd'hui, le tarif-économie de 119 \$ entre Toronto et Détroit, qu'Air Canada annonçait hier sur Internet, serait de 285,12 \$ une fois ajoutés les droits et taxes canadiens et américains. Les taxes et les droits représenteraient 166,12 \$ du montant total, soit 58,26 p. 100 du coût. Autrement dit, les législateurs canadiens croient que l'imposition de taxes de 56,7 p. 100 sur la cartouche de cigarettes dissuadera les gens de fumer, mais qu'une taxe de 58,26 p. 100 sur le prix d'un billet d'avion ne découragera pas les gens de prendre l'avion. Aussi ridicule que ce soit, c'est la logique des libéraux.

Dans le même esprit qui a permis la disparition de sept transporteurs aériens sous sa gouverne, le ministre des Transports a tranquillement prédit que les voyageurs qui prennent l'avion ne renonceraient pas à ce moyen de transport à cause de la dernière ponction fiscale. Il a fait remarquer que le niveau des taxes sur les cigarettes n'est atteint que si les taxes et les droits sont calculés en pourcentage des vols transfrontaliers. C'est inexact. La vérité est bien plus sombre.

Quand on consulte les aubaines d'Air Canada sur son site Web pour le prochain week-end, on trouve un tarif de 99 \$ pour un vol entre Calgary et Kelowna, un tarif de 89 \$ pour un vol entre Victoria et Vancouver et un tarif de 79 \$ pour un vol entre Toronto et Sarnia. Ces trois tarifs sont très concurrentiels. Air Canada fait des efforts pour inciter plus de gens à prendre l'avion.

Puis le gouvernement intervient. Si nous ajoutons les droits de 24 \$ pour la sécurité des voyageurs sur un vol aller-retour aux autres droits et taxes s'appliquant au tarif de 79 \$ du vol Toronto-Sarnia, nous obtiendrions 163,10 \$. Nous payerions le double du tarif annoncé après prélèvement de tous les droits et taxes. N'oublions pas que le gouvernement dit que la taxe de 57 p. 100 sur les cigarettes vise à inciter les gens à cesser de fumer.

• (1715)

Avec une mesure comme le projet de loi C-49, moins de gens prendront l'avion et les prix augmenteront. Comme toujours, la qualité diminuera parce que moins de voyageurs demanderont des comptes aux transporteurs. Or, pour une raison étrange, les libéraux s'étonnent toujours que sept transporteurs aient disparu depuis qu'ils ont accédé au pouvoir. Honte au gouvernement.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, le député me rappelle tant de choses qui manquent dans le budget. Ce budget est en train d'être mis en oeuvre et les Canadiens, commencent à saisir, avec beaucoup de déception, ses véritables effets.

Mon collègue a parlé de l'industrie du transport aérien. Dans les Maritimes, on sait à quel point on se moque particulièrement de nous à cet égard.

Une voix: Partout au Canada atlantique.

M. Peter MacKay: Oui, partout au Canada atlantique, comme le signale le député de Terre-Neuve. On force les aéroports de la région à percevoir ce droit additionnel, cette taxe déguisée qui finira, à mon avis, par dissuader encore plus les gens de prendre l'avion, alors que nous voulons stimuler l'activité économique et permettre aux aéroports d'offrir un service sûr. Ce n'est qu'une ponction fiscale déguisée qui a été conçue par opportunisme par un gouvernement qui agit si souvent de la sorte.

Depuis presque dix ans qu'il est en place, le gouvernement a bénéficié d'une conjoncture économique favorable la plupart du temps, mais il n'a pourtant rien fait d'autre que récolter les fruits des politiques administratives de ses prédécesseurs. Les libéraux ont bénéficié des politiques qu'ils avaient ridiculisées quand ils étaient dans l'opposition et qui sont celles-là mêmes qu'ils avaient maintes fois promis de changer, tout au long de campagnes électorales. Je fais évidemment allusion à l'infâme livre rouge, renfermant la promesse d'éliminer la TPS. Les appuis qu'ils ont eus, c'est en grande partie à cette promesse qu'ils les doivent. Il y avait aussi l'accord de libre-échange que le premier ministre devait renégocier, mais qu'il a vraiment adopté, comme son ancien ministre de l'Industrie d'ailleurs, disant que c'était une excellente idée et que les libéraux n'auraient peut-être pas dû s'empressement de critiquer.

Après avoir bénéficié des politiques qu'ils avaient jadis dénoncées avec tant de véhémence et après avoir fait siennes les politiques économiques jadis si détestables, les libéraux font maintenant face aux réalités que suscitent un ralentissement économique.

Ce que nous avons constaté dans ce budget, c'est l'absence de programme. Le gouvernement a tout simplement fait le somnambule pendant qu'il a été au pouvoir. Nous constatons maintenant que les taux de chômage commencent à augmenter en raison de son incurie. Nous constatons certes, dans des secteurs importants de l'économie, comme l'agriculture, que le gouvernement fait fi de sa responsabilité et des engagements qu'il a pris antérieurement pour établir des règles du jeu équitables dans les économies mondiales.

Initiatives ministérielles

L'industrie du bois d'oeuvre représente peut-être un des échecs les plus cuisants du gouvernement. En Colombie-Britannique seulement, plus de 13 000 travailleurs forestiers ont été mis à pied. On prévoit que 15 000 à 17 000 autres iront grossir les rangs des chômeurs dans un avenir prochain.

On a déjà parlé de l'industrie du transport aérien. En raison de l'incurie du gouvernement, pas moins de trois à cinq sociétés aériennes sont complètement disparues. Elles sont complètement disparues sous la tutelle du gouvernement.

Ce que nous avons vu dans le secteur agricole, comme je l'ai mentionné, notamment dans des provinces comme la Saskatchewan et le Manitoba, ce sont des agriculteurs qui se battent contre les éléments, mais qui se battent aussi contre les politiques, ou, si l'on peut dire, contre l'absence de politiques gouvernementales. Dans l'Ouest, les agriculteurs des Prairies s'attendent à produire jusqu'à 30 p. 100 de moins de blé, de canola et d'orge en raison des conditions climatiques. Les analystes nous disent que, dans le secteur des grains et des oléagineux, on estime que les pertes pourraient dépasser 2,2 milliards de dollars en une année seulement.

Que fait le gouvernement pour remédier à cela? Cette année, le nouveau Programme canadien du revenu agricole ne prévoit que 435,5 millions de dollars pour l'année, comparativement au montant de plus de 600 millions de dollars qui a été versé au cours de la dernière année du Programme d'aide en cas de catastrophe agricole. Comme cela est souvent le cas, nous devons comparer des situations antérieures et des programmes qui ont été établis antérieurement pour s'attaquer à ces crises afin de savoir exactement ce qui se passe. À maintes reprises, nous voyons le gouvernement se livrer à de la désinformation et le CPM manipuler l'information. Selon le Budget principal des dépenses, le budget prévu dans le PCRA sera ramené à 353 millions de dollars au cours de la prochaine année.

• (1720)

Que dire au sujet du dollar? Quand le ministre des Finances était dans l'opposition, comme c'est le cas de nombreux députés ministériels, il faisait des prédictions audacieuses quant à ce qu'il ferait. Il a alors dit qu'il ferait en sorte que le dollar avoisine les 77 cents, car il estimait que cela était raisonnable et naturel. Avec lui, toutefois, le dollar a tellement chuté qu'il menace de passer sous les 60 cents.

C'est un peu comme si les Canadiens subissaient une réduction de salaire chaque fois que le dollar se replie un peu plus, pendant que le ministre des Finances, le premier ministre et nombre d'autres ministres du Cabinet haussent les épaules. Exactement comme au Québec. Il faut être à un cheveu du désastre, quand le train est sur le point de dérailler ou de frapper un mur, pour que le ministre des Finances et le premier ministre se réveillent. Même alors, où sont les résultats? Le dollar dépérit autour des 60 cents.

Le Canada importe des États-Unis des produits et services représentant 30 p. 100 du PIB. Depuis l'avènement des libéraux au pouvoir en 1993, le dollar canadien a perdu plus de 13 cents par rapport au dollar américain. En fait, le dollar a perdu 16 p. 100 de sa valeur, ou 12 cents. C'était avant le 11 septembre.

Le recul du dollar signifie que les entreprises canadiennes profitent peut-être de la faiblesse du dollar pour essayer d'améliorer leur position concurrentielle mais que cela se fait au détriment de la hausse de la productivité au Canada. Cette situation étouffe l'innovation et fait stagner la qualité de vie dans notre pays.

Cette année, le dollar canadien a perdu 4,6 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar américain, dont seulement 0,4 p. 100 après les attentats du 11 septembre.

Le gaspillage du gouvernement est un autre aspect qui a été totalement occulté dans le budget. Le gouvernement a continuellement présenté un mauvais bilan en matière de gestion des finances. Ainsi, il a notamment affecté 180 000 \$ au cours de la dernière année à la remise en état du bureau du commissaire de la GRC. Plus de 200 000 \$ ont été consacrés à un rédacteur de discours pour le ministre des Finances. Le gouvernement a gaspillé près de 700 millions de dollars tout en bâclant le registre des armes à feu manqué et mal conçu, qui demeure toujours en place et gobe toujours de l'argent. Pourtant, cette semaine, nous avons assisté avec tristesse au refus du gouvernement de mettre en place un registre national des délinquants sexuels. Sur le plan des priorités gouvernementales, que pourrait-il y avoir de plus important que de mettre en place un registre national des délinquants sexuels plutôt qu'un registre ciblant des citoyens respectueux de la loi du pays?

Pour ce qui est d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et le nombre croissant de sans-abri au pays, je ne crois pas que nous allions trouver quelque réconfort que ce soit dans le document budgétaire à l'étude.

Une voix: Qu'en est-il des pêches?

M. Peter MacKay: Il va de soi que les pêches ne méritent même pas une mention. Quel camouflet à tout le Canada atlantique, encore une fois.

Le manque de contrôle parlementaire dont nous sommes témoins est à la fois une source de honte et d'émerveillement, compte tenu des occasions qu'a eues le gouvernement de corriger le problème.

En ce qui concerne l'excédent de l'assurance-emploi, qui devrait lui-même faire l'objet d'un débat long et détaillé, nous savons qu'il est de l'ordre de 36 milliards de dollars. Nous ne l'avons pas appris de l'opposition, des médias ou de qui que ce soit d'autre, mais bien de la vérificatrice générale, dont on peut certes escompter qu'elle présente des données exactes. C'est un montant vertigineux, et l'argent sert à des fins pour lesquelles il n'avait pas été prévu. Cette police d'assurance est là pour protéger les travailleurs qui perdent leur emploi ou ceux qui ont le malheur d'être des employés saisonniers. La vérificatrice générale nous a informés que ces 36 milliards de dollars ne sont pas nécessaires. C'est près de trois fois plus qu'il n'en faudrait pour faire face à une énorme hausse du chômage, à laquelle nous pouvons nous attendre au cours de la prochaine année.

• (1725)

Quand je pense à des endroits comme Canso, en Nouvelle-Écosse, et à ce que les gens de l'endroit pourraient trouver dans ce budget, je me dois de constater qu'il n'y a vraiment rien. Dans une collectivité qui fait face à des licenciements massifs, susceptibles d'avoir un effet dévastateur sur toute la ville, il n'y a à peu près rien dans le budget pour donner du réconfort ou de l'espoir aux gens.

En ce qui concerne les gens de Canso, ils se tourneront vers le gouvernement et s'attendent à ce que celui-ci adopte une démarche plus directe, active et innovatrice face à des situations comme la leur. J'espère que, la semaine prochaine, le ministre des Pêches, après avoir rencontré les intervenants de Canso, présentera quelque chose, des idées, une innovation et un esprit d'ouverture pour corriger la situation difficile dans laquelle ces gens se trouvent.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, vous prononcez bien le nom de ma circonscription. Je pense que vous commencez à vous habituer et cela me fait plaisir. J'aime bien vous l'entendre dire.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-49 qui est devant nous s'intitule la Loi de mise en oeuvre du budget de décembre 2001. Je ne sais pas si les contribuables et les auditeurs se souviennent de la date du dépôt du budget. C'était le 10 décembre.

Une voix: C'était le jour de mon anniversaire.

M. Jean-Yves Roy: Il semblerait que c'était l'anniversaire d'un de mes collègues. Je l'ignorais. Je lui souhaite donc un joyeux anniversaire en retard.

Je ne crois pas qu'aucun contribuable ne se souvienne de la date du dépôt du budget, le 10 décembre. Le budget qui a été déposé est sans doute un des pires budgets qu'on ait vus. C'est un budget de catastrophe où le gouvernement, à la suite des événements du 11 septembre, s'est senti dans l'obligation de réagir.

Le ministre des Finances, qui ne devait pas présenter de budget, a décidé d'en présenter un. Il a investi—souvenons-nous—2,2 milliards de dollars pour la sécurité, semble-t-il. Je dis bien semble-t-il, parce que c'est au cours des années qu'on va voir où vont être dépensés ces 2,2 milliards qui ont été investis.

C'est un budget qui a été présenté contrairement à ce qu'on aurait pu croire. On aurait souhaité nous, du Bloc québécois, un budget visant à distribuer équitablement la richesse collective. Nous avons, semble-t-il, une bonne performance économique et malgré les événements du 11 septembre, cette performance, même si elle a diminué, continue d'être bonne. On se serait donc attendu à ce qu'il y ait une certaine redistribution de la richesse collective.

Il y avait des attentes très importantes à satisfaire dans les régions dites éloignées, comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. En guise de réponse, le récent budget fédéral oublie et ignore complètement les régions. Il n'y a aucune mesure véritable pour aider les régions en difficulté, pour soutenir l'économie des régions qui, elles, sont davantage frappées, à la suite des événements du 11 septembre.

En somme, c'est un budget qui abandonne les chômeurs et les chômeuses. Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques l'a très bien exprimé tout à l'heure. C'est un abandon des travailleurs et des travailleuses avec un emploi saisonnier et souvent précaire. Dans le budget, il n'y a absolument rien, absolument aucune mesure pour les travailleurs saisonniers, à tout le moins des mesures qui auraient pu les aider.

C'est également un budget qui abandonne les personnes âgées. Mon collègue de Champlain est à côté de moi et, depuis quelques semaines, il a entrepris une tournée du Québec. Il nous a signalé ici, à la Chambre, que le gouvernement actuel a volé plus de 1,2 milliard de dollars aux personnes âgées depuis huit ans, c'est-à-dire aux plus démunis de la société. Ce sont des personnes âgées qui ont droit au Supplément de revenu garanti. Elles en ont été privées par le gouvernement fédéral et ce, depuis huit ans, pour l'équivalent de 1,2 milliard de dollars.

C'est un budget qui abandonne les personnes âgées, les plus démunis et les plus pauvres. C'est aussi un budget qui abandonne les travailleuses et les travailleurs. Mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel en a parlé tout à l'heure. Il a parlé des gens qui avaient perdu leur emploi, à la suite des événements du 11 septembre et de ceux qui continuent de perdre leur emploi parce que l'économie a fonctionné au ralenti depuis ces événements. Il n'y a aucune mesure véritable pour soutenir les travailleuses et les travailleurs qui se retrouvent sans emploi.

Il faut comprendre que ces gens font face à une situation difficile. Il n'est pas évident pour ces personnes, particulièrement pour celles

qui travaillaient dans le secteur du transport aérien, de retrouver un emploi.

C'est également un budget qui abandonne les régions rurales.

• (1730)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Matapédia—Matane, mais le temps est expiré. Il aura encore cinq minutes pour terminer son exposé lors de la reprise du débat sur ce projet de loi.

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI INSTITUANT LA JOURNÉE SIR JOHN A. MACDONALD ET LA JOURNÉE SIR WILFRID LAURIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 janvier, de la motion: Que le projet de loi S-14, Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, c'est un très grand honneur pour moi de parler de ce projet de loi sénatorial. Je félicite le député qui a parrainé le projet de loi, de même que l'auteur du projet de loi à l'autre endroit, le sénateur John Lynch-Staunton.

Il est important de garder à l'esprit que cette mesure législative a pour but en réalité de faire connaître aux Canadiens certains de nos fondateurs, et surtout d'amener nos écoliers à découvrir avec plaisir notre histoire.

Le Canada a une belle histoire. Nous avons de quoi en être fiers. Beaucoup de choses ont été accomplies. On a donc décidé de souligner la contribution de deux grands premiers ministres canadiens, sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier. Le projet de loi vise à lever un pan important de notre histoire et à célébrer un principe important qui est toujours resté lié à l'histoire de notre pays.

Nous disposons de nombreux outils pour communiquer des idées, mais qu'y a-t-il de mieux qu'une journée consacrée à la mémoire de ces deux grands hommes?

Malheureusement, on s'aperçoit que l'histoire est parfois absente des programmes scolaires de nos jours. Plus qu'à n'importe quelle autre époque, nous avons la possibilité de communiquer à l'aide de toutes sortes de moyens technologiques et par Internet. Il nous faut toujours établir le dialogue, toujours faire l'effort de reconnaître les moyens de communiquer un message positif. Nous avons ici une histoire très positive, celle de ces deux grands hommes.

Nous voulons que tous les Canadiens comprennent bien que ce projet de loi n'a pas pour but de créer d'autres fêtes légales. Il désigne le 11 janvier et le 20 novembre comme des journées portant respectivement les noms de Macdonald et de Laurier. Ces deux journées fourniront au gouvernement du Canada, et surtout au ministère du Patrimoine canadien, de même qu'aux écoles, aux institutions et aux médias, l'occasion de parler de ces deux grands personnages. On fera ainsi mieux connaître une partie de l'histoire de notre pays.

Ajournement

Au début du mois dernier, le *Globe and Mail* a pris une initiative extraordinaire. Il a invité les ex-premiers ministres à soumettre des articles sur d'anciens premiers ministres.

Le très honorable député de Calgary-Centre a écrit un article merveilleux sur un homme qu'il a connu, qu'il a respecté et dont il s'est grandement inspiré pendant le temps qu'ils ont passé ensemble à la Chambre des communes. Je veux parler du très honorable John Diefenbaker. Le point de vue exprimé était très original, vu la relation personnelle qui a existé entre les deux personnes concernées.

D'autres ex-premiers ministres ont aussi rédigé des articles. Le très honorable Brian Mulroney a écrit un article sur Robert Borden, originaire de la Nouvelle-Écosse. John Thompson avait aussi des origines néo-écossaises.

L'ex-premier ministre John Turner a écrit un article sur sir John A. Macdonald. Le thème central de cet article publié le 12 janvier concernait le fait que nous devrions commémorer davantage le travail de ce grand homme, de ce père fondateur qui, contre toute attente et grâce à sa détermination et à sa capacité d'arriver à des compromis, a réussi à unir notre pays.

Dans son article, le très honorable John Turner a présenté bien des arguments à l'appui de ce projet qui consiste à faire du 11 janvier une journée pour commémorer le travail de sir John A. Macdonald et pour le célébrer à titre de héros national. Pour étayer sa thèse, il a cité de nombreux discours qui ont été prononcés à la mort de sir John A. Macdonald. Il a notamment cité un discours de sir Wilfrid Laurier. J'exhorte les députés à lire cet article de John Turner qui a été publié dans le *Globe and Mail*. M. Turner a recueilli le témoignage de nombreuses autres personnes sur cette question.

À mon avis, sir Wilfrid Laurier serait d'accord pour qu'on commémore le travail de sir John A. Macdonald, et vice versa. Voici un extrait de ce que sir Wilfrid Laurier a déclaré à la Chambre des communes, à la mort de sir John A. Macdonald:

Quant à sa vie d'homme d'état, elle est écrite dans l'histoire du Canada. On peut dire sans exagération que la vie de sir John A. Macdonald à partir du jour où il est entré au Parlement, est l'histoire du Canada.

Ce sont là des mots très puissants, qui témoignent d'une grande fierté.

• (1735)

Voilà ce que Laurier disait de Macdonald. Voici maintenant ce que le très honorable John Turner a dit de sir John A. Macdonald:

La Grande-Bretagne n'oubliera jamais Cromwell, Pitt ni Disraeli. Le héros dont nous ajoutons le nom à notre liste d'immortels, John Alexander Macdonald, avait presque autant de force qu'un Cromwell, un peu du tact rassembleur et conciliateur d'un William Pitt, la sagacité d'un William Gladstone et un peu de la perspicacité d'un Benjamin Disraeli. Lire la biographie de John Alexander Macdonald, c'est en fait lire la «biographie du Nouveau Monde».

Nous avons ici l'occasion d'examiner la vie de ces grands hommes et de songer à leur contribution immense, à leur contribution inestimable au Canada.

À la Chambre des communes, sir Wilfrid Laurier nous rappelait chaque jour avec éloquence la nature de notre pays, à nous qui pouvons admirer les eaux majestueuses de la rivière des Outaouais à partir de cet édifice vénérable. J'estime que nous pouvons encore beaucoup nous inspirer des paroles de ces hommes.

L'histoire du Canada est faite d'autres choses que des légendes de la politique ou des réalisations du gouvernement. Elle sert souvent à réfléchir aux sacrifices personnels que ces hommes ont consentis, à la contribution de leur famille et de leur parti. Elle rend beaucoup compte de l'histoire de notre pays à ce moment-là de son développement. À cette époque de notre histoire, ces hommes ont

grandement servi leur pays, d'une façon que nous admirons tous, que nous espérons émuler et dont nous voulons nous inspirer pour l'avenir. Nous espérons tirer sagesse et inspiration de leurs actions et de leurs paroles.

C'est toujours un défi que de trouver le moyen de faire participer les gens au processus politique, de les amener à s'engager et à trouver là une raison de vivre. J'estime qu'une journée de célébration des réalisations de ces deux pères fondateurs est une véritable aubaine. Elle nous permettra d'encourager les gens à songer aux réalisations de ces hommes et à celles que d'autres pourront contribuer à l'avenir.

En soulignant les anniversaires de Macdonald et de Laurier, nous pouvons non seulement mettre en lumière le passé, mais encore fournir aux Canadiens un point de rassemblement, une raison de se rappeler ensemble tout ce qui a été accompli au Canada jusqu'à maintenant et de songer à ce que nous pourrions accomplir dans les jours et les années à venir.

Je demande à tous les députés d'appuyer le projet de loi. Je crois comprendre qu'on est disposé à laisser le projet de loi passer à la prochaine étape, de telle sorte que cette affaire se réalise.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-14 sont réputées avoir été mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 19 février 2002, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1740)

[Traduction]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, la question dont la Chambre est maintenant saisie fait suite à une question qui a été posée au ministre. C'est une question qui porte tout à fait sur ce que nous avons souvent vu. Encore une fois, le ministre essaie d'éviter de fournir une réponse significative.

À maints égards, le gouvernement continue à être déconnecté de la réalité du Canada en évitant de répondre à des questions directes et en entourant ses réponses d'un caractère secret. Cela ne contribue guère à renforcer, comme je l'ai indiqué précédemment, la pertinence du Parlement.

Ajournement

Le 23 octobre 2001, je suis intervenu pour poser une question à la ministre de la Justice et j'ai parlé du projet de loi C-36 qui faisait suite à la tragédie du 11 septembre. J'ai soulevé le fait que les groupements de défense des libertés au Canada avaient clairement indiqué que la nouvelle loi antiterroriste avait été trop loin en refusant qu'on divulgue certains renseignements aux Canadiens. Par conséquent, je soutiens qu'il y avait un risque d'abus.

La mesure législative, comme la présidence s'en rappelle sans doute, donne au gouvernement la possibilité de retenir de l'information en permettant au ministre de recourir à la délivrance d'attestations permettant essentiellement d'occulter les actions du gouvernement. Des amendements au projet de loi C-36 permettront de contourner les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement est allé trop loin en incluant cette disposition particulière et ce pouvoir dans la mesure législative.

J'ai voulu savoir pourquoi le gouvernement avait invoqué la menace à la sécurité pour justifier la restriction de la libre circulation de l'information. On m'a répondu, avec désinvolture d'ailleurs, que le gouvernement ne cherchait nullement à restreindre la libre circulation de l'information. Les preuves du contraire ne manquaient déjà pas quand j'ai posé la question en octobre et par la suite.

La récente décision du Conseil du Trésor en est un exemple. Les états de frais de déplacement et autres documents afférents aux ministres du Cabinet et à leurs collaborateurs ne seront pas divulgués en réponse à toute demande d'accès à l'information, car c'est contraire au droit relatif au respect de la vie privée. Selon la décision du Conseil du Trésor, la décision de son ministre de préserver le secret entourant les notes de frais des ministres permettrait d'établir l'équilibre entre d'un côté le droit à l'information, et de l'autre, la protection des renseignements personnels.

Il n'en est tout simplement rien. C'est mal interpréter le jugement de la Cour suprême. La ministre semble s'appuyer trop lourdement sur un avis dissident, au détriment de l'avis majoritaire des magistrats.

Nous avons maintes fois exprimé notre déception. Je sais que le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a fait inscrire au *Feuilleton* une question au sujet du scandale concernant la Lancaster Aviation, que l'on a tenté d'étouffer. Les Canadiens attendent de leurs députés et de l'opposition qu'ils amènent le gouvernement à tenir les promesses de transparence et d'ouverture dont il nous rebattait les oreilles lors des campagnes électorales et dans sa propagande. Le gouvernement fait faux bond aux Canadiens en refusant de jouer la transparence et de divulguer l'information réclamée.

Force nous est de constater que le pays mérite mieux. Les Canadiens ont droit à mieux. Le gouvernement n'a pas tenu la promesse de transparence qu'il a faite aux Canadiens. J'ose espérer que, à l'avenir, le gouvernement dévoilera non seulement ses intentions passées, mais aussi ses intentions présentes, en s'adressant directement aux Canadiens par le truchement de la Chambre des communes.

[Français]

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.) Madame la Présidente, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'aborder les points soulevés par l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough au sujet du projet de loi C-36, ainsi que du certificat que pourrait émettre le procureur général, même si le député ne l'a pas mentionné nommément.

[Traduction]

J'aimerais expliquer exactement quel sera l'effet du nouveau paragraphe 38.13 une fois le projet de loi C-36 devenu loi. Cette disposition stipule que le procureur général du Canada peut délivrer personnellement un certificat interdisant la divulgation de renseignements dans le cadre d'une instance, dans le but de protéger soit des renseignements obtenus à titre confidentiel d'une entité étrangère —au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur la protection de l'information—ou qui concernent une telle entité, soit la défense ou la sécurité nationales.

Le député semble laisser entendre que le certificat pourrait servir à refuser la divulgation de tous les types de renseignements que détient le gouvernement, mais ce n'est pas le cas. La liberté d'accès à l'information demeure la norme plutôt que l'exception pour le gouvernement. Ce projet de loi n'aura pas d'impact sur l'accès public à la grande majorité des renseignements du gouvernement.

Le processus du certificat délivré par le procureur général s'appliquera dans des cas exceptionnels et servira de garantie ultime pour assurer la protection de renseignements très confidentiels que pourrait détenir le gouvernement du Canada.

Je voudrais ajouter qu'il y a un certain nombre de garanties. J'en mentionnerai deux, compte tenu des contraintes de temps. D'abord, le certificat ne peut être personnellement délivré que par le procureur général du Canada. Ensuite, pareil certificat ne peut être délivré qu'après la prise, en vertu de la Loi sur la preuve au Canada ou de toute autre loi fédérale, d'une ordonnance ou d'une décision qui entraînerait la divulgation des renseignements devant faire l'objet du certificat.

Malheureusement, le temps me manque, mais je voudrais renvoyer le député aux alinéas dont je viens de parler dans ma réponse et dans lesquels il trouvera l'information exacte qui répondra mieux à sa question.

● (1745)

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, on ne fait pas mieux comme réponse en boîte. Oui, je faisais allusion à l'émission de certificats. Les propos de la secrétaire parlementaire confirment qu'il est possible de donner à l'émission de certificats une définition très floue et très large. La défense et la sécurité nationales sont sans contredit de vastes paramètres.

On voit que le gouvernement recule face au même type de pouvoirs larges et non contrôlés qui seront conférés aux termes du projet de loi C-42, mais si cela reste la règle du droit et si cela est la règle plutôt que l'exception, je signale que j'ai déjà parlé d'un cas récent où le gouvernement avait fait exactement le contraire. Il a repris la capacité de la population d'obtenir des renseignements sur les dossiers des ministres, leurs comptes de dépenses et ceux de leurs principaux bureaucrates.

Les agendas de golf du premier ministre et ses droits de jeu ne sont toujours pas à la disposition des Canadiens. Je doute qu'ils le soient un jour. Le premier ministre doit être reconnaissant envers des gens comme Jean Carle et d'autres membres du cabinet du premier ministre, qui ont bien su brouiller les pistes.

[Français]

Mme Raymonde Folco: Madame la Présidente, je pense que l'honorable député est en train de faire ce qu'on appelle en français une salade, avec de la mayonnaise qui monte dans tout cela.

Ajournement

[Traduction]

Je rappelle au député que, au lendemain de la tragédie du 11 septembre, tous les Canadiens, peu importe leur allégeance politique, ont reconnu que de nouvelles mesures s'imposaient pour assurer notre sécurité à tous. Nous devons prendre ces mesures en collaboration avec nos partenaires des autres pays pour renforcer nos dispositifs de défense contre des attaques terroristes.

Une de ces mesures est la protection de renseignements très confidentiels, ce qui fait l'objet du projet de loi. La lutte antiterroriste dépend en grande partie de notre capacité de recueillir des renseignements confidentiels au sujet d'activités terroristes. Il est impérieux que nous puissions protéger non seulement la substance de nos renseignements, mais également leurs sources.

Pour conclure, le projet de loi C-36, qui est le projet de loi dont nous discutons ici, et non tout autre prétendu méfait que le député voudrait souligner, prévoit un examen parlementaire complet des dispositions et de l'application de la loi dans les trois ans qui suivent sa sanction royale. Je crois que nous avons fort bien prouvé qu'il y a...

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux simplement signaler à votre attention et à l'attention des personnes qui écoutent peut-être les débats à cette heure-ci que, à défaut de faire autre chose, j'exprime ma vive préoccupation, pour ne pas dire ma vive insatisfaction, à l'égard de ce qui s'est produit tout à l'heure et qui est un imbroglio...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse, mais on ne peut pas soulever de recours au Règlement à ce moment-ci à la Chambre. J'ai déjà expliqué à l'honorable député qu'on a dit à trois reprises «reprise du débat» et personne ne s'est levé. C'est le Règlement de la Chambre.

[Traduction]

Comme il est maintenant 17 h 49, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 49.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 7 février 2002

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan.....	8791
Les comités de la Chambre	
Langues officielles	
M. Bellemare.....	8791
La Loi de l'impôt sur le revenu	
Mme St-Hilaire.....	8791
Projet de loi C-430. Présentation et première lecture.....	8791
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	8791
Pétitions	
L'Afghanistan	
M. Adams.....	8791
L'arséniat de cuivre chromaté	
M. Reid.....	8791
Questions au Feuilleton	
M. Regan.....	8791
Question de privilège	
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
Motion.....	8792
M. Goodale.....	8792

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2001	
Projet de loi C-49. Deuxième lecture.....	8793
M. Brison.....	8793
M. Thompson (Wild Rose).....	8793
M. Valeri.....	8794
Mme Wasylcia-Leis.....	8795
M. Epp.....	8795
M. Valeri.....	8797
Mme Girard-Bujold.....	8797
M. Epp.....	8800
Les travaux de la Chambre	
M. Valeri.....	8800
Motion.....	8800
Adoption de la motion.....	8801
Loi d'exécution du budget de 2001	
Projet de loi C-49. Deuxième lecture.....	8801
M. Asselin.....	8801
M. Valeri.....	8801
M. Kenney.....	8802
M. Szabo.....	8805
M. Crête.....	8805
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	8806
M. Hearn.....	8809
M. Kenney.....	8809
M. Gagnon (Champlain).....	8809
Mme Meredith.....	8810
M. Epp.....	8811
M. Valeri.....	8811

M. Pankiw.....	8812
Mme Grey.....	8813
M. Hearn.....	8813
M. St-Julien.....	8814
M. Loubier.....	8816
Mme Girard-Bujold.....	8817
M. Valeri.....	8817
M. Williams.....	8817

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Gala des Masques	
Mme Allard.....	8818
Les Jeux d'hiver de la Colombie-Britannique	
M. Mayfield.....	8818
Les sciences et la technologie	
Mme Neville.....	8819
Dawson City	
M. Bagnell.....	8819
L'agriculture	
Mme Ur.....	8819
Les communautés autochtones	
M. Cardin.....	8819
L'agriculture	
M. Proctor.....	8820
L'agriculture	
M. Steckle.....	8820
L'infrastructure	
Mme Meredith.....	8820
Jason Devlin	
M. Thompson (Wild Rose).....	8820
John Drewery	
M. Harvard.....	8820
Jean-Philippe Roy	
Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis).....	8821
Le Mois de l'histoire des Noirs	
Mme Brown.....	8821
L'agriculture	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	8821
La défense nationale	
M. Keddy.....	8821
La Justice	
M. Malhi.....	8821
La santé	
M. Reid.....	8822

QUESTIONS ORALES

Le bois d'oeuvre	
M. Reynolds.....	8822
M. Chrétien.....	8822
M. Reynolds.....	8822

M. Chrétien.....	8822	La justice	
M. Reynolds.....	8822	Mme Davies.....	8827
M. Chrétien.....	8822	M. Cauchon.....	8827
M. Duncan.....	8822	Le ministre de la Défense nationale	
M. Pettigrew.....	8822	M. MacKay.....	8827
M. Duncan.....	8822	M. Eggleton.....	8827
M. Pettigrew.....	8823	Les pêches et les océans	
Les affaires étrangères		M. MacKay.....	8827
M. Duceppe.....	8823	M. Thibault.....	8827
M. Chrétien.....	8823	L'industrie aérienne	
M. Duceppe.....	8823	M. Moore.....	8827
M. Chrétien.....	8823	M. McCallum (Markham).....	8828
Mme Lalonde.....	8823	M. Moore.....	8828
M. Chrétien.....	8823	M. McCallum (Markham).....	8828
Mme Lalonde.....	8823	Le développement des ressources humaines	
M. Chrétien.....	8823	Mme Guay.....	8828
Le bois d'oeuvre		Mme Stewart.....	8828
M. Blaikie.....	8824	Mme Guay.....	8828
M. Chrétien.....	8824	Mme Stewart.....	8828
M. Blaikie.....	8824	L'accès à l'information	
M. Pettigrew.....	8824	M. Williams.....	8828
Les affaires étrangères		M. Nault.....	8828
M. Strahl.....	8824	M. Williams.....	8828
M. Chrétien.....	8824	Mme Robillard.....	8828
M. Strahl.....	8824	Les Anciens combattants	
M. Chrétien.....	8824	M. Pratt.....	8828
L'immigration		M. Pagtakhan.....	8828
M. Jaffer.....	8824	L'environnement	
M. Coderre.....	8825	M. Chatters.....	8829
M. Jaffer.....	8825	Mme Redman.....	8829
M. Coderre.....	8825	Les infrastructures routières	
Les affaires étrangères		M. Crête.....	8829
M. Bachand (Saint-Jean).....	8825	M. Collette.....	8829
M. Eggleton.....	8825	L'agriculture	
M. Bachand (Saint-Jean).....	8825	M. Borotsik.....	8829
M. Eggleton.....	8825	M. Vancief.....	8829
M. Pallister.....	8825	L'industrie forestière	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	8825	M. O'Brien (Labrador).....	8829
M. Pallister.....	8825	M. Serré.....	8829
M. Manley.....	8825	Le transport aérien	
Les infrastructures		M. Moore.....	8830
Mme Girard-Bujold.....	8826	M. Collette.....	8830
M. Manley.....	8826	Cinar	
Mme Girard-Bujold.....	8826	M. Bergeron.....	8830
M. Manley.....	8826	Mme Caplan.....	8830
La santé		Le transport aérien	
M. Merrifield.....	8826	Mme Desjarlais.....	8830
Mme McLellan.....	8826	M. Collette.....	8830
M. Merrifield.....	8826	Présence à la tribune	
Mme McLellan.....	8826	Le Président.....	8830
La sûreté aéroportuaire		Recours au Règlement	
M. Harb.....	8826	Période des questions	
M. Collette.....	8826	M. Pallister.....	8830
La santé			
Mme Wasylcia-Leis.....	8827		
Mme McLellan.....	8827		

Question de privilège	
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
M. Goodale.....	8831

Les travaux de la Chambre	
M. White (Langley—Abbotsford).....	8831
M. Goodale.....	8831

Question de privilège	
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
M. MacKay.....	8831
Rejet de l'amendement.....	8832
Adoption de la motion.....	8832

Privilège	
La période des questions orales—Décision de la Présidence	
Le Président.....	8832
M. Duceppe.....	8833
M. Jordan.....	8833

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2001	
Projet de loi C-49. Deuxième lecture.....	8833
M. Elley.....	8833

M. Loubier.....	8834
M. Crête.....	8835
M. Cullen.....	8838
M. Laframboise.....	8839
M. Thompson (Wild Rose).....	8839
M. Cullen.....	8842
M. Cullen.....	8843
M. Laframboise.....	8844
Mme Davies.....	8845
M. Moore.....	8846
M. MacKay.....	8848
M. Roy.....	8849

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier	
Projet de loi S-14. Troisième lecture.....	8850
M. MacKay.....	8850
Le vote est réputé avoir été demandé et différé.....	8851

LA MOTION D'AJOURNEMENT

La loi antiterroriste	
M. MacKay.....	8851
Mme Folco.....	8852

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**